

Faculté de philosophie, arts et lettres

**Les aides fournies par l'évêché de Namur aux soldats
belges prisonniers en Allemagne durant la Première
Guerre mondiale**

Auteur : **Christopher Denis**
Promoteur(s) : **Madame Laurence van Ypersele**
Co-promoteur(s) : **Monsieur Bruno Colson**
Lecteur(s) : **Monsieur Luc Courtois**
Année académique 2018-2019
Master en Histoire, finalité communication de l'Histoire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2018 - 2019 SESSION : Septembre

NOM : Denis

PRÉNOM : Christopher

TITRE DU MÉMOIRE : Les aides fournies par l'évêché de Namur aux soldats belges prisonniers en Allemagne durant la Première Guerre mondiale

PROMOTRICE : Madame Laurence van

Ypersele **Résumé du mémoire en 12 lignes :**

« Quelles ont été les différentes aides apportées par l'évêché de Namur pour les prisonniers de guerre belges » ? Pour étudier cette question, nous nous sommes basés principalement sur diverses sources conservées dans les archives de l'évêché de Namur et des cahiers de captivité. Par la suite, en tenant compte de leurs analyses, nous avons essayé de répondre à notre problématique. Alors qu'au départ Monseigneur Heylen prônait une relation correcte avec l'occupant, ce dernier modifia son comportement pour s'opposer à l'envahisseur. Il démontra à l'autorité allemande toute sa ténacité et sa volonté de venir en aide aux fidèles de son diocèse détenus en Allemagne et soumis à la promiscuité et à la malnutrition. Malgré les tentatives allemandes de ralentir son action humanitaire, il aura réussi avec la collaboration de ses ecclésiastiques, de ses ouailles et du président de l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés, à collecter de 1915 à 1918, plusieurs milliers de francs belges qui servirent à confectionner et à envoyer des colis de vivres et de vêtements aux prisonniers, leur procurant ainsi, un soutien à la fois moral et matériel, soulageant un tant soit peu leur captivité.

Il est demandé aux étudiants qui déposeront leur mémoire **en trois exemplaires** pour la prochaine session d'examens de bien vouloir rédiger un résumé (12 lignes maximum), à relier au début de chaque exemplaire.

Ce résumé doit faire état de la problématique, des sources utilisées et des principaux résultats obtenus.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier tout particulièrement ma promotrice, Madame Laurence van Ypersele et mon co-promoteur, Monsieur Bruno Colson pour leur disponibilité, leurs remarques et leurs conseils sans lesquels ce mémoire n'aurait pu voir le jour.

Je tiens également à remercier tous les membres de ma famille, mon amie et mes amis (Anne-Lise Vlasschaert, Cynthia Bertrand, Sylvain Dejardin, Sébastien Vecchiato, Amandine Couvreur, Guillaume Hernalsteens, etc.) pour leur soutien sans faille, leurs conseils, ainsi que leurs différentes relectures et corrections.

Ma gratitude va également – ô combien – à Monsieur le chanoine Meynen, l'archiviste dévoué de l'évêché de Namur, qui m'a fourni une aide inestimable lors de mes recherches. De même, que soient remerciés Alain Guilite, Marcel Ridde, Michel Doumont et Alain de Ridder pour leur bienveillante assistance.

Introduction

1. Problématique

Le 4 août 1914, l'armée allemande franchit la frontière en direction de Liège violant ainsi la neutralité belge et forçant de ce fait la Belgique à entrer en guerre. Cependant, les Allemands ne s'attendaient pas à avoir une telle résistance de la part de l'armée belge et des forts de Liège. Les défenseurs de la position fortifiée de Liège ont ouvert un feu nourri sur eux, causant ainsi d'importantes pertes dans les rangs ennemis, jusqu'à l'arrivée inattendue d'une artillerie lourde¹. La bataille de Liège se termine le 16 août 1914². Le 18 août, conscient d'une possibilité d'encerclement et d'anéantissement des troupes belges, le roi Albert ordonne à toute son armée (sauf à la 4^e division armée (DA) basée à Namur) de se replier en direction d'Anvers, le réduit national. La majeure partie de son armée s'y retrouve, le 20 août 1914. Le même jour, les Allemands entrent dans Bruxelles et attaquent la deuxième ville fortifiée de Belgique – Namur – qui se rend cinq jours plus tard³. Après leur défaite sur la Marne, les Allemands comprennent que les troupes belges concentrées à Anvers constituent toujours une menace. Le 28 septembre 1914, les Allemands commencent à bombarder les forts d'Anvers qui vont résister 12 jours⁴. Retranché derrière l'Yser et exténué par les multiples assauts allemands, l'état-major belge décide à la fin du mois d'octobre d'ouvrir les vannes du système hydraulique de l'écluse de Furnes et du Noordvaart dans le but d'inonder la plaine de l'Yser⁵. Cette manœuvre figea le front et arrêta la guerre de mouvement pour laisser place à une guerre de position qui perdura jusqu'en 1918.

¹ KEEGAN, J., CERVESI, P.-O. et BOURGUILLEAU, A., *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003, p. 107 et 111 ; POPE, S. et WHEAL, E.-A., *The First World War*, s.l., Harcover, 1996, p. 66.

² TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. I, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005, p. 195 ; TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. II, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005, p. 693 ; S. POPE et E.-A. WHEAL, *The First*, op.cit., p. 66 ; DUMOULIN, M., *L'entrée dans le XXe siècle*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 102 ; J. KEEGAN, P.-O. CERVESI et A. BOURGUILLEAU, *La Première*, op.cit., p. 114 ; GEVAERT, M., *Slagveld van Europa, duizend jaar oorlog in de Zuidelijke Nederlanden*, Brussel, Roularta books, 2007, p. 343.

³ BOURLET, M., *La Belgique et la Grande Guerre*, Paris, Soteca, 2012, p. 67 ; PORTE, R., *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, France Loisir, 2011, p. 59-60 ; DUMONT, G.-H., *Histoire de la Belgique*, Paris, Hachette, 1977, p. 447 ; S.C. TUCKER, *The encyclopedia*, op.cit., t. I, p. 195 ; S. POPE et E.-A. WHEAL, *The First*, op.cit., p. 66 ; DUMOULIN, M., GÉRARD, E., VAN DEN WIJNGAERT, M. et DUJARDIN, V., *Nieuwe geschiedenis van België*, t. II, Bruxelles, Tielt Lannoo, 2005, p. 798.

⁴ M. BOURLET, *La Belgique*, op.cit., p. 74-75 ; R. PORTE, *Chronologie commentée*, op.cit., p. 88 ; BERNARD, H., *L'an 14 et la campagne des illusions*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1983, p. 113 ; GRANT, R.G., *1914-1918 : encyclopédie de la Grande Guerre*, s.l., Flammarion, 2013, p. 59.

⁵ M. BOURLET, *La Belgique*, op.cit., p. 79 ; M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XXe*, op.cit., p. 110 ; R.G. GRANT, *1914-1918 : encyclopédie*, op.cit., p. 59 ; DUMONT, G.-H., *Chronologie de la Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Le Cri, 2005, p. 149.

À la suite de ces événements, bon nombre de soldats belges et alliés furent fait prisonniers et furent envoyés dans des camps en Allemagne. C'est à ces prisonniers belges que sera consacré notre mémoire. À la différence des précédents conflits européens, la Grande Guerre changea radicalement le visage de la captivité militaire sur deux aspects. Tout d'abord, les prisonniers allaient connaître – de manière précaire – une détention durant quatre longues années, ce qu'ils n'imaginaient pas, ni eux ni leurs gardiens. Ensuite, il n'était plus question de milliers d'hommes capturés, mais de millions⁶. Au total, sur les quatre années de guerre, il y eut entre sept et neuf millions de soldats prisonniers toutes nationalités confondues⁷. Selon *le Dictionnaire de la Grande Guerre*, réalisé par Jean-Yves Le Naour, les pays de l'Entente – soit la Grande-Bretagne, la France et la Russie – auraient emprisonné entre 2,7 et 2,75 millions de soldats originaires des pays centraux. L'Allemagne quant à elle, a dû gérer sur son territoire, pendant quatre années consécutives, 2,4 millions de soldats alliés, dont 41.200 Belges capturés entre le 4 août et le 2 novembre 1914⁸. Cet exil ne se fit pas sans souffrances. Jusqu'en 1918 – et pour certains 1919 – les prisonniers ont dû se résoudre à avoir une correspondance et des colis contrôlés et réglementés, souffrir de la séparation familiale – vue comme interminable –, subir une précarité alimentaire et vestimentaire, et endurer des punitions sévèrement appliquées, etc. Dans son ouvrage, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre (1914-1918) : population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Annette Becker pointait l'un des problèmes fondamentaux et quotidiens des prisonniers de guerre : la faim⁹.

Les prisonniers de guerre ne furent pas oubliés pour autant. Différentes associations mirent en place un système visant à améliorer un tant soit peu leur quotidien. La plus connue d'entre elles est la Croix-Rouge (le CICR). Cette association ne travaillait toutefois pas seule. Sur le front ouest, la majorité des soldats mobilisés étaient soit des catholiques (en France et en Belgique) soit des protestants (essentiellement pour l'Allemagne)¹⁰. Par conséquent, des organismes caritatifs catholiques et protestants se mirent en place pour fournir à la Croix-Rouge et à d'autres

⁶ WINTER, J.M. et BECKER, A., *La Première Guerre mondiale : états*, Paris, Fayard, 2013, p. 301.

⁷ HINZ, U., 2004, « Prisonniers », dans AUDOUIN-ROUZEAU, S. et BECKER, J.-J. (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard, p. 777.

⁸ H. BERNARD, *L'an 14 et la campagne*, op.cit., p. 149 ; REYNIEBLEAU, M. et DELSART, S., *Histoire belge 1830-2005*, Bruxelles, Racine, 2005, p. 146 ; M. DUMOULIN, E. GÉRARD, M. VAN DEN WIJNGAERT et V. DUJARDIN, *Nieuwe geschiedenis*, op.cit., p. 124 ; LE NAOUR, J.-Y., *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008, p. 372.

⁹ BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre (1914-1918) : population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998, p. 98.

¹⁰ *Ibid.*, p.179.

associations – comme l’Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés – toute l’aide nécessaire afin de ravitailler leurs soldats piégés de l’autre côté des lignes ennemies. Cela fut le cas en France, mais aussi en Belgique avec la participation de Monseigneur Thomas-Louis Heylen, l’évêque de Namur. Résistant continuellement aux différentes actions allemandes dirigées contre l’Église catholique, la population et le clergé des provinces de Namur et de Luxembourg, Monseigneur Heylen acquit une renommée importante.

Connaissant les risques encourus par les soldats envoyés en captivité, Monseigneur Heylen décida de mener – malgré le régime d’occupation – une action supplémentaire, sur le territoire allemand, dans le but de soutenir moralement et matériellement ses ouailles et ainsi de continuer son œuvre de résistance pour la survie de la population namuroise et luxembourgeoise. Dans les archives de l’évêché de Namur, on dénombre de nombreux documents relatifs à ces prisonniers de guerre, notamment des lettres ou encore des cartes postales qui avaient été adressées en remerciement à Monseigneur Heylen pour son aide précieuse. Il était dès lors intéressant d’observer l’aide humanitaire qui avait été délivrée par l’évêché aux prisonniers de guerre namurois et luxembourgeois durant toute la durée de leur captivité. Quelles ont été les différentes aides apportées par l’évêché de Namur pour les prisonniers de guerre belges ? Par quels moyens Monseigneur Heylen a-t-il réussi à les aider ? Quelles ont été les motivations de ce dernier ? Quelles furent les personnes et les sociétés d’aide humanitaire qui aidèrent Monseigneur Heylen à réaliser sa mission ? Quels obstacles ont entravé son aide humanitaire ? Quel a été l’impact de cette aide sur les soldats prisonniers en Allemagne ? Pour y répondre, cette étude se basera principalement sur les archives de l’évêché de Namur ainsi que sur des journaux de captivité écrits par des prisonniers de guerre belges en Allemagne durant la Première Guerre mondiale. Pour étoffer cette étude, ces archives et ces témoignages seront complétés par deux catégories de documents. Tout d’abord, des travaux-source édités pendant ou quelques années après la Grande Guerre, comme les rapports sur les traitements infligés aux prisonniers de guerre produits par la Commission d’enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre. Ensuite, des documents conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, tels que *Les dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale* ou encore *Les archives de la Commission d’enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre*.

2. État de la question

Depuis l'élargissement thématique des années 80 dans l'historiographie de la guerre, les études sur le cardinal Mercier et sur le pape Benoît XV ont connu un regain d'intérêt. Prenons l'exemple de *Benoît XV et la Belgique durant la Grande Guerre* de Jan De Volder de 1996. Il s'agit d'une monographie mettant en avant les différentes décisions prises par le pape, le cardinal Mercier et certains ecclésiastiques à l'égard de la Belgique. Cependant, la résistance de Monseigneur Heylen à l'occupant et l'aide de l'évêché de Namur aux soldats en captivité, sont deux thématiques qui sont passées presque inaperçues et n'ont été, par conséquent, que très peu balayées par les historiens à l'heure actuelle. Lorsqu'on analyse l'ouvrage de De Volder, on remarque qu'il se centre tout particulièrement sur la personne du cardinal et néglige toutes les actions menées par Monseigneur Heylen¹¹. L'intérêt pour les actions de cet homme est une thématique assez récente. Cela explique à la fois le fait qu'il n'existe que peu d'ouvrages sur le sujet et le désir que nous avons aujourd'hui de cerner cette thématique.

Parmi les ouvrages qui existent sur l'évêché de Namur durant la Grande Guerre, nous pouvons en mentionner neuf, qui ont été rédigés par des ecclésiastiques durant l'entre-deux-guerres. Il s'agit de *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur. Son action et ses lettres pendant la guerre de 1914-1918* paru en 1919, et *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur. Son action sociale et religieuse pendant vingt-cinq ans d'épiscopat* édité en 1924, écrit par le chanoine prémontré de Leffe, Jozef Evermode Jansen, et qui ont pour but de retracer toute la vie et les actions de résistance de Monseigneur Heylen durant l'occupation. Ensuite, nous avons les sept tomes de la collection *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*, parus en 1924 sous la plume de Norbert Nieuwland et du chanoine Jean Schmitz. Chaque tome a pour tâche d'expliquer, dans les détails, tous les événements qui se sont déroulés dans l'évêché de Namur lors de l'invasion allemande en août 1914. Cependant, étant donné que ces ouvrages sont parus seulement quelques années après la fin du conflit, leur utilisation doit être soumise à la critique. Étant à la fois belge et ecclésiastique, Jozef Evermode Jansen et le chanoine Schmitz ont connu les privations et les obligations à la fois financières et matérielles causées par les Allemands. Par ailleurs, ils étaient également très proches de

¹¹ MALFAIT, V., *Pro aris et focis : l'opposition du clergé namurois aux Allemands durant la Première occupation (1914-1918)*, Mémoire de Master en Histoire, UCL, 2011, p. 13.

Monseigneur Heylen. Par conséquent, leur opposition à l'autorité allemande et leur soutien inconditionnel à Monseigneur Heylen sont clairement mis en avant. Donc, nous devons manier ces ouvrages avec précaution.

Comme dit précédemment, l'intérêt pour ce sujet s'affirme aujourd'hui. En 2016, Amand Collard, dirigeant du Royal Cercle historique de Ciney, a écrit *1914-1918 : l'entité de Ciney il y a 100 ans*. Dans son ouvrage – qui a pour objectif de retracer la vie des Cinaciens de 1914 à 1918 – une page seulement mentionne les colis envoyés par l'évêché de Namur aux prisonniers de guerre. Cependant, son auteur ne nous explique pas le fonctionnement de ce mécanisme humanitaire. Il ne fait que mentionner cette aide ainsi que le nom des différents prisonniers, originaires du doyenné de Ciney, qui en ont bénéficié. En 2014, l'archiviste de l'évêché de Namur, le chanoine Daniel Meynen, a lui aussi écrit un ouvrage à propos de l'évêché (*Les évêques de Namur et leurs armoiries*). Il s'agit d'un ouvrage biographique relatant, de manière succincte, la vie de tous les évêques qui se sont succédé à Namur. Nous y retrouvons, par conséquent, Monseigneur Heylen avec un bref résumé des actions qu'il a entreprises en Belgique face à l'occupant pendant la Grande Guerre. Pour terminer, durant ces 12 dernières années, deux mémoires de licence concernant l'évêché de Namur ont été écrits en se basant majoritairement sur les archives de cette institution. Le premier, *l'Église catholique pendant la Première Guerre mondiale dans le diocèse de Namur* nous « dresse un panorama global de la situation de l'Église dans le diocèse [de Namur] »¹². Il est paru en 2006 à l'Université libre de Bruxelles et a été réalisé par Andy Rogge sous la supervision de Pieter Lagrou, professeur d'histoire contemporaine dans cette institution¹³. Le second, quant à lui, a été écrit à l'Université catholique de Louvain en 2011, par Valentin Malfait¹⁴. Il s'agit de *Pro aris et focis : l'opposition du clergé namurois aux Allemands durant la première occupation*. Dans son étude, Valentin Malfait nous propose une analyse détaillée des actes de résistances posés par un certain nombre d'ecclésiastiques namurois – disposant à l'époque d'une position « prépondérante » dans la province – tout au long de la Grande Guerre¹⁵.

¹² *Idem*.

¹³ Étant donné que ce mémoire est inconsultable, il a fallu se référer à l'analyse qui a été faite par l'historien Valentin Malfait dans son mémoire, *Pro aris et focis : l'opposition du clergé namurois aux Allemands durant la Première occupation (1914-1918)*.

¹⁴ Sous la direction de Laurence Van Ypersele et d'Axel Tixhon, deux historiens spécialistes de la Belgique durant le premier conflit mondial.

¹⁵ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 9.

Afin de comprendre l'importance de l'action de l'évêché envers les prisonniers de guerre, il serait judicieux de s'intéresser à leurs conditions de captivité. Dans l'introduction de son article, *Prisoners of war*, l'historienne anglaise Heather Jones, nous précise que la thématique de la captivité et des prisonniers de guerre ne fut guère abordée dans l'historiographie de guerre avant les années 1990¹⁶. Ce manque d'intérêt est observable dans la majorité des pays engagés dans la Grande Guerre. Annette Becker, dans l'un de ses ouvrages abordant les prisonniers de guerre, trouvera même un titre approprié à leur situation d'après-guerre en les caractérisant « d'oubliés de la Grande Guerre ». En France par exemple, selon Frédéric Médard, une ségrégation s'est opérée entre les prisonniers et les « poilus » dans la société dès la fin du conflit. Les prisonniers de guerre étaient vus comme des déserteurs et étaient donc « placés à l'écart de la mémoire "recevable" »¹⁷. Cette mise à l'écart se remarque également dans le milieu littéraire, car les témoignages de ces derniers – jugés comme étant de pures inventions – ont été bannis de cette sphère, à cause du pacifisme européen prôné dans les années 1925-1930¹⁸. *Les prisonniers de guerre (1914-1919)* de Georges Cahen-Salvador – ancien directeur du service général des prisonniers de guerre au Ministère de la guerre –, sorti en 1929, était l'un des seuls ouvrages parus à cette époque¹⁹. Il faudra donc attendre les années 1990 pour que la captivité des prisonniers soit incluse dans l'historiographie militaire et pour que l'on puisse voir apparaître de nombreux livres sur le sujet²⁰. En France, nous trouvons Frédéric Médard, ancien élève de l'école militaire de Saint-Cyr qui a obtenu sa maîtrise d'histoire à l'université de Montpellier et qui est l'auteur de *Les prisonniers en 1914-1918 : acteurs méconnus de la Grande Guerre*. Dans sa préface, François Cochet²¹, explique que Médard avait pour objectif de dresser « un tableau très complet de la captivité de la Grande Guerre » en « nous transposant sans cesse des textes réglementaires à leur vie [des prisonniers de guerre]

¹⁶ JONES, H., 2014, « Prisoners of War », dans *1914-1918 online. International encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie universität Berlin, p.2.

¹⁷ MÉDARD, F. (dir.) et COCHET, F., *Les prisonniers en 1914-1918 : acteurs méconnus de la Grande Guerre*, Paris, Soteca, 2010, p. 274.

¹⁸ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 379.

¹⁹ *Ibid.*, p. 15-16.

²⁰ Frédéric Médard cite, à la page cinq de son ouvrage, certains auteurs qui ont été dans les premiers à aborder la captivité des prisonniers de guerre. Nous trouvons Richard Speed, *Prisoners, Diplomats, and the Great War. A Study in the Diplomacy of Captivity*, New-York and London, Greenwood Press, 1990 ; François Cochet, *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, éditions Bruylant, 1998 et Odon Abbal, *Soldats oubliés. Les prisonniers de guerre français*, Esparron, éditions Études et communication, 2001.

²¹ Professeur aux universités de Limoges et de Metz, spécialiste de la captivité de guerre, de l'expérience combattante et des mémoires de guerre.

sur le terrain »²². Pour réaliser son étude, Médard a employé une approche comparative en utilisant une centaine de livres rédigés par d'anciens captifs, mais aussi des rapports provenant du CICR et des archives contenues dans le Fonds du Service historique de la Défense à Vincennes. Ensuite, nous trouvons François Cochet, avec *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*. Il s'agit d'une analyse transversale et comparative de la captivité, depuis la guerre de Sécession (1861-1865) jusqu'à celle du Golfe (1990-1991), dans le but de mettre en place ce qu'il appelle la « culture de captivité »²³. Car selon lui il existerait « par-delà les énormes disparités historiquement décelables d'époques fort différentes [...] une véritable identité comportementale [...] frappée du sceau de l'équivalence de traitements par les puissances détentrices et par l'identité des comportements psychologiques et matériels des prisonniers de guerre »²⁴. En Belgique cependant, il existe très peu d'ouvrages récents sur les captifs belges de la Grande Guerre. Nous avons par exemple l'ouvrage de Karolien Cool, *Het leven van de Vlaamse krijgsgevangenen in Duitsland in de Eerste Wereldoorlog* en 2002, qui a voulu décrire en détail toute la difficulté – au niveau de la nourriture, de l'habitat, etc. – de la captivité des prisonniers belges flamands, dont la loyauté envers le Royaume de Belgique était soumise à rudes épreuves, suite à l'introduction dans les camps de la *Flamenpolitik*²⁵. Pour terminer, dans le même ordre d'idée que les trois autres ouvrages cités précédemment, en 2017, l'historien belge Axel Tixhon a publié *Souvenir de ma captivité en Allemagne, 1914-1918 : carnet de dessins de Maxime Bourrée*²⁶, qui raconte « la vie en captivité [...] entre 1914 et 1918 [...] à travers le regard et le crayon de Maxime Bourrée »²⁷. En comparant les données présentées dans l'ouvrage de Karolien Cool avec celles qui se trouvent dans les ouvrages de Médard et de Cochet, précédemment cités, on peut constater que la majorité des événements vécus par les prisonniers flamands – à l'exception de l'épisode

²² F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 7.

²³ COCHET, F., *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 1.

²⁴ *Idem*

²⁵ COOL, K., *Het leven van de Vlaamse krijgsgevangenen in Duitsland in de Eerste Wereldoorlog*, Bruxelles, A.G.R., 2002, p. 12-13.

²⁶ Maxime Bourrée est un soldat français qui fut grièvement blessé à Tamines durant l'invasion allemande de la Belgique. Il sera soigné dans un établissement hospitalier à Charleroi et serait envoyé en captivité en Allemagne au camp de Parchim, dans TIXHON, A., ROCHET, B. et LACROIX, L., *Souvenir de ma captivité en Allemagne, 1914-1918 : carnet de dessins de Maxime Bourrée*, t. 1, Namur, Presses universitaires de Namur, 2017, p. 7.

²⁷ *Ibid.*, p. 9.

de la *Flamenpolitik* – sont similaires à ceux vécus par les Français²⁸. Nous pouvons, dès lors, supposer que les prisonniers namurois et luxembourgeois ont également vécu ces mêmes conditions. Mais cela reste à vérifier.

Cependant, d'autres historiens et même des docteurs en droit international se sont penchés sur d'autres domaines en lien avec les prisonniers de guerre, tels que l'internement en Suisse, le rapatriement, les lois internationales de la guerre, l'après-guerre, l'aide humanitaire ou encore la violence envers les prisonniers de guerre. Certains, comme Médard et Cochet, ne les abordent que sous la forme d'un chapitre alors que d'autres en ont fait des monographies ou des articles. Nous pouvons signaler tout d'abord l'ouvrage fondamental de Heather Jones, *Violence against prisoners of war in the First World War*, paru en 2011. Elle relate à la fois l'histoire politique, militaire, mais aussi littéraire de l'entre-deux-guerres au sujet des prisonniers de guerre. Sa recherche est très complète grâce à l'apport de nombreuses archives (militaires, politiques, diplomatiques, etc). Elle aborde les différents traités sur les prisonniers, la détention durant la guerre et puis l'après-guerre. C'est l'une des rares auteures à faire une recherche plus internationale sur les prisonniers de guerre juste avant le centenaire de 14-18. Ensuite, pour le transfert des prisonniers de guerre en Suisse, nous trouvons un article de l'historienne Hazuki Tate qui analyse en profondeur l'aide humanitaire fournie par la Suisse à tous les prisonniers de guerre en Europe, sans nuire à sa politique de neutralité²⁹, ou encore un article de l'historien Francis Latour qui explique les différentes interventions entreprises par le pape Benoît XV – qui sera reconnu « comme le pape des prisonniers » – en faveur de ceux-ci³⁰.

Pour l'aide humanitaire aux prisonniers de guerre, il existe très peu d'ouvrages et d'articles. Nous pouvons citer l'ouvrage de l'historienne française Annette Becker³¹, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre (1914-1918) : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*. Elle a utilisé les archives du CICR, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, mais aussi les archives ecclésiastiques du Vatican et du diocèse d'Arras. Elle aborde la « victimisation » des

²⁸ La *Flamenpolitik* est une politique mise en place par les Allemands en Belgique durant la Première Guerre mondiale. Elle devait permettre la germanisation de la Flandre et au final l'annexion de cette dernière à l'Empire allemand. Dans M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XXe, op.cit.*, p. 117-118.

²⁹ TATE, H., 2014, « Hospitaliser, interner et rapatrier : la Suisse et les prisonniers de guerre », dans *Relations internationales*, n° 159, Paris, Presses universitaires de France, p. 36.

³⁰ LATOUR, F., 2014, « L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 253, Paris, Presses universitaires de France, p. 43.

³¹ Spécialiste dans l'étude de la Première Guerre mondiale et des représentations culturelles et religieuses.

prisonniers de guerre et des habitants des territoires occupés entre 1914 et 1918 en décrivant en détail, pour chacun d’eux, les difficultés de leurs conditions de vie, ainsi que toutes les interventions humanitaires qui ont eu lieu durant la guerre, pour chacune de ces catégories de personnes³². Elle conclura son ouvrage en déclarant que cette aide humanitaire était tout bonnement inadéquate face à un monde où « le non-droit et le non-humain sont devenus la norme »³³. Becker nous apporte ainsi une vision globale de deux thématiques qui ont été complètement occultées à la fin de la guerre³⁴. Ensuite, nous avons l’ouvrage de François Bugnion, consultant indépendant en droit et action humanitaire et membre du CICR, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*. Son chapitre cinq invite le lecteur à comprendre, dans les détails, les raisons qui ont poussé la Croix-Rouge à aider les prisonniers de guerre ainsi que les démarches qui lui ont servi à obtenir tous ses champs d’action. Ce qui lui permit de devenir – et d’être encore à ce jour – une institution humanitaire, de portée mondiale, pour venir en aide aux prisonniers de guerre.

Pour terminer, plusieurs facteurs internes à la Belgique ont empêché le bon fonctionnement de cette aide humanitaire de l’évêché de Namur à destination des soldats namurois et luxembourgeois détenus dans les camps allemands. Afin de mieux cerner ces obstacles, il est important de s’intéresser de près à la situation économique et sociale de la Belgique et de sa population durant la Grande Guerre. L’historienne belge Sophie de Schaepdrijver a publié en 2004 une synthèse des plus détaillées et fondamentale sur cette situation avec *La Belgique et la Première Guerre mondiale*³⁵. Dans le même ordre d’idée, nous trouvons aussi *Les cicatrices rouges 14-18 : France et Belgique occupées* d’Annette Becker destiné à faire découvrir « la spécificité, l’histoire marginale des occupés et des occupants de la Grande Guerre dans l’universel des fronts militaires de 1914-1918 »³⁶. Ou encore la thèse de Luis Angel Bernardo y Garcia, docteur en histoire et chef de travaux aux Archives de l’État³⁷, *Le ventre des Belges : une histoire alimentaire des temps d’occupations et de sortie de guerre (1914-1921 & 1939-1945)*, qui analyse la situation alimentaire des Belges durant et après les deux conflits mondiaux. Son étude propose une « évolution des stratégies en matière de

³² A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 11.

³³ *Ibid.*, p. 383-384.

³⁴ *Ibid.*, p. 382.

³⁵ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 10.

³⁶ BECKER, A., *Les cicatrices rouges 14-18: France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010, p. 11.

³⁷ Spécialiste des crises alimentaires traversées par la Belgique pendant et après les deux guerres mondiales.

politique alimentaire [avec] une analyse comparative [...] des deux guerres et des deux immédiats après-guerres »³⁸. On peut également citer, les historiens belges Michael Amara et Hubert Roland qui ont publié *Gouverner en Belgique occupée : Oscar von der Lancken-Wakenitz – Rapports d’activité 1915-1918*. Le but de cet ouvrage est identique aux trois précédents, c’est-à-dire décrire l’occupation allemande en Belgique durant la Première Guerre mondiale. Mais contrairement à Becker et à Schaepdrijver, ils ont décidé de décrire de manière exhaustive les difficultés politiques, économiques, religieuses et sociales en Belgique, avec l’aide des rapports d’activités du chef du Département politique qui était en fonction de 1915 à 1918. Bien entendu, il existe également des ouvrages décrivant ces mêmes difficultés, mais d’un point de vue plus local. Pour la ville de Namur – qui concerne justement notre étude –, nous avons l’ouvrage de 2010, *Namur à l’heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l’occupation* de l’historien Axel Tixhon, professeur d’histoire contemporaine à l’Université de Namur et bourgmestre de Dinant. Grâce à ces cinq ouvrages, nous avons une vision globale d’une Belgique et d’une population saignées à blanc progressivement par l’occupant allemand, qui lui impose une domination des plus exigeantes durant toute la durée du conflit.

3. Définition de l’objet de recherche

Ce mémoire a pour objectif d’étudier l’aide humanitaire apportée par l’évêché de Namur aux soldats namurois et luxembourgeois emprisonnés en Allemagne durant la Première Guerre mondiale. Étant donné que la Grande Guerre débute en Belgique dès le début du mois d’août 1914, il est naturel de prendre cette date comme point de départ de cette étude et l’année 1919 comme son terme. Elle a vu revenir dans leurs foyers les prisonniers belges. Cependant, à la suite de mes recherches dans les archives de l’évêché, je me suis rendu compte que la problématique que j’allais aborder n’était que secondaire par rapport à toutes les autres actions menées par l’évêque de Namur durant la Grande Guerre. Par ailleurs, les informations que j’avais à ma disposition ne me permettaient pas d’écrire un mémoire entier. Dans ces conditions, j’ai décidé d’intégrer ma thématique dans les différentes actions de résistance organisées par Monseigneur Heylen contre l’occupant.

³⁸ BERNARDO Y GARCIA, L.A., *Le ventre des Belges : une histoire alimentaire des temps d’occupations et de sortie de guerre (1914-1921 & 1939-1945)*, Bruxelles, A.G.R., 2017, p. 19-20.

Afin d'évoquer les actions humanitaires de Monseigneur Heylen en faveur des prisonniers de guerre, ce mémoire sera divisé en trois parties. On commencera notre étude par un récapitulatif détaillé des conditions de vie de ces prisonniers pour comprendre les besoins des soldats captifs en Allemagne et ensuite, dans un second chapitre, nous expliquerons les actions de résistance menées par Monseigneur Heylen à la fois à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Cela introduira la troisième partie, qui mettra en avant l'intervention humanitaire de Monseigneur Heylen en faveur des prisonniers de guerre. On mesurera mieux ainsi l'ingéniosité, la générosité et le dévouement déployés par l'évêque de Namur, malgré d'innombrables obstacles, pour mener cette œuvre à bien.

Présentation critique des sources

Pour exploiter au mieux cette thématique, plusieurs archives seront analysées et employées. De manière générale, nous utiliserons trois catégories d'archives.

Dans un premier temps, nous avons – principalement – les archives qui ont été produites au cours du conflit par l'évêché de Namur. Se trouvant actuellement dans l'institution du même nom, elles sont divisées en plusieurs fonds, dont un qui nous intéresse tout particulièrement, le *Fonds de la Première Guerre mondiale*. Dans ce dernier, nous trouvons une multitude de documents – tous domaines confondus (alimentation, correspondance, prisonniers de guerre, etc) – écrits ou reçus au cours de la Grande Guerre et concernant l'évêché de Namur et son diocèse.

La majorité des archives employées se trouve dans la correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché. Durant toute la guerre, l'évêque de Namur et les autorités allemandes – aussi bien celles de Namur que de Bruxelles – ont entretenu épistolairement – malgré certaines situations conflictuelles – des contacts que l'on pourrait qualifier de cordiaux. Cette correspondance – composée de neuf tomes – nous informe des différentes actions qui ont été entreprises par les Allemands envers l'évêché de Namur et des actions que Monseigneur Heylen a menées pour venir en aide à son diocèse. Selon les dires de Valentin Malfait : « [celles-ci] sont particulièrement intéressantes car elles indiquent des faits commis à l'encontre des Allemands mais également comment l'autorité diocésaine gère cette résistance des prêtres »³⁹. Cependant, ces termes ne peuvent éclairer l'entièreté de cette correspondance. Tout d'abord, elle nous donne des renseignements au sujet des diverses réquisitions orchestrées par les Allemands. Comme cela a été le cas avec le vin, les déportations de 1916, les cloches ou encore les bâtiments religieux. Ensuite, elle ne se limite pas à celle de Mgr Heylen et des Allemands. Plusieurs lettres proviennent également de prêtres ou de curés de paroisses faisant partie du diocèse de Namur et qui ont subi des désagréments de la part des Teutons. Ensuite, nous trouvons aussi des informations sur les différentes actions entreprises par l'évêque pour défendre son diocèse – sa population, ses ecclésiastiques et ses églises – face à l'occupant. Pour terminer, nous pouvons observer des tableaux récapitulatifs des différentes collectes qui ont été mises en place par l'évêché de Namur en faveur des prisonniers de guerre détenus en Allemagne.

³⁹V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 16.

Contrairement aux autres archives qui seront citées au cours de cette étude, cette correspondance est très certainement le témoignage le plus sûr sur lequel nous pouvons nous baser. Les neuf tomes furent créés un peu après la guerre par Marie Petery, aussi connue sous le nom de Sœur Marie Laurence⁴⁰. Sur son faire-part de décès, le chanoine Schmitz rendit honneur à cette femme en précisant qu'elle avait rendu un grand service au diocèse de Namur en : « traduisant la correspondance allemande, en recopiant les pièces et aussi en gardant tous les documents » qui allaient servir au chanoine Schmitz pour créer ses ouvrages sur l'invasion allemande⁴¹. Ayant été engagée dans le but de retranscrire et de traduire toute la correspondance de Monseigneur Heylen, elle n'aurait eu aucun intérêt à occulter quoi que ce soit. Le seul bémol qu'on pourrait lui faire est peut-être d'avoir mal traduit ou d'avoir modifié la structure de quelques phrases dans la correspondance allemande pour que cela soit plus compréhensif. Mais de manière générale, « les propos sont rendus intacts, sans transformations ni ajouts au cours du temps »⁴².

Par ailleurs, dans ce même fonds, signalons également différents dossiers en rapport avec les prisonniers de guerre. Nous avons par exemple le S.17 *Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël* ; le S.21 *Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L* ; le dossier S.21 bis, *Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W* ou encore le dossier S.19 *Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, et bien d'autres encore. Dans tous ces dossiers, nous pouvons observer un certain nombre de documents produits au cours de la guerre. Comme avec la correspondance de Monseigneur Heylen, peu de critiques peuvent être formulées à l'encontre de ces documents.

Dans le premier dossier, nous trouvons un livre dans lequel sont inscrits les noms de tous les prisonniers qui ont reçu un colis de l'évêché pour la fête de Noël 1917 ainsi qu'une farde réalisée par l'Agence belge de renseignement et de secours, reprenant le contenu des colis envoyés aux prisonniers de guerre pour la fête de Pâques 1916 et l'argent récolté dans chaque paroisse du diocèse de Namur au profit de ces derniers. Dans le cas du livre, hormis le fait d'avoir oublié quelques noms et de ne pas avoir tous les renseignements au sujet des prisonniers, quelles situations auraient pu pousser l'évêque de Namur à masquer ce genre d'information, totalement dénuée d'intérêt

⁴⁰ Il s'agissait d'une religieuse des Sœurs de Sainte Marie qui a aussi vécu la Grande Guerre.

⁴¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Faire-part de Sœur Marie Laurence, s.d.

⁴² V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 17.

militaire ? Pour la farde, on pourrait imaginer que l'Agence belge de renseignements aurait pu changer des chiffres pour aider beaucoup plus de prisonniers ou pour se mettre en valeur aux yeux de l'évêque. Mais lorsque l'on examine l'argent qui a été récolté, on se rend compte que les sommes récoltées étaient scrupuleusement répertoriées et servaient intégralement à l'envoi des colis. Par conséquent, quel aurait été l'intérêt de fausser ces chiffres ?

Dans le second et le troisième dossier, nous trouvons pour chaque paroisse du diocèse de Namur, des listes – réalisées par les prêtres – de tous leurs prisonniers de guerre ainsi que leurs coordonnées en Allemagne. Le but de ces listes étant de connaître le nombre de prisonniers et leur localisation pour aider l'évêché de Namur à leur fournir des colis de vivres et de vêtements. Dans un tel but, il n'y avait pas intérêt à falsifier des informations.

Dans le dernier dossier, nous trouvons – essentiellement – des cartes postales envoyées par les prisonniers en Allemagne pour remercier l'évêque des colis qu'il avait envoyés. La seule critique que l'on pourrait faire sur ces cartes concerne la censure allemande en application dans les camps de prisonniers. Celle-ci obligeait en effet les prisonniers à restreindre le contenu de leurs cartes et à ne pas mentionner tous les aléas négatifs de la captivité. Nous aborderons le sujet dans la suite de ce travail. Par conséquent, étant donné que nous n'avons pas d'informations sur la captivité des prisonniers de guerre avec ces cartes, il nous est difficile de voir le réel impact des colis sur le moral et la santé des prisonniers de guerre. Pour nous aider dans cette tâche, l'utilisation de carnets de captivité nous est indispensable.

Le dépouillement de ces archives a permis de mettre en avant le très grand nombre de colis et de lettres envoyés, le nombre de prisonniers répertoriés ainsi que les sommes d'argent récoltées dans les paroisses ; tout ceci sera illustré à l'aide de plusieurs graphiques. Ceux-ci fourniront à ce travail une dimension quantitative et permettront également de confirmer certaines affirmations évoquées.

Pour terminer, dans les archives de l'évêché, nous utiliserons également les carnets du chanoine Schmitz. Ces derniers traitent – de façon quasi quotidienne⁴³ – de nombreuses informations au sujet du diocèse de Namur, de sa population et de son clergé durant toute la guerre. Comment a-t-il réussi à récolter tous ces renseignements ? Étant à la fois secrétaire et assistant de Monseigneur Heylen, le chanoine Schmitz

⁴³ BODART, E., CLAES, M.-C. et TIXHON, A. (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'occupation*, Namur, Presse universitaire de Namur, 2010, p. 31.

dispose d'une multitude de renseignements sur la situation du diocèse. Axel Tixhon dans son ouvrage *Namur à l'heure allemande 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'occupation* nous livre une analyse des plus complètes de ces carnets et nous cite même les différentes sources d'informations qui ont été utilisées par le chanoine pour les réaliser. Nous pouvons citer ses observations personnelles et celles de l'évêque, ses diverses enquêtes – en rapport avec les exactions allemandes de 1914 et les déportations de 1916 –, les affiches et les annonces publiées par l'occupant, des photos, des témoignages, des rumeurs, des journaux clandestins comme *La Libre Belgique*, des journaux étrangers, des journaux en collaboration avec l'occupant comme *L'Ami de l'Ordre*, etc ⁴⁴. Cependant, malgré toutes ses sources d'informations, n'imaginons pas que le chanoine Schmitz ait pu rédiger ses carnets avec la plus stricte neutralité, chose impossible vu le contexte. Pour reprendre les termes d'Axel Tixhon : « le regard posé sur les Allemands mais aussi sur les Namurois est sans indulgence. Il s'agit d'un témoignage, nécessairement orienté, mais très bien informé des réalités namuroises perçues durant la Grande Guerre »⁴⁵.

Les carnets de captivité rédigés par les prisonniers de guerre constituent la deuxième catégorie d'archives qui sera utilisée. L'étude de cette thématique se fera avec l'aide de plusieurs journaux intimes écrits par des soldats belges emprisonnés dans les camps allemands. Ayant été édités soit pendant soit juste après la guerre, il est tout aussi évident que ces journaux ne sont pas neutres par rapport aux Allemands. L'objectif déclaré par les auteurs peut – malgré tout – nous aider à distinguer les plus fiables. N'oublions pas non plus qu'à la fin de la guerre, les prisonniers étaient souvent vus comme des déserteurs ou des embusqués⁴⁶. On peut donc imaginer que certains d'entre eux aient voulu récupérer leur honneur en racontant leur captivité et – forcément – en diabolisant les Allemands et leur système concentrationnaire. Par ailleurs, comme nous l'avons vu ci-dessus, la censure allemande s'exerçait dans les camps et les prisonniers devaient donc pratiquer l'autocensure. Par conséquent, comment les prisonniers auraient-ils réussi à conserver dans leur mémoire les détails de quatre années de captivité pour ensuite les retranscrire sans aucune subjectivité ? Il se peut dès lors que ces prisonniers aient pu inventer, oublier ou encore exagérer certains faits. À l'exception de Willy van Cauteren qui nous explique dans son journal son stratagème, nous ne connaissons pas la méthode employée par les autres prisonniers.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 31-32.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁴⁶ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 274.

« Dès le début, j'ai pris des notes sur des carnets ; plus tard j'ai transcrit en double ces mêmes notes sur d'autres carnets que je cachais dans des endroits différents et connus de moi seul. [...] Dès que nous nous sommes trouvés dans le camp des baraques, j'ai transcrit mes notes au fur et à mesure sur des toiles à pansement caoutchoutées, feuilles très fines et imperméabilisées sur lesquelles des deux côtés je pouvais écrire à l'aide de mon stylographe, d'une écriture minuscule. Certains détails compromettants [...] étaient écrits en langue congolaise que les Boches n'auraient pu déchiffrer. [...] Ce volumineux dossier fut divisé en quatre, et comme je m'étais procuré deux capotes et deux tuniques, mes documents y furent cousus et y sont restés conservés malgré les intempéries et les désinfections d'effets. [...] J'ai laissé au camp les deux premières copies sur carnets et il avait été convenu d'un mot d'ordre pour faire connaître si tout avait passé ou bien si mes documents avaient été saisis. Dans ce cas, mon affaire était claire et je m'attendais à tout. Mais au moins si l'on supprimait l'homme l'idée serait restée »⁴⁷.

Parmi les cahiers de captivité qui seront employés dans cette étude, nous en distinguerons deux types. Pour le premier, le but des auteurs était de convaincre la population d'aider les prisonniers et – *a fortiori* – de donner une mauvaise image des Allemands. C'est le cas par exemple de l'ouvrage de J. Montvert publié en 1915, *En captivité, la vie que nous y menons. Lettres et récits de soldats français, belges et anglais, prisonniers en Allemagne*. Son but était d'amener un maximum de lecteur à soutenir la cause des prisonniers de guerre⁴⁸. Celui-ci nous livre à l'aide de lettres, de missives et de témoignages, un « tableau fidèle de la vie des captifs en Allemagne, sensiblement différent des tableaux officiels »⁴⁹.

Pour le second type, il pouvait s'agir tout simplement d'un souvenir de leur captivité, d'un hommage à leurs compagnons ou d'un ouvrage à caractère informatif. Citons en particulier celui de Willy van Cauteren qui a dédié son ouvrage *La guerre et la captivité : journal d'un prisonnier de guerre en Allemagne*, « À [ses] frères d'armes

⁴⁷ VAN CAUTEREN, W., *La guerre et la captivité : journal d'un prisonnier de guerre en Allemagne*, Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1919, p. 363-364.

⁴⁸ MONTVERT, J., *En captivité ! La vie que nous y menons. Lettres et récits de soldats français, belges et anglais, prisonniers en Allemagne*, Paris, Payot & Co, 1915, p. 4.

⁴⁹ *Idem*.

en captivité »⁵⁰. Egaleme nt celui de Jean Lecluselle avec *Au camp de Soltau*, destiné aux familles des captifs décédés et aux jeunes pour que ceux-ci ne puissent jamais oublier ce qui s'est produit dans les camps allemands⁵¹. Ou encore le journal d'Henri Gaignage qu'il avait gardé comme souvenir pour ensuite raconter son vécu à ses enfants. Il couvre la période du 1^{er} août 1914 au 22 octobre 1917 et fait 113 pages. Tout comme les précédents journaux, Henri Gaignage nous décrit sa mobilisation, les combats auxquels il a assisté et son vécu en tant que prisonnier. Lorsque l'on observe de plus près son journal, on se rend compte tout d'abord que certaines pages, notamment au début et à la fin, sont abîmées. Et que, contrairement aux deux précédents, il ne raconte pas son vécu en texte continu. Sa période de détention est relatée quotidiennement à l'image d'un planning. Cependant, il ne nous donne pas beaucoup d'informations en ce qui concerne la structure du camp.

Les dernières archives qui seront utilisées dans le cadre de notre étude sont des documents destinés essentiellement à compléter ou à étayer les analyses réalisées à l'aide des deux catégories d'archives précédemment citées. Par exemple, dans les archives de l'évêché, nous trouvons parfois le nom de certains prisonniers civils. Pour trouver des renseignements sur ces prisonniers, il convient de consulter les listes de déportés ou encore les dossiers personnels des victimes civiles qui se trouvent aux Archives générales du Royaume.

Les premières se trouvent dans *Les archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre* créées de 1914 à 1926. Contrairement à d'autres fonds qui ont conservé leurs documents majoritairement intacts, celui-ci n'en dispose plus – à cause de l'humidité et des voyages durant et après la Seconde Guerre mondiale – et ont par conséquent été reproduits sur microfilms⁵². Selon son inventaire, ce fonds ne contient pas que des documents en rapport avec les exactions allemandes commises au début de la guerre. On trouve également des renseignements sur « la législation allemande [...], les mesures prises à l'égard de l'industrie, les déportations et l'emploi des civils aux travaux militaires, le traitement des prisonniers, l'utilisation de procédés de guerre interdits, les réquisitions illicites, [ainsi que des] rapports rédigés par les gouverneurs de

⁵⁰ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 3.

⁵¹ LECLUSSELLE, J., *Au camp de Soltau*, Bruxelles, La Semeuse, 1919, p. 3-4.

⁵² À l'origine, le fonds contenait 350 portefeuilles de documents.

provinces, les cours d'appel, les parquets et les juges de paix »⁵³. C'est dans ce fonds que nous trouverons également les listes des déportés. Contrairement aux autres documents – dont nous ferons la critique ci-dessous –, nous trouvons peu de critiques à faire de ces listes, hormis le fait que les auteurs ont pu ajouter ou oublier des noms.

Les dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale, constitués bien après la Première Guerre rassemblent les dossiers de différentes personnes qui ont subi diverses violences de la part des Allemands. Dans le lot, nous trouvons par exemple les Belges qui ont été victimes des déportations entre octobre 1916 et mars 1917. Actuellement, ce fond conserve les 240.000 dossiers individuels qui ont été traités par les Tribunaux des Dommages de guerre. On retrouve dans ces dossiers un exemplaire du jugement rendu par les tribunaux, ainsi que des documents qui devaient servir à appuyer les demandes de dédommagement tels que des témoignages par exemple⁵⁴.

Étant donné que la plupart des documents présents dans ces deux dossiers sont des récits d'expériences personnelles – que Christophe Prochasson qualifierait de « située » –, ils ne sont absolument pas neutres. N'oublions pas que le but de ces dossiers était de se faire dédommager après la guerre. Par conséquent, pour reprendre les termes de Valentin Malfait : « [le] témoin sélectionne les faits qu'il juge utiles à raconter, selon des critères qui lui sont propres »⁵⁵. Par ailleurs, rien n'empêchait la victime d'inventer des événements qui pouvaient l'aider à atteindre son but. Ce même constat peut être également appliqué aux carnets de captivité, aux *Archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre*, mais aussi à d'autres documents que nous utiliserons. Prenons l'exemple des rapports sur les prisonniers de guerre produits par la Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et coutumes de la guerre. En plus de ne pas présenter un bilan complet sur les dommages infligés aux prisonniers de guerre⁵⁶, la commission s'est principalement adressée « aux comités

⁵³ VANNERUS, J. et TALLIER, P.-A., *Inventaire des Archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, 1914-1918*, Bruxelles, A.G.R., 2001, p. 18.

⁵⁴ A.G.R., *Les dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale*, dans <http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2018-11-08-les-dossiers-des-victimes-civiles-de-la-premiere-guerre-mondiale-consultables-aux-archives-generales-du-royaume> (consulté le 30/07/2019 à 20h00)

⁵⁵ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 21.

⁵⁶ Pour reprendre les termes de cette commission : « les noms des victimes de mauvais traitements manquaient [...], si un témoin apportait spontanément son témoignage, il n'était cependant pas toujours en mesure de faire connaître le nom d'autres témoins, [...] les Allemands ont employé le plus souvent

belges de secours qui existaient dans les camps. Elle a demandé à ceux qui en avaient été membres de la renseigner sur les situations qu'ils avaient été à même de connaître et, pour les faits dont ils n'auraient pas été suffisamment informés, de lui indiquer les noms de personnes capables de faire une déposition utile »⁵⁷.

Tout comme avec les dossiers personnels, les témoignages qui ont été recueillis par cette commission sont des récits orientés dans un but précis : donner une mauvaise image des camps de prisonniers en Allemagne. N'oublions pas que « [l'immédiat] après-guerre constitue une période marquée par une haine de l'Allemand, un esprit vengeur envers le "Boche" responsable de ces quatre années de malheur et de souffrances. Le ton des témoignages reflète d'ailleurs bien cet état d'esprit, et la tendance à diaboliser l'ennemi reste bien présente »⁵⁸. Par conséquent, les témoins ont très bien pu exagérer ou occulter certains faits pour se venger. À cette critique, nous pouvons aussi rajouter les problèmes inhérents à la mémoire, tels que l'oubli, l'invention ou la transformation de certains événements. Une prudence doit donc être de rigueur avec l'exploitation de ces sources. Leur critique nous a également prouvé le caractère indispensable de l'analyse approfondie, de la confrontation et du recoupement.

dans les *kommandos* et surtout aux travaux pénibles, les hommes appartenant aux classes ouvrières et paysannes ; les intellectuels étaient éparpillés et peu nombreux et cette circonstance a eu comme effet de permettre aux abus, la plupart du temps, de rester dissimulés. [Et pour finir], les personnes appartenant aux classes populaires ne sont pas préparées à fournir aux autorités établies des renseignements que n'imposent pas des obligations légales ou qui s'inspirent d'un souci d'ordre juridique ». Dans la COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations des ouvriers belges et sur les traitements infligés aux prisonniers de guerre et aux prisonniers civils belges*, Bruxelles, De Wit, 1923, p. 341.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 340.

⁵⁸ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 22.

Chapitre 1 : Les conditions de vie des prisonniers de guerre belges dans les camps allemands durant la Grande Guerre

Contrairement aux précédentes guerres, la Grande Guerre allait changer de manière radicale les conditions de vie des prisonniers de guerre sur deux aspects. Selon François Cochet, nous assistons d'une part à la mise en place d'une captivité dite « massive » – due au nombre très important de soldats engagés – et d'autre part, à la mise en place de toute une série de règles que chaque état se voit obligé de respecter⁵⁹. Il s'agit essentiellement de la Convention de La Haye de 1907, qui contrairement aux conventions passées, est l'une des premières à développer un certain nombre de règles traitant des conditions de vie et de détention des prisonniers de guerre.

1. La conception du *lager*

Durant la Première Guerre mondiale, un très grand nombre de soldats belges ont été emprisonnés dans les camps allemands pendant un temps indéterminé. Selon l'article cinq du chapitre deux de la section une de la Convention de La Haye :

« Les prisonniers peuvent être assujettis à l'internement dans une ville, forteresse, camp ou localité quelconque, avec obligation de ne pas s'en éloigner au-delà de certaines limites déterminées ; mais ils ne peuvent être enfermés que par mesure de sûreté indispensable »⁶⁰.

Durant cette guerre, il y a eu entre sept et neuf millions de soldats prisonniers, toutes nationalités confondues⁶¹. Ils ont, dès lors, été envoyés dans l'un des 524 camps de prisonniers disséminés dans 22 pays entrés en guerre (France, Allemagne, Angleterre, Turquie, Russie, Japon, Congo belge, etc). Selon les enquêtes menées par le Comité international de la Croix-Rouge, il y eut – rien que sur le sol allemand – 350 camps de prisonniers (tels que Soltau, Senne, Münster, etc)⁶². Selon Axel Tixhon, dans son ouvrage *Souvenir de ma captivité en Allemagne, 1914-1918 : carnet de dessins de*

⁵⁹ F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 67.

⁶⁰ MECHERYNK, A., *La Convention de La Haye : concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, Gand, Ad. Hoste, 1915, p. 40.

⁶¹ U. HINZ, 2004, « Prisonniers », op.cit., p. 777.

⁶² F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 29.

Maxime Bourrée, il y aurait eu plus de 40.000 prisonniers militaires belges détenus en Allemagne durant toute la Grande Guerre. Ce chiffre représenterait seulement 2% du chiffre global des prisonniers⁶³.

Durant cette guerre, trois types de camps ont été construits. Tout d'abord, il existait les *offizierlager*, communément appelés *oflags*. Selon Frédéric Médard, dans son ouvrage *Les prisonniers en 1914-1918 : acteurs méconnus de la Grande Guerre*, 73 camps de ce type existaient en 1918. Ils étaient destinés à incarcérer, comme leur nom l'indique, les officiers militaires⁶⁴. Ensuite, il y avait les *mannschaftsstaumlager*, que l'on appelait aussi plus communément *stalag*. Il s'agissait de camps qui abritaient les prisonniers militaires subalternes, c'est-à-dire les soldats non gradés et les sous-officiers. C'était le cas par exemple du camp de Zerbst, en Saxe-Anhalt⁶⁵, dans le centre-ouest de l'Allemagne⁶⁶. Le Reich avait aussi – malgré l'interdiction de par les lois de la guerre – des camps de prisonniers que l'on qualifiait de « représailles »⁶⁷, et qui se trouvaient à proximité du front et dans lesquels, les prisonniers contribuaient – involontairement – à l'effort de guerre allemand. Le soldat français Arthur Georgin, par exemple, avait écrit un jour qu'il avait été emmené sur le front français pour aider au ravitaillement de l'artillerie lourde allemande⁶⁸.

Enfin, il y avait des camps qu'on pouvait qualifier de « spéciaux » et pour lesquels on avait assigné des attributions diverses. Nous pouvons citer par exemple les camps d'immatriculations qui « ne sont pas forcément des lieux de détention définitifs »⁶⁹, mais des camps chargés – comme leur nom l'indique – d'immatriculer tous les prisonniers qui y passaient. Cela peut sembler anodin, mais ce passage avait toute une symbolique à l'époque, car « on [obligeait] le prisonnier à renoncer à son numéro matricule qui faisait l'essentiel de son identité militaire, pour le soumettre à un autre ordre, celui du vainqueur »⁷⁰. Un par un, les prisonniers défilaient devant plusieurs soldats allemands qui leur demandaient des informations personnelles pour pouvoir, à la fois, compléter leurs archives et repérer les individus qui leur seraient utiles plus tard

⁶³ A. TIXHON, B. ROCHET et L. LACROIX, *Souvenir de ma captivité*, *op.cit.*, p. 41.

⁶⁴ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 84.

⁶⁵ À l'époque, l'Allemagne était composée de plusieurs *länder*. Un *land* est un état faisant partie de l'Allemagne.

⁶⁶ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 91.

⁶⁷ U. HINZ, 2004, « Prisonniers », *op.cit.*, p. 779.

⁶⁸ F. COCHET, *Soldats sans armes*, *op.cit.*, p. 289.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 237 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 73.

⁷⁰ F. COCHET, *Soldats sans armes*, *op.cit.*, p. 236.

pour les corvées des camps et les *kommandos* de travail⁷¹. Le prisonnier était désigné par quatre chiffres⁷². Dans son ouvrage *Het leven van Vlaamse krijgsgevangenen in Duitsland in de Eerste Wereldoorlog*, Karolien Kool nous donne une brève explication de ces chiffres avec l'exemple du prisonnier XI VII (1.418) : « XI signifiait que le prisonnier de guerre était interné dans le district de compétence du 11e corps d'armée d'Allemagne, alias Hanovre. VII était le numéro du camp de prisonniers. Le camp de prisonniers de Göttingen était le septième camp du district d'Hanovre. Le numéro 1 était pour le premier bataillon. Le camp était divisé en quatre bataillons, un pour chaque [block]. 418 était finalement le numéro individuel du prisonnier de guerre »⁷³. Ensuite, les soldats étaient envoyés dans un camp dit de regroupement ou de triage qu'on appelait *durchgangslager*⁷⁴. C'était à partir de ces camps que chaque soldat était dirigé vers son lieu d'internement définitif⁷⁵ : Oberhofen, Dülmen (en Westphalie), Giessen (en Hesse) et Rastatt (dans le Bade-Wurtemberg) en faisaient partie⁷⁶. Pour terminer, nous trouvions les *arbeitskommandos*, ou les *kommandos* de travail dont les logements pouvaient – pour certains d'entre eux – se trouver à proximité du lieu de travail. C'était le cas avec les entreprises Krupp et Deimber par exemple⁷⁷.

Dès qu'un certain nombre de soldats belges étaient fait prisonniers, les Allemands les envoyaient à pied vers la gare la plus proche pour les emmener en captivité. Gembloux, par exemple, au nord de la province de Namur était l'une de ces gares⁷⁸. Arrivés là-bas, les soldats étaient envoyés en Allemagne dans des wagons destinés à transporter – à l'origine – des animaux (au maximum six chevaux)⁷⁹, dans lesquels une quarantaine de soldats pouvaient être entassés... Cependant, d'après le témoignage de Willy van Cauteren, dans son carnet de captivité, *La guerre et la captivité : journal d'un prisonnier de guerre en Allemagne*, les Allemands mettaient 58 personnes dans un seul wagon. À savoir, trois gardes armés allemands qui pouvaient s'asseoir sur des bancs et 55 prisonniers qui devaient « [s'] accroupir par terre sur un plancher sale et puant, sans la moindre paille »⁸⁰. Par conséquent, il était possible de

⁷¹ Nom, résidence, nom des parents, religion, idées politiques, et – c'est le plus important – leur métier, dans F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 236-237.

⁷² *Ibid.*, p. 237.

⁷³ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 22.

⁷⁴ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 72.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 73

⁷⁶ *Ibid.*, p. 72.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 92.

⁷⁸ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 46.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 47.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 46-47.

trouver des trains entiers avec plus de 900 prisonniers⁸¹. Les prisonniers n'étaient pas encore au bout de leur peine. Le train de Willy van Cauteren était arrivé à Münster, sa destination finale, après 47 heures de trajet alors qu'en temps normal, il ne fallait que sept heures⁸². D'autres par contre, n'ont pas vécu les mêmes conditions. Le soldat luxembourgeois Remy Bontemps, par exemple, ne mit que 15 heures de trajet (de 17 heures jusqu'à 8 heures le lendemain)⁸³, alors que d'autres sont restés dans leur wagon pendant 118 heures⁸⁴. Cette prolongation par rapport à l'horaire de départ s'expliquait par les arrêts fréquents du train dans plusieurs gares allemandes afin de nourrir les prisonniers. Les Allemands profitaient aussi de cette occasion pour faire défiler l'ensemble du convoi de prisonniers devant la population allemande afin que celle-ci puisse admirer les « prises de guerre » et aussi – certainement – garder confiance en la victoire de l'armée allemande. Ces présentations ne se firent pas sans haine ni interventions brutales de la population car, « partout nous [les prisonniers] avons à subir sans pouvoir nous défendre les pires humiliations, les affronts, les injures, les gestes obscènes ou meurtriers, les huées et les cruautés d'une populace exaltée jusqu'à la fureur, d'une populace fanatisée contre nous »⁸⁵. Dans certaines gares, les Allemands durent même protéger leurs captifs contre les jets de briques et les coups de bâton assénés par la population allemande⁸⁶.



**Arrivée des prisonniers belges au camp de Münsterlager.
(Collection C. Denis)**

⁸¹ *Ibid.*, p. 47.

⁸² *Ibid.*, p. 48.

⁸³ BELLIN, F., *Mémoire de la Grande Guerre à Durbuy*, Durbuy, 100^e Anniversaire de la Première Guerre mondiale, 2014, p. 182.

⁸⁴ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 9.

⁸⁵ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 15.

⁸⁶ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 12.

Chaque camp était disposé d'une part, dans des environnements présentant un obstacle naturel empêchant toute évasion et, d'autre part, dans la majorité des cas à l'écart – mais toujours proche – de la population allemande. Le camp de prisonniers de Münster – situé au nord-ouest de l'Allemagne – était placé sur « une vaste plaine couverte de bruyère odorante » et entouré d'un bois rempli de pins⁸⁷. Le camp de Soltau – dans les landes de Lunebourg – quant à lui était « dans une plaine circulaire, véritable cuvette, couverte de bruyères et entourée par les sombres fondaisons des sapinières »⁸⁸. Un camp n'était pas destiné à accueillir des soldats d'une seule et même nationalité. On ne trouvait pas un camp rempli uniquement de Belges et un autre rempli uniquement de Français. Dans certains camps, nous trouvions par exemple des Russes – qui étaient séparés des autres prisonniers, car ils étaient souvent porteurs de maladies contagieuses –, des Français, des Anglais, des Belges, etc⁸⁹.

Chaque camp avait sa propre physionomie mais, de manière générale, la majorité d'entre eux étaient rectangulaires, constitués d'une multitude de baraques et prenaient la forme d'un « damier ceinturé d'une clôture de trois mètres de hauteur constituée de fils de fer barbelés et ponctuée de miradors »⁹⁰. Pour empêcher toute tentative d'évasion, les Allemands eurent l'idée de mettre en place deux procédés imparables et implacables. Tout d'abord, sur les miradors, on trouvait à la fois des projecteurs et des armes à tir rapide⁹¹. Ensuite, ils avaient installé un courant électrique de 10.000 volts passant dans les fils barbelés⁹².

Définir la taille d'un camp n'est pas aisé, car elle dépendait de sa capacité à interner des prisonniers. Le camp de Rennbahn par exemple, qui se trouvait à proximité de Münster, « couvrait une superficie d'environ cinq hectares et pouvait loger plus de 10.000 hommes »⁹³. Nous avons aussi le camp de Zerbst – au sud-est de Magdebourg – qui était l'un des plus grands camps d'Allemagne et qui pouvait accueillir 12.000 prisonniers⁹⁴. Il devait donc mesurer plus de cinq hectares. Outre ces deux exemples, les Allemands disposaient aussi de camps comparables à des villes entières. Le camp d'Altengrabow (près de Magdebourg en Prusse) comptait ainsi « 100 baraques

⁸⁷ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 56-57.

⁸⁸ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 18.

⁸⁹ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 26.

⁹⁰ SCHREVEL, M., 2014, « Être prisonnier de guerre français en Allemagne de 1914 à 1918 : une étude de cas, Joseph Miquel », dans *Revue du Nord*, n° 404-405, Lille, Association Revue du Nord, p. 313.

⁹¹ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 71.

⁹² K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 30.

⁹³ DESFLANDRES, J., *Rennbahn : trente-deux mois de captivité en Allemagne (1914-1917) : souvenir d'un soldat belge, étudiant à l'université libre de Bruxelles*, t. I, Paris, Plon-Nourrit, 1920, p. 1.

⁹⁴ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 70.

contenant environ 350 hommes chacune »⁹⁵. Ce qui donne un total d'environ 35.000 prisonniers pour tout le camp. Le camp d'Holzminden, quant à lui, était composé de « 84 baraques, pouvant contenir chacune une centaine d'hommes »⁹⁶. Mais il était courant d'installer dans chaque baraque au minimum 250 captifs et non une centaine vu le nombre croissant de prisonniers capturés⁹⁷. Il était donc capable à lui tout seul d'interner au minimum 21.000 prisonniers. Par conséquent, il était possible d'avoir des camps qui mesuraient le double, voir le triple de celui de Rennbahn.

Chaque damier représentait un block en particulier et chaque camp se composait de plusieurs blocks disposant chacun de son administration, sa cuisine et son réfectoire, délimités par une triple rangée de barbelés entourant l'ensemble du block⁹⁸. Chaque block était séparé des autres par des voies centrales parcourues régulièrement par les sentinelles avec des chiens et qui avaient pour mission de surveiller les prisonniers⁹⁹. Cependant, l'une des plus grandes différences entre chaque camp – outre la superficie – était son organisation interne. Prenons le camp de Rennbahn, par exemple avec ses quatre blocks qui étaient séparés par deux artères centrales placées perpendiculairement l'une de l'autre et mesurant chacune, une dizaine de mètres¹⁰⁰. On trouvait la *Lagerstrasse* (rue du Camp) et la *Querstrasse* (rue Traversière) et chacune d'elles « donnaient accès au monde extérieur par quatre portes appelées, en raison même de leur orientation : porte de l'Est, porte de l'Ouest, porte du Nord et porte du Sud »¹⁰¹. Pour le camp de Willy van Cauteren, autre chose encore : son camp était divisé en deux par une rue principale – la *hauptlagerstrasse* ou encore la *lagerumgang* – qui mesurait 30 mètres de longueur et qui était pourvue de plusieurs ruelles latérales menant chaque fois à un block en particulier. À « l'entrée de chaque rue se trouvaient les lettres alphabétiques et les numéros des casernes »¹⁰².

⁹⁵ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 31.

⁹⁶ F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 239.

⁹⁷ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 313.

⁹⁸ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 2 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 57 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern. Les Prisonniers de Guerre en Allemagne. Herausgegeben vom, Ausschuss für Rat und Hilfe, Abteilung : Vermissten-Suche in Frankfurt am Main*, Frankfurt, Rütten & Loening, 1915, p. 49.

⁹⁹ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 7 ; F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 238.

¹⁰⁰ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 3.

¹⁰¹ *Idem*.

¹⁰² K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 40.



Camp de prisonniers à Cassel – Reproduit d'après les « Nouvelles » de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (Dans Montandon, R., 1919, La distribution géographique des prisonniers de guerre pendant le conflit mondial de 1914-1919, dans *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, t. XDVIII, p. 43).

2. Les différentes baraques qui composent les camps : l'image face à la réalité

2.1. Le logement

Au début de la guerre, les premiers prisonniers du camp furent obligés de construire les baraquements¹⁰³. Et, en attendant la construction finale du camp, les conditions de vie des premiers prisonniers furent des plus exécrables. Ils n'avaient pas de logis pour s'abriter du froid et des intempéries, obligés donc de dormir à la belle étoile par n'importe quel temps et sans couverture¹⁰⁴. Certains décidèrent alors de se fabriquer des huttes faites de branchages¹⁰⁵, ou encore de creuser des trous de fortune avec certains de leurs camarades, comme le soldat Henri Gaignage : « Le 26 au soir [...] je fais ma rentrée au camp, là j'y retrouve les anciens, je vais dormir avec mon camarade Collart de Mout dans un trou de chien »¹⁰⁶. Il ne fallait pas s'attendre non plus à trouver des conditions d'hygiène irréprochables car « [souvent], une simple tranchée

¹⁰³ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 5 septembre 1914, s.l.n.d., p. 32.

¹⁰⁴ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 18.

¹⁰⁵ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 69.

¹⁰⁶ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 26 septembre 1914, s.l.n.d., p. 32.

[tenait] lieu de latrine, [...] et il [arrivait] que l'eau soit amenée par citerne et soit rationnée de manière draconienne à raison d'un demi-litre »¹⁰⁷. Dans le camp de Zerbst « au sud-est de Magdebourg, [...] les prisonniers n'ont, au cours des six premiers mois, qu'un robinet pour 500 hommes. [Ce qui entraîna] la prolifération de la vermine et des poux, [qui] sont à l'origine des premières épidémies meurtrières de typhus exanthématique ou de choléra »¹⁰⁸.

Dans un second temps, les prisonniers furent parqués dans des tentes. Certaines pouvaient mesurer environ 120 mètres de long sur 25 mètres de large¹⁰⁹, alors que d'autres pouvaient mesurer huit ou dix mètres de large sur 20 mètres de long et pouvaient abriter entre 250 et 520 prisonniers dans une totale promiscuité¹¹⁰. Dans le camp de Zossen, par exemple, « 250 à 300 personnes ont dû dormir sur quatre rangs. Les deux rangées centrales se sont heurtées aux têtes et des deux côtés, il y avait un passage d'environ un mètre de large »¹¹¹. Par ailleurs, malgré le fait que les prisonniers avaient enfin un toit au-dessus de leur tête, les conditions de vie restaient exécrables. Tout d'abord, aucune tente ne disposait de chauffage ou de lumière¹¹². Ensuite, pour se construire un lit, les Allemands donnèrent aux prisonniers de la paille et deux couvertures en laine¹¹³, tandis que d'autres prisonniers n'en reçurent qu'une et d'autres encore durent se la partager¹¹⁴. Très vite, ces « paillasses » finissaient par devenir une sorte de fumier grouillant de vermines¹¹⁵. Ce fut le cas au camp d'Erfurt selon les dires d'un infirmier belge ou encore dans le camp de Soltau. Il ne fallait pas non plus compter sur les Allemands pour fournir des oreillers décents, le prisonnier devant utiliser toutes sortes d'expédients pour se le créer comme une boule de paille, une gamelle, ou encore selon Willy van Cauteren : « deux bûches de bois recouvertes d'un peu de paille »¹¹⁶. L'hygiène dans ces tentes laissait donc totalement à désirer ; dans le camp de Zossen par exemple, « [le] carré [composé des tentes] a été créé dans une grande flaque de boue, ce qui a conduit les prisonniers à piétiner dans leurs abysses. Aux deux extrémités de celui-ci, il y a un seau pour les besoins urgents de la nuit. [...] Deux petits seaux

¹⁰⁷ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 69-70.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 70.

¹⁰⁹ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 1 novembre 1914, s.l.n.d., p. 33 ; U. HINZ, 2004, « Prisonniers », op.cit., p. 783.

¹¹⁰ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 35 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 57.

¹¹¹ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 35.

¹¹² F. BELLIN, *Mémoire*, op.cit., p. 182.

¹¹³ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 45 ; J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 19.

¹¹⁴ *Idem.*

¹¹⁵ *Idem.*

¹¹⁶ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 65.

pour 300 à 250 hommes étaient beaucoup trop petits. [...] L'urine tendait un chemin dans la paille où les hommes essayaient de dormir. [...] Ils ont aussi à peine eu l'occasion de se laver à fond. La quantité de savon distribuée était ridiculement basse afin que les prisonniers ne puissent pas laver leurs vêtements, qu'ils avaient jour et nuit. La sueur et d'autres odeurs corporelles mélangées à un tractus urinaire invasif et à une forte humidité causaient de l'air insupportable dans les tentes »¹¹⁷. Au final, avant même que le camp ne soit terminé, les prisonniers souffraient déjà de rhumatismes, de bronchites ou encore de fièvres diverses¹¹⁸.

Vu le nombre croissant de prisonniers arrivant en captivité, il était devenu évident que les tentes ne suffiraient plus¹¹⁹. Les captifs furent donc installés dans des baraques, une fois celles-ci terminées¹²⁰. Grâce aux témoignages de plusieurs prisonniers de guerre, il nous est possible de donner une image générale de ces baraques. Il s'agissait de constructions en bois rectangulaires recouvertes de goudron et surélevées d'une dizaine de centimètres au-dessus du sol pour éviter la froideur et l'humidité du sol ainsi que les infiltrations¹²¹. Cela devait – en principe – empêcher les soldats de tomber malades et aussi d'améliorer – si peu – leurs conditions de vie. Il n'y avait pas de taille standard pour chaque baraquement. Joseph Miquel – un prisonnier français – par exemple, a séjourné dans une baraque de « 50 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur pouvant loger chacune 250 détenus ne disposant chacun que de quatre mètres carrés »¹²². Dans le camp d'Altengrabow (près de Magdebourg en Prusse), on pouvait compter « 100 baraques contenant environ 350 hommes chacune »¹²³. Ou encore, au camp de Friedrichsfeld, chaque baraque pouvait contenir 500 hommes et, par conséquent, devait être plus grande que celle d'Altengrabow¹²⁴. Elles étaient construites très sommairement et offraient bien peu de confort. Contrairement aux tentes, les prisonniers ne dormaient plus par terre mais sur des lits superposés, leur matelas consistant soit en un sac de paille – pour empêcher que l'humidité ne transforme la

¹¹⁷ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 35-36.

¹¹⁸ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 65.

¹¹⁹ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 4 avril 1915, s.l.n.d., p. 40.

¹²⁰ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 13 décembre 1914, s.l.n.d., p. 35 ; U. HINZ, 2004, « Prisonniers », op.cit., p. 783.

¹²¹ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 313 ; DELENTE, R., 2003, « De Caen à Montreux : itinéraire d'un prisonnier de la Première Guerre mondiale », dans *Annales de Normandie*, n° 2, Caen, Association Les Annales de Normandie, p. 169.

¹²² M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 313.

¹²³ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 31.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 45.

paille en fumier – soit en un sac rempli de copeaux de bois¹²⁵. Chaque prisonnier devait aussi recevoir deux couvertures en laine pour se protéger du froid mais, comme à l'époque des tentes, certains prisonniers n'en reçurent qu'une¹²⁶. Par ailleurs, toutes les baraques disposaient d'un chauffage central avec deux poêles, des fenêtres vitrées et de la lumière¹²⁷. On pourrait penser que cette dernière installation avait été mise en place pour améliorer les conditions de vie des prisonniers. Or, d'un point de vue pratique, cette installation devait aussi – très certainement – permettre aux sentinelles allemandes qui patrouillaient de surveiller les faits et gestes des prisonniers et déjouer une quelconque tentative d'évasion avant le couvre-feu.

Malgré ces légères améliorations, les prisonniers étaient toujours soumis à la promiscuité. En dépit de la surélévation des baraques, « le vent [...] s'infiltrait sous le plancher » et ne permettait pas à la baraque de conserver une chaleur continue durant l'hiver¹²⁸. Ensuite, il fallut attendre le mois de novembre 1914 pour que chaque baraque puisse avoir du combustible pour continuer à alimenter les poêles. Cependant, la quantité de combustible allouée – 15 à 20 kg de coke toutes les 24 heures – ne permettait pas aux soldats de maintenir une chaleur suffisante en hiver surtout pour chauffer des baraques d'une telle dimension¹²⁹. Par après, dans certains camps, comme celui de Merseburg, les baraques ont dû attendre le mois juillet de l'année 1915 pour voir apparaître des vitres aux fenêtres¹³⁰. En définitive, les conditions d'hygiène n'ont guère été améliorées depuis le temps des tentes car « [rats] et poux proliféraient et les maladies – typhus, dysenterie, tuberculose – trouvaient là un milieu favorable à leur développement »¹³¹.



Intérieur d'un baraquement au camp de Cassel (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013, p. 31).

¹²⁵ *Ibid.*, p. 31 et 45.

¹²⁶ *Idem.*

¹²⁷ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 169 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, *op.cit.*, p. 166.

¹²⁸ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 169.

¹²⁹ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, *op.cit.*, p. 28.

¹³⁰ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 166.

¹³¹ *Ibid.*, p. 169.

2.2. Les baraquements de « survie »

À côté des logements, les camps étaient aussi pourvus d'autres bâtiments qui avaient un rôle important pour leur bon fonctionnement. Dans la majorité des cas, les carnets de captivité ne citent pas la totalité des bâtiments qui existent dans les *stalags*. Leurs auteurs n'identifient que quelques bâtiments qui ont eu une certaine importance dans leur captivité. Henri Gaignage, par exemple, cite simplement la *kantine* et l'hôpital. Cependant, en compilant tous les témoignages, il est possible d'identifier et de décrire la fonction de plusieurs bâtiments.

On trouvait tout d'abord un hôpital, appelé aussi infirmerie ou encore *lazaret*. Il s'agissait d'un bâtiment qui prenait la forme d'une maison danoise disposant d'une salle d'attente, d'une salle de visite, d'une salle d'opération et d'une salle réservée aux malades – la *revierstube* – dans laquelle se trouvait une dizaine de lits¹³². Selon les dires d'un prisonnier : « Ici [dans le *lazaret*] on rencontre maint convalescents qui a surmonté une maladie ou qu'une opération a délivré de ses maux ; les traces des souffrances ont disparu de leurs visages et leurs traits reflètent un renouveau de courage et la joie de vivre »¹³³. Mais cette vision des choses n'était pas partagée par tout le monde car, dans certains camps, les prisonniers se sont vite rendu compte que cette baraque ne remplissait pas la fonction pour laquelle elle était initialement destinée. Willy van Cauteren, durant sa captivité caractérisera même ce bâtiment de : « mignon purgatoire servant d'antichambre au cimetière »¹³⁴. Pour preuve, selon les dires d'un soldat prisonnier à Soltau : « Comme l'hôpital n'avait ni médicaments, ni lait, ni nourriture convenable, l'homme [qui était malade ou avait subi les conséquences d'une punition] ne résistait généralement pas et allait rejoindre dans nos cimetières d'autres malheureux dormant leur dernier sommeil ; signalons aussi les prisonniers russes qui ont servi de sujets d'expérience à des médecins boches »¹³⁵.

Nous avons ensuite la *kantine* qui, contrairement à ce que son nom indique, n'était pas la cuisine ou le réfectoire du camp. Après les logements, la *kantine* était l'un des premiers bâtiments à être construit dans les camps¹³⁶. Il s'agissait d'un bâtiment qui devait améliorer – en principe – les conditions de vie des prisonniers. On pouvait aussi

¹³² W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 57 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 49 ; J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 155.

¹³³ *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 49.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 57.

¹³⁵ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 41.

¹³⁶ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 38.

en trouver une dans les différentes usines qui employaient les prisonniers. Lorsque l'on analyse le vécu des captifs, on se rend compte que cette baraque faisait office de magasin et qu'il était tenu par ce qu'on appelle un *feldwebel*, autrement dit un chef de block¹³⁷. Dans ce bâtiment, moyennant finance, les prisonniers pouvaient trouver quatre types de produits. Premièrement, des denrées alimentaires : beurre, chocolat, lait, sucre, miel, fromage, gâteau, thé, confiture, marmelade, pain et charcuteries diverses comme du lard et du saucisson¹³⁸. Ensuite, on y trouvait des objets « d'utilité quotidienne » comme « des articles de toilette et de nettoyage (brosse, [savon] etc.), du linge [et] des articles en laine »¹³⁹. En ce lieu, les prisonniers avaient aussi le droit d'acheter des produits qu'on pourrait qualifier de plaisirs ou de « luxes » comme du tabac¹⁴⁰. Enfin, c'était aussi à la *kantine* que les prisonniers se procuraient – chose très importante – pour le moral, à savoir le papier à lettres qu'ils envoyaient à leur famille. Au début de la Grande Guerre, les prix n'étaient pas trop élevés, « les prix officiels sont 75 pfennigs¹⁴¹ pour un pain ; 50 pfennigs pour un pot de miel ; 10 pfennigs pour un paquet de petits biscuits, deux pistolets, une tablette de chocolat ou un morceau de savon »¹⁴². Mais – on s'en doute – cette situation n'allait pas durer. Au fur et à mesure que la guerre s'éternisait, certaines denrées commencèrent à se faire de plus en plus rares et très vite « les prix doubleraient, tripleraient ou quadruplaient, selon l'affluence des demandes. Un jour, je [un prisonnier] ne pus obtenir pour deux marks un pain de 50 pfennigs, parce qu'un acheteur plus fortuné que moi en offrit 2,50 marks »¹⁴³. Comment les prisonniers se procuraient-ils l'argent nécessaire ?



Intérieur d'une *kantine* (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013, p. 31).

¹³⁷ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 145 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 30 ; J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 95.

¹³⁸ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 23, 32 et 145 ; J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 20 et 26 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 30.

¹³⁹ *Idem.* ; J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 75.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 32.

¹⁴¹ C'est l'équivalent des centimes à l'heure actuelle.

¹⁴² W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 75.

¹⁴³ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 21.

Premièrement, il était prévu dans la Convention de La Haye, que les prisonniers qui travaillaient devaient percevoir un salaire. Certains pouvaient gagner entre « cinq et six marks par jours »¹⁴⁴. Tandis que d'autres devaient travailler plusieurs jours pour avoir un peu d'argent à dépenser.

« Dans l'agriculture, un prisonnier [recevait] de l'ordre 35 à 40 pfennigs par jour. Dans l'artisanat et la petite industrie, la journée de travail [était] payée environ 40 à 50 pfennigs pour dix heures de travail. Dans les grandes entreprises comme Deimber ou Krupp, le salaire [s'échelonnait] de 65 pfennigs à un mark. Certains emplois [étaient] rémunérés à la tâche ou au rendement, comme dans les mines où le salaire [pouvait] atteindre 1,5 marks. Dans des cas particuliers, lorsque le prisonnier [possédait] une qualification très recherchée, il [pouvait] recevoir jusqu'à trois marks »¹⁴⁵.

Dans certains cas, le manque d'argent s'expliquait par une ponction des usines et du gouvernement. C'est le cas par exemple avec les soldats qui étaient employés dans la fabrique Hoechst. Ils devaient percevoir – en théorie – un salaire de 4,20 marks¹⁴⁶. Mais ils ne recevaient quotidiennement que 1,05 marks car « l'administration de la fabrique [retenait] 2,05 marks. Pour le logement, l'entretien et l'habillement des prisonniers [les linges et les chaussures]. [Et] le gouvernement [retenait en plus] 1,10 marks sur le salaire donné »¹⁴⁷. Il était cependant possible pour certains prisonniers – dans certaines usines – d'avoir des primes ou encore d'économiser assez pour pouvoir s'offrir des victuailles à la *kantine*¹⁴⁸.

Deuxièmement, certains prisonniers recevaient durant la guerre des mandats en argent envoyés par les familles. Le montant de ces mandats était de dix francs, mais « les Allemands faisant argent de tout, [...] sur un mandat de dix francs, on inscrivait au crédit de l'homme huit marks ; plus cinq pfennigs de frais, restait 7,95 marks à toucher, on ne touchait de ce chef que sept marks, ajoutez-y la retenue de trois marks, et vous verrez qu'il ne nous restait pas grand-chose »¹⁴⁹. En plus de ce vol de la part des Allemands, les captifs perdaient encore avec les opérations de change. Car pour pouvoir

¹⁴⁴ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 179.

¹⁴⁵ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 92-93.

¹⁴⁶ PAQUET, A., *En détachement de travail*, Francfort, Rütten & Loening, 1917, p. 36.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 36 et 41.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 41.

¹⁴⁹ J. LECLUSELLE, *Au camp*, *op.cit.*, p. 22.

acheter à la *kantine*, il fallait payer en monnaie allemande uniquement¹⁵⁰. À l'époque, il n'existait pas de monnaie commune à l'ensemble de l'Europe, chaque pays avait sa propre monnaie qui, elle-même, avait sa propre valeur. Par conséquent, les soldats belges qui recevaient des mandats – en francs belges – devaient donc effectuer une opération de change qui réduisait encore leur pouvoir d'achat. Les prisonniers « [recevaient] 30 marks pour 100 francs et sept marks pour une pièce d'or de 20 francs »¹⁵¹.

2.3. Les baraques allemandes

Bien évidemment, il y avait beaucoup d'autres bâtiments dans les camps. On peut citer ceux réservés aux Allemands tels que les baraques de logement, la cantine des gardes ou encore la *kommandantur* du block. Cette dernière était – la seule – construite en briques rouges et abritait les différents services allemands comme celui du travail ou des corvées à réaliser¹⁵². C'est dans ce bâtiment que les responsables des baraques recevaient leurs ordres pour « l'organisation des *kommandos* de travail, à l'exécution des corvées ou au contrôle des prisonniers »¹⁵³. Pour preuve, tous les soirs au camp de Rennbahn, une « liste des corvées [...] était apportée par un employé de la *kommandantur* [...] ». Cette liste mentionnait le nom des différentes corvées et le nombre d'hommes à fournir pour chacune d'elles »¹⁵⁴.

2.4. Les baraques de « loisirs »

Il existait aussi des baraques à but « récréatif » destinées aux prisonniers pour tâcher de combattre l'ennui de leur captivité. Pour cela, ils avaient droit à une salle de relaxation ou encore une bibliothèque avec une salle de lecture qui sera rapidement mise en place et qui deviendra un des loisirs préférés des soldats¹⁵⁵. Au départ, le nombre de livres disponibles était restreint, car il s'agissait de livres que les soldats avaient en leur possession au moment de leur capture¹⁵⁶. Mais, très vite, des comités comme ceux de la

¹⁵⁰ F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 270.

¹⁵¹ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 21.

¹⁵² J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 4-5.

¹⁵³ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 71.

¹⁵⁴ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 95.

¹⁵⁵ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 40 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 141-142.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 141.

Croix-Rouge, vont rapidement intervenir pour fournir à ces bibliothèques de plus en plus de livres¹⁵⁷. Par exemple, « dès l'automne 1914, le comité de Stuttgart fait parvenir 220 ouvrages au camp de Münsingen. À Ingolstadt, les prisonniers font circuler entre eux les quelques livres disponibles “jusqu’à l’effritement complet”, mais un an plus tard, grâce aux nouvelles entrées, la bibliothèque compte 2.200 titres en français et 1.000 en russe. [...] Aux grands classiques de la littérature, succèdent des livres d’études [...] qui permettent d’employer les journées à l’approfondissement des connaissances dans les domaines aussi divers que les mathématiques, l’histoire et la géographie, le droit, les langues »¹⁵⁸. Parmi les autres baraques de « loisirs », on pouvait trouver un théâtre animé par une troupe, une chorale et un orchestre¹⁵⁹. Le soldat belge Henri Gaignage, par exemple, travailla dans la chorale religieuse de son camp accompagné d’un orchestre de 40 musiciens, qui répétait tous les jours toute la journée¹⁶⁰.

2.5. Les installations sanitaires

Pour des questions d’hygiène – et contrairement à l’époque des trous et des tentes – les camps se dotèrent de plusieurs installations qui devaient apporter un minimum d’hygiène. Les prisonniers disposaient dans chaque block d’une salle de douches avec des grands bacs et des douches en spirale¹⁶¹, une buanderie – avec une chaudière et des appareils de désinfection – pour laver leur linge¹⁶², des sanitaires et même un coiffeur pour empêcher un maximum la prolifération des poux. Avec de telles installations, on pourrait penser que les prisonniers n’eurent plus guère de soucis au niveau de l’hygiène et que l’expérience désagréable des tentes était définitivement derrière eux. Il n’en fut rien. Selon les dires d’un captif : « Ce manque forcé de propreté, de soins et d’assainissement, seront pour nous une torture au moins égale à celle de la faim »¹⁶³. De manière générale, lorsqu’on analyse en profondeur les cahiers de captivité, on remarque que l’insalubrité a été une constante durant toute la captivité et qu’elle a marqué tous les esprits. Comment expliquer cette situation alors que, selon

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 142.

¹⁵⁸ *Idem.*

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 149.

¹⁶⁰ COLLECTION PRIVÉE D’HENRI GAIGNAGE, *Journal d’Henri Gaignage*, 27 septembre 1914, s.l.n.d., p. 32 ; *Ibid.*, 3 octobre 1914, p. 32 ; *Ibid.*, 12 octobre 1914, p. 33 ; *Ibid.*, 4 avril 1915, p. 40.

¹⁶¹ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 60.

¹⁶² *Idem.* ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 30.

¹⁶³ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 60.

les articles quatre et sept de la Conférence de La Haye : « Le gouvernement au pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre est chargé de leur entretien. [Et que les] prisonniers de guerre seront traités pour la nourriture, le couchage et l’habillement, sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les aura capturés »¹⁶⁴ ?

Tout d’abord, une fois que les prisonniers arrivaient dans leur camp, la quasi-totalité de leurs effets personnels leur était enlevée, c’est-à-dire linge, peigne, rasoir et brosse à dents¹⁶⁵. Cela constituait déjà une infraction à l’un des articles de la Convention de La Haye qui stipulait que : « Tout ce qui leur appartient personnellement [au prisonnier], excepté les armes, les chevaux et les papiers militaires restent leur propriété ». On pourrait aussi penser que les soldats allemands avaient prévu de remplacer rapidement ces objets. Il n’en fut rien. Au camp de Soltau par exemple, selon les dires d’un prisonnier : « ce n’est qu’après plus de quatre mois de captivité que nous avons commencé à recevoir du linge, et encore, dans quelles conditions : personnellement, je me rappelle que pour un groupe de 200 hommes, nous avons reçu à la fin décembre : 104 chemises, 95 caleçons, 50 essuie-mains et 100 paires de chaussettes ; un essuie-mains pour quatre hommes, une chaussette par homme !!! En fait, [...] nombreux furent ceux qui, n’ayant qu’une chemise, devaient, lorsqu’elle était sale, la lessiver à l’eau froide, sans savon, et la faire sécher le plus rapidement possible, n’en ayant pas d’autre à mettre »¹⁶⁶. Ensuite, l’utilisation des douches était réglementée par l’administration du camp et surtout par le commandant de la garnison¹⁶⁷. Dans certains règlements, on pouvait lire l’article suivant : « Une fois par semaine, tous les prisonniers pourront en présence du sous-officier surveillant se doucher dans la salle de douches qui sera mise à leur disposition »¹⁶⁸. Et pour les sanitaires, à la différence des officiers qui avaient la possibilité le soir de disposer de chaises percées et de seaux pour uriner¹⁶⁹, tous les soldats devaient se rendre – à la vue de tout le monde – devant une tranchée, le long de laquelle deux longues perches en bois assuraient un siège précaire aux occupants¹⁷⁰. Cette tranchée était légèrement inclinée vers une fosse centrale qui « était irrégulièrement vidée, exhalant, par temps chaud, la pire odeur »¹⁷¹.

¹⁶⁴ A. MECHELYNK, *La Convention de La Haye*, op.cit., p. 9-10.

¹⁶⁵ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 60.

¹⁶⁶ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 23.

¹⁶⁷ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 156.

¹⁶⁸ *Idem*.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 155.

¹⁷⁰ COMMISSION D’ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 367.

¹⁷¹ *Idem*.

2.6. Le cimetière

Pour terminer, dans ces camps, la faim – que nous aborderons plus loin – et les maladies étaient chose courante, entraînant une mortalité importante. Dans ce cas, des enterrements devaient être organisés. Ce fut le cas durant l'année 1915 dans les camps de Cassel, Wittenberg et Langensalza. De nombreux prisonniers furent victimes d'une épidémie de typhus à cause de la prolifération des poux et de l'insalubrité du milieu de vie¹⁷². Par conséquent, nous trouvions des cimetières à proximité des camps. Étant donné qu'à cette époque, la religion était encore fortement ancrée dans la vie des prisonniers – belges et autres nationalités –, les camps disposaient aussi d'une baraque que les prisonniers avaient reconvertie en chapelle¹⁷³. Et tous les dimanches, c'étaient « l'occasion de célébrer un office religieux » avec des chants et en présence d'un prêtre catholique allemand ou d'un aumônier militaire fait prisonnier¹⁷⁴.



Chapelle du camp de Soltau Z (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Carte-photo avec la chapelle du camp de Soltau Z, s.d.)

3. La discipline

Il était stipulé dans l'article quatre de la Convention de La Haye, que l'autorité allemande devait traiter ses captifs avec humanité. Mais dans cette même Convention, on avait permis à cette autorité de bénéficier d'une contrepartie : l'article huit de la Convention précise que : « Les prisonniers de guerre seront soumis aux lois, règlements et ordres en vigueur dans l'armée de l'État au pouvoir duquel ils se trouvent »¹⁷⁵. Cependant, en analysant les différentes punitions en vigueur dans les camps, on se rend

¹⁷² A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 105.

¹⁷³ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 148.

¹⁷⁴ *Idem.* ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 49 ; COLLECTION PRIVEE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 8 avril 1914, s.l.n.d., p. 40 ; *Ibid.*, 28 février 1915, p. 38.

¹⁷⁵ A. MECHELYNK, *La Convention de La Haye*, op.cit., p. 10 ; COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 347.

compte que les Allemands avaient mis en place des procédés qui ne devaient – très certainement – pas être en application dans l’armée allemande. Après la Grande Guerre, une commission belge fut créée afin de faire un rapport sur les différentes punitions mises en place par l’autorité allemande contre les prisonniers de guerre militaires et civils et qui étaient en violation avec la Convention de La Haye. Pour réaliser ce rapport, la commission se basa en grande partie sur les témoignages des comités belges de secours présents dans les *stalags*¹⁷⁶. Or, la commission belge se rendit compte à la fin de ses investigations que son rapport n’était absolument pas complet¹⁷⁷. Ce dernier ne mettait pas en lumière toutes les sanctions disciplinaires qui ont enfreint les articles quatre et huit de la Convention de La Haye. Pour reprendre les termes de ce rapport : « En résumé on pourrait presque dire que l’importance de la documentation recueillie est en rapport inverse de l’importance des faits. Nous sommes bien informés de la situation de certains camps ou prisons, [...] tandis qu’il n’y a qu’un seul *kommando* dont on puisse affirmer connaître suffisamment le régime (les mines de sel d’Ehmen) »¹⁷⁸. Mais grâce à ce rapport d’enquête et grâce aux différents journaux de captivité, nous connaissons toute une liste de supplices plus ou moins « raffinés », mêlant tortures psychologiques et violences physiques.

Commençons par les peines d’isolement. Le prisonnier était emmené pour plusieurs jours soit dans un cachot – une cellule éclairée par une fenêtre et mesurant 2,50 mètres sur 1,50 mètre – soit dans une citerne contenant encore de l’eau¹⁷⁹.

Évoquons également les peines d’épuisement. Dans certains camps, lors de l’appel, on obligeait parfois les prisonniers à rester debout pendant plusieurs heures¹⁸⁰. Ou alors, au pas de gymnastique, le prisonnier devait effectuer un parcours d’obstacles tout en transportant dans un sac et dans ses bras, plusieurs briques. Et si par malheur celui-ci tombait sans autorisation, « on le relevait à coup de crosse ou de baïonnette »¹⁸¹. Certains camps pouvaient aussi utiliser la peine dite du tonneau. Le prisonnier était installé dans un tonneau rempli d’eau – qui devait être glacée – avec interdiction formelle d’en sortir. Et pour empêcher le captif d’en sortir, les Allemands

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 340.

¹⁷⁷ *Idem.*

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 341.

¹⁷⁹ COMMISSION D’ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations, op.cit.*, p. 364 ; J. LECLUSELLE, *Au camp, op.cit.*, p. 41.

¹⁸⁰ COMMISSION D’ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations, op.cit.*, p. 348.

¹⁸¹ *Idem.*

plaçaient un chien qui avait l'autorisation de mordre le prisonnier si celui-ci essayait de sortir du tonneau¹⁸².

Poursuivons avec les peines qu'on pouvait qualifier de chantages dans le but de remettre les prisonniers au travail. Divers procédés étaient régulièrement utilisés aussi bien dans les camps que dans les *arbeitskommandos*. Soit, on torturait les prisonniers au niveau de leurs besoins vitaux en les privant de nourriture pendant plusieurs jours¹⁸³, soit on suspendait leur courrier¹⁸⁴, soit encore, on les emmenait « au lieu de distribution des colis et là ; [le chef allemand] leur tenait cet ingénieux discours : “je vous donne à choisir : ou bien vous [reprenez] le travail et vos colis vous seront remis immédiatement, ou bien vous [persistez] dans votre refus inutile et [retournez] vous placer sur quatre rangs, jusqu'à ce que vous reveniez à de meilleurs sentiments” »¹⁸⁵. Par ailleurs, certaines punitions étaient utilisées dans les *kommandos* de travail car ces derniers étaient mis sous la houlette de « l'arbitrage et [de] la cruauté de l'exploiteur armé »¹⁸⁶. Dans certaines usines, pour faire changer d'avis les prisonniers récalcitrants, on soumettait ces derniers à de fortes chaleurs. Cela provoqua chez plusieurs prisonniers de nombreuses brûlures. On obligeait parfois le prisonnier à rester dans une pièce surchauffée à la vapeur, sans nourriture et sans boisson¹⁸⁷. Ou alors, en hiver, on l'enterrait dans la neige pendant plusieurs heures, voire une journée entière¹⁸⁸.

Enfin, pour terminer, nous avons aussi les peines corporelles qui étaient destinées à occasionner volontairement des blessures aux captifs, voire même provoquer leur mort. François Cochet dans son livre *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*, nous confirme avec l'aide d'un bilan de la Croix-Rouge qu'un « certain nombre de cas de brutalité ayant entraîné la mort ont été signalés, surtout dans les premiers temps de la captivité »¹⁸⁹. En plus des multiples coups de bâton, de baïonnette, de crosse de fusil et de sabre qui étaient assénés par les gardes allemands¹⁹⁰, on peut retenir trois punitions purement corporelles. Tout d'abord, il y avait la peine dite du poteau, le prisonnier était attaché à un poteau – parfois à l'aide de fils barbelés

¹⁸² F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 78.

¹⁸³ COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 348.

¹⁸⁴ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 315.

¹⁸⁵ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 120-121.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 116.

¹⁸⁷ COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 348.

¹⁸⁸ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 40.

¹⁸⁹ F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 78.

¹⁹⁰ COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 346.

selon le camp¹⁹¹ – et il devait « rester immobile pendant plusieurs heures ou même une journée entière, souvent partiellement dévêtu et sans nourriture, exposé au froid et au soleil. [...] Ce supplice, [...] se traduisait par des troubles extrêmement douloureux dans la circulation du sang et de nature à provoquer la mort après un certain temps »¹⁹². Ensuite, en période de canicule, on pouvait placer le prisonnier entièrement nu sur le goudron des toits des baraquements. Ce qui lui engendrait des brûlures¹⁹³. Et pour terminer, un procédé similaire était utilisé dans les *kommandos* travaillant dans les usines. Le prisonnier était soumis à ce que le rapport d'enquête a appelé : « l'exposition aux fours »¹⁹⁴. Il était placé « de face devant une chaudière, les pieds touchant le massif de fondation ; ou bien [il] devait se tenir entre deux creusets contenant de l'acier en fusion »¹⁹⁵.

4. La nourriture

Dans son ouvrage *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre (1914-1918) : population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Annette Becker résumait l'un des problèmes fondamentaux et quotidiens des prisonniers de guerre : « Le drame principal des prisonniers en Allemagne est rapidement la faim »¹⁹⁶. Or, il avait été convenu avec les articles quatre et sept de la Convention de La Haye que :

*« Les prisonniers de guerre [...] doivent être traités avec humanité. Tout ce qui leur appartient personnellement, excepté les armes, les chevaux et les papiers militaires restent leur propriété [...] Le gouvernement au pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre est chargé de leur entretien. À défaut d'une entente spéciale entre les belligérants, les prisonniers de guerre seront traités pour la nourriture, le couchage et l'habillement, sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les aura capturés »*¹⁹⁷.

¹⁹¹ J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 41.

¹⁹² COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 347-348.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 348.

¹⁹⁴ *Idem.*

¹⁹⁵ *Idem.*

¹⁹⁶ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 98.

¹⁹⁷ A. MECHELYNK, *La Convention de La Haye*, op.cit., p. 9-10.

Par conséquent, une famine – ou à tout le moins – une sous-alimentation ne devait pas se produire dans les camps de prisonniers comme ce fut pourtant le cas. Alors, comment expliquer cette situation ?

Au niveau de l'alimentation, tous les camps de prisonniers en Allemagne étaient soumis à ce qu'on pouvait appeler un barème de valeur calorifique. Ce procédé – calculé par des médecins – devait permettre à l'Allemagne de respecter les articles quatre et sept de la Convention de La Haye en subvenant aux besoins alimentaires de ses prisonniers tout en économisant un maximum d'argent et de provision en vue d'une longue guerre. Chaque camp devait dépenser par jour et par homme, la somme de 60 pfennigs rien que pour la nourriture, car les médecins « sont arrivés à la conclusion que 2.000 kcal étaient suffisants pour les personnes inactives et 2.500 kcal pour ceux qui devaient travailler »¹⁹⁸. Niveau nourriture, cela correspondait à plus ou moins sept kilos de victuailles par semaine pour les non-travailleurs (donc moins d'un kilo de nourriture par jour) et environ dix kilos pour les travailleurs (soit 1,5 kilo par jour)¹⁹⁹.

Le service s'organisait de la manière suivante ; les prisonniers avaient droit à trois repas par jour, mais il n'y avait pas de consignes ou de règlement qui indiquaient une heure exacte pour servir le repas. Cela était laissé au bon plaisir de l'administration du camp. Les prisonniers avaient le petit-déjeuner entre 6 et 8 heures²⁰⁰, le déjeuner vers 11 heures ou midi jusque 13 heures et le dîner à 18 heures²⁰¹. De manière générale, à chaque repas, deux prisonniers préposés allaient chercher dans la cuisine de leur block, une ou deux marmites (tout dépendait du nombre de prisonniers à nourrir) qu'ils amenaient – sauf en cas de mauvais temps – dans la cour pour nourrir leurs congénères qui s'étaient déjà mis en rang pour être servis²⁰². Le matériel utilisé par chacun était des plus rudimentaires, les prisonniers recevant leur nourriture dans leur gamelle personnelle, du moins lorsque celle-ci n'avait pas été confisquée par les autorités allemandes au moment de l'internement, tout comme leurs couteaux et leurs fourchettes²⁰³. Par conséquent, les prisonniers ont souvent été obligés de se débrouiller pour créer des ustensiles pour manger. Par chance, « des artisans avisés et improvisés ont confectionné des cuillères en bois, des couteaux faits avec des morceaux de ferraille quelconques. Les gourdes coupées à la hauteur du goulot sont converties en gamelles.

¹⁹⁸ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 44.

¹⁹⁹ *Idem*.

²⁰⁰ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 17.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 28 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 57 et 94.

²⁰² J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 294.

²⁰³ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 59.

On invente le fil à couper le pain, confectionné d'un fil de fer trouvé au hasard et terminé de deux petits bouts de bois. Cela constitue une scie qui coupe parfaitement et proprement le pain »²⁰⁴.



Distribution de la soupe dans un camp de prisonniers (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013, p. 49).

De manière générale, il n'existait pas de menu préétabli par l'administration des camps pour tous les jours de la semaine. Tous les camps utilisaient les provisions qu'ils avaient à leur disposition pour nourrir leurs occupants. Grâce aux journaux de captivité, on se rend compte que les camps servaient souvent le même menu avec, parfois, des ingrédients différents. Le matin, les captifs recevaient du « café », plus exactement une infusion à base d'orge grillé ou de gland torréfié sans sucre – remplacé parfois par de la poudre d'os d'animaux pilés – que les prisonniers et les Allemands s'amusaient à appeler « café »²⁰⁵. Deux fois par jour, les prisonniers avaient droit à de la soupe²⁰⁶. À midi, elle était faite à base de légumes accompagnée parfois de pommes de terre, d'orge, de riz, de pois verts, de vermicelles, de betteraves, de topinambours, de feuilles de rutabaga, de poisson (comme de la morue), de maïs et – de plus en plus rarement – d'un morceau de viande (bœuf, lard ou boudin)²⁰⁷. Celle du soir n'était pas très différente, « à base de graine de lin, de millet, de farine ou de tapioca »²⁰⁸. Par ailleurs, elle était parfois mélangée avec de l'eau et « la viande était remplacée par du saucisson ou du fromage »²⁰⁹. Ceci dit, tous les prisonniers n'avaient pas à chaque reprise un de ces aliments dans sa soupe. Étant donné que la plupart des aliments se retrouvaient dans

²⁰⁴ *Idem*.

²⁰⁵ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 15 et 17 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 74.

²⁰⁶ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 40.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 15, 32 et 114 ; J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 17 ; COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations*, op.cit., p. 365.

²⁰⁸ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 74.

²⁰⁹ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 17 ; K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 47.

le fond des marmites, les premiers prisonniers qui se présentaient dans la file d'attente « ont eu l'inconvénient de trouver moins de briques dans leurs bols à manger que les derniers. Leur portion était donc moins nutritive que ce qui était normalement calculé »²¹⁰. Pour terminer, avec ces soupes, les prisonniers recevaient quotidiennement un morceau de pain.

Lorsque l'on analyse les journaux de captivité, ce n'est pas la diversité des produits servis dans les camps qui frappe mais plutôt la qualité des aliments. De manière générale, pour reprendre les termes de Marc Schrevel, dans son article *Être prisonnier de guerre français en Allemagne de 1914 à 1918 : une étude de cas, Joseph Miquel* : « les prisonniers de guerre sont confrontés à la sous et à la malnutrition »²¹¹. Tous les aliments présents dans ces soupes étaient de piètre qualité : porc bouilli, rôti ou salé ; pomme de terre cuite à la vapeur ; légume à moitié cuit ; pâté réalisé à base de semoule ou de farine mélangée à de l'eau (que Willy van Cauteren et ses confrères appelaient « ciment ») ; saucisse pas entièrement cuite ; hareng à peine salé, gluant et collant ; etc²¹². Le pain ne faisait pas figure d'exception mais, malgré tout, il constituait une nourriture précieuse malgré sa piètre qualité. En compilant certains témoignages, nous arrivons à donner une certaine description de cet « ersatz ». Il s'agirait d'un pain de couleur noir, compact et humide fabriqué en mélangeant de la farine de blé ou de paille avec du son, du sang de bœuf mais aussi des « déchets de légumes, [des] épluchures de pommes de terre, [des] gruaux, de l'orge, du maïs, et de la sciure de bois »²¹³. Comme pour le pâté, les prisonniers avaient donné un surnom à cet aliment, le pain K.K. qui signifiait *Kleie und Kartoffeln* (son et pommes de terre)²¹⁴.

Avec tout cela, on pourrait penser que le calvaire et la malnutrition des prisonniers ne pouvaient atteindre un niveau encore plus bas. Or, à mesure que l'Allemagne commençait à perdre la guerre et à subir les retombées économiques du blocus britannique, cette nourriture se raréfiait et était déclinante²¹⁵. Par conséquent, les autorités allemandes – pour continuer la guerre et nourrir ses propres soldats – ont été obligées de diminuer – en quantité et en qualité – la nourriture des prisonniers de guerre. Prenons l'exemple du pain. Au début de la guerre, dans le camp de Willy van

²¹⁰ *Idem.*

²¹¹ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », *op.cit.*, p. 314.

²¹² K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, *op.cit.*, p. 47 ; J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, *op.cit.*, p. 17.

²¹³ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », *op.cit.*, p. 314 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 74 ; K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, *op.cit.*, p. 46.

²¹⁴ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 74.

²¹⁵ COCHET, F. et PORTE, R., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914 -1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 847 ; A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p. 99.

Cauteren, les prisonniers en avaient droit à 600 grammes – composé de 80% de seigle et 20% de pommes de terre – mais dès l'année 1915 et jusqu'à la fin de la guerre, cette portion était descendue entre 200 et 350 grammes – composé à 68% de farine de pomme de terre, 16% de son et 16% d'herbes de bruyère ou de roseau – par personne²¹⁶. Cette situation n'était cependant pas identique dans tous les camps. À l'été 1917 par exemple, « si la ration de pain effective est encore de 350 grammes à Giessen, [...] elle est revanche réduite à 210 grammes à Chemnitz, 200 grammes à Gross Poritsch, 75 grammes à Friedrichsfeld et elle a tout simplement disparu au camp de Minden »²¹⁷. La même situation était aussi observable dans le cas de la viande, qui ne faisait plus que 60 grammes par personne – à partir de l'été 1917 – et qui était remplacée soit par des organes (poumons, foie, cœur, rate ou tripes) soit par de la viande avariée que l'on soumettait à une « désinfection dans un bain à base de permanganate »²¹⁸. En conclusion, la situation était telle que les prisonniers « ne [pouvaient] quasiment plus compter que sur les colis qui leur sont envoyés par leur famille ou le ravitaillement assuré par leur gouvernement et les œuvres de secours »²¹⁹.

Cependant contrairement à l'Angleterre et à une grande partie de la France, la Belgique occupée subissait de plein fouet le blocus britannique qui rendait son approvisionnement de plus en plus difficile malgré l'intervention du CNSA – Comité national de Secours et d'Alimentation – et de ses collaborateurs américains et hollandais. Par conséquent, d'année en année, la population belge subissait de plus en plus la pénurie alimentaire, à tel point que le pays tomba dans une famine qui ne cessait de s'accroître. Cette situation entraîna dès lors une diminution des rations alimentaires envoyées aux prisonniers par leurs familles. Les prisonniers belges durent de plus en plus compter sur le soutien des colis envoyés par les œuvres de secours mieux fournies. Parmi ces œuvres, nous pouvons citer par exemple la Caissette du Soldat belge ou encore les colis annuels de Monseigneur Heylen, évêque de Namur qui nous aborderons dans la suite de ce travail.

²¹⁶ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 46.

²¹⁷ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 74.

²¹⁸ *Idem*.

²¹⁹ BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013, p. 48.

5. Les *kommandos* de travail

À l'origine, l'utilisation de prisonniers de guerre en tant qu'ouvriers n'était pas interdite par la Convention de La Haye et les autres lois en vigueur sur la guerre. L'article six de la Conférence de La Haye concernant les prisonniers de guerre donnait la possibilité aux pays belligérants d'utiliser leurs prisonniers de guerre comme main d'œuvre. Selon cet article :

« L'État peut employer, comme travailleurs, les prisonniers de guerre, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers. Ces travaux ne seront pas excessifs et n'auront aucun rapport avec les opérations de la guerre. Les prisonniers peuvent être autorisés à travailler pour le compte d'administrations publiques ou de particuliers, ou pour leur propre compte. Les travaux faits pour l'État sont payés d'après les tarifs en vigueur pour les militaires de l'armée nationale exécutant les mêmes travaux, ou, s'il n'en existe pas, d'après un tarif en rapport avec les travaux exécutés. [...] Le salaire des prisonniers contribuera à adoucir leur position, et le surplus leur sera compté au moment de leur libération, sauf défalcation des frais d'entretien »²²⁰.

Lorsqu'une guerre courte éclatait, l'économie de chaque pays était tournée à la fois sur les productions proprement guerrières (armement) tout en maintenant les activités traditionnelles (agriculture)²²¹. Par conséquent, il existait toujours de la main-d'œuvre pour faire tourner l'économie du pays. Cependant, la Grande Guerre changea aussi radicalement – en plus de la captivité – cet aspect de la guerre car « la mobilisation initiale a provoqué un chômage de masse dans certaines branches industrielles, mais le “boom des armements” et la recrudescence de la main-d'œuvre ont entraîné une pénurie de main-d'œuvre dans d'autres domaines tels que l'industrie de l'armement, les mines et l'agriculture. [...] Dans les mines de la Ruhr, l'effectif a chuté de 27% en raison de la mobilisation d'août 1914. La production de charbon et de coke a été réduite de 50%. Les mineurs allemands ont rejoint les forces armées, tandis que les

²²⁰ A. MECHELYNK, *La Convention de La Haye*, op.cit., p. 10.

²²¹ RAWE, K., 2005, « Working in the Coal Mine : Belgians in the German War Industry of the Rhur area during World War I » dans MAJERUS, B., AMARA, M., VRINTS, A. et JAUMAIN, S., *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, A.G.R., p. 221.

travailleurs étrangers, principalement l'Autriche, les Pays-Bas et l'Italie, sont rentrés chez eux. Le déclin de la main-d'œuvre s'est poursuivi jusqu'en juin 1915, quand il a atteint son point le plus bas, [c'est-à-dire] 69% de son niveau d'avant-guerre »²²². Vu la situation, il ne fallut pas longtemps aux Allemands pour mettre au travail les prisonniers de guerre. Le recrutement s'est fait dès novembre 1914 et l'année suivante, le 15 avril 1915 pour être plus précis, l'Allemagne décidait de violer les lois internationales et d'employer les prisonniers de guerre à des fins militaires²²³. Le travail des prisonniers pouvait être de deux sortes : les corvées dites « intérieures » et les corvées dites « extérieures » qui étaient effectuées par les *arbeitskommandos* (les *kommandos* de travail). Et chacune de ces catégories était encore subdivisée en différents groupes d'activités.

Les corvées qualifiées « d'intérieures » s'exécutaient à l'intérieur et au profit du camp, subdivisées en trois groupes d'activités. Il y avait tout d'abord, les corvées centrées sur l'artisanat et les arts et qui demandaient une main-d'œuvre qualifiée : des professionnels en matière d'hygiène corporelle (coiffeurs, barbiers, blanchisseurs ou encore tailleurs)²²⁴, des professionnels en matière culinaire (tels que bouchers, cuisiniers et selliers)²²⁵, mais aussi des artistes comme des peintres, des sculpteurs, des joailliers, ou encore des photographes²²⁶. Ce sont eux qui ont réussi à redonner – un tant soit peu – le sourire à leurs camarades en fabriquant des objets d'utilités quotidiennes²²⁷, en décorant les cartes postales ou encore en créant des objets de loisirs et des souvenirs comme des jeux d'échecs, des dominos, des pantoufles, des instruments de musique, des sacs à main, des tasses et des bouteilles sculptées, etc²²⁸. Ensuite, il existait des corvées qui ne nécessitaient pas de qualification spécifique et qui devaient servir au bon fonctionnement du camp. Tous les prisonniers pouvaient être réquisitionnés, y compris ceux possédant un handicap physique ou des problèmes de santé. Il s'agissait de corvées qui ne demandaient pas énormément d'effort physique comme, par exemple, aider en cuisine, ramasser les déchets dans le camp, aller chercher les lettres à la poste ou encore aider aux colis²²⁹. Dans le même style, les camps disposaient aussi d'une « corvée des

²²² *Ibid.*, p. 222.

²²³ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 71-72.

²²⁴ *Ibid.*, p. 73 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 30.

²²⁵ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 73.

²²⁶ *Idem.* ; J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 100 ; *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern*, op.cit., p. 30.

²²⁷ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 146.

²²⁸ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 73.

²²⁹ *Idem.*

biscuits, [d'une] corvée des boîtes de conserve [où le prisonnier] ramassait les boîtes vides cumulées dans la cour des blocks ou dans le local spécialement aménagé pour l'ouverture des boîtes [...] [ou encore une] corvée des tonneaux »²³⁰. Et enfin, il existait les corvées qui demandaient des intellectuels ou des captifs connaissant plusieurs langues. Ces prisonniers – dont une partie avait certainement été repérée lors de leur passage dans les camps d'immatriculation – pouvaient devenir par exemple des interprètes – *dolmetscher* – utiles pour la censure allemande ou pouvaient être engagés dans la banque ou au journal du camp²³¹.

Les corvées qualifiées « d'extérieures » étaient effectuées par les *arbeitskommandos*, à l'extérieur du camp, au profit du gouvernement ou de particuliers allemands. La procédure de recrutement était simple. Un sous-officier allemand remettait au responsable des prisonniers de guerre une liste de soldats désignés pour former un *kommando*²³². Ces soldats étaient envoyés – dès 6h30 en été et 7 heures en hiver – devant plusieurs officiers allemands, des *kompagnieführer*, qui vérifiaient l'identité de chaque soldat afin d'éviter toute tentative d'évasion. Une fois la procédure accomplie, les prisonniers se rendaient à leur lieu de travail en compagnie d'un sous-officier allemand et y travaillaient jusqu'au soir²³³. Dans cette catégorie, on pouvait distinguer deux types de *kommandos*. Il y avait tout d'abord, les *kommandos* qui travaillaient à proximité de leur camp et qui, par conséquent, y revenaient tous les midis pour recevoir leur ration de nourriture et tous les soirs pour dormir²³⁴. Dans ces détachements de travail, les prisonniers étaient réquisitionnés en grande partie pour aider le gouvernement allemand à développer son pays grâce aux travaux publics, et à créer de nouvelles terres cultivables pour nourrir sa population civile et militaire. Les prisonniers devaient par exemple aider à développer et à entretenir le réseau ferroviaire (en entretenant les rails), les voies de communication et les réseaux hydrauliques (en posant des canalisations) ; assécher les zones humides comme les marais ou encore défricher et enlever les souches des espaces boisés pour que les terrains deviennent cultivables ; percer des canaux ; jardiner et bêcher (pour la corvée de pommes de terre

²³⁰ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 100.

²³¹ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 39 et 73.

Dans les camps, il y avait trois catégories de journaux : les clandestins, ceux qui étaient édités – sous certaines conditions – par les prisonniers et ceux publiés par les Allemands (en coopération avec des captifs) dans A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 135-136.

²³² F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 71.

²³³ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 95-96.

²³⁴ *Ibid.*, p. 99.

ou de betteraves) ; faire le ménage dans les casernes ; charger et décharger les marchandises ; prendre soin des chevaux ; faire la corvée dite du *lazaret* ; etc.²³⁵.

Il y avait aussi les *kommandos* employés par des particuliers pour combler le manque important de main-d'œuvre. Ce qui différenciait ces détachements de travail des précédents, c'était le fait qu'ils étaient logés chez les employeurs. Ces derniers étaient majoritairement des fermiers et des patrons d'entreprises, d'ateliers, de chantiers ou de mines²³⁶. En 1916, près de 90% des prisonniers de guerre étaient au travail, l'agriculture en employant – à elle seule – 735.000, tandis que l'industrie en avait recrutés 331.000²³⁷. Le reste était employé par les ateliers, les chantiers ou les mines : de houille, de fer, de sel, de lignite, de potasse, de pyrite de fer ou de soufre²³⁸. Les prisonniers étaient « logés dans [des] bâtiments occupés en temps ordinaire par les ouvriers allemands, dans [des] bâtiments scolaires, ou dans [des] annexes de la fabrique aux salles claires et bien chauffées »²³⁹. Les prisonniers étaient employés comme tourneurs, mécaniciens, étameurs, ferblantiers ou comme seconds dans ces tâches²⁴⁰. Cependant, selon Heather Jones dans son article *Prisoners of war* : « Ces prisonniers étaient souvent maltraités et souffraient généralement de moins bonnes conditions de travail et de vie que leurs homologues en Allemagne »²⁴¹. L'employeur pouvait aussi être une ville. Lorsque la guerre éclata, beaucoup d'Allemands – de professions diverses – ont été mobilisés et ont dû quitter leur travail pour rejoindre le front. Par conséquent, les villes se retrouvèrent dépourvues de main-d'œuvre dans certains services à la population. Ils décidèrent alors d'engager les prisonniers comme employés de trams électriques, journaliers, boulangers, brasseurs, opticiens, imprimeurs, libraires, déménageurs, etc²⁴².

Contrairement à tous les autres secteurs d'activités, les *kommandos* qui travaillaient dans les fermes avaient de meilleures conditions de vie malgré le fait qu'elles variaient d'une ferme à l'autre. Dans le cas où les fermes se trouvaient à

²³⁵ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 71 et 74 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 89 ; J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, op.cit., p. 33.

²³⁶ WALLE, M., 2014, « Les prisonniers de guerre français internés en Suisse (1916-1919) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 253, Paris, Presses universitaires de France, p. 68 ; A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 112.

²³⁷ ROSAS, A., *The legal status of prisoners of war : a study in international humanitarian law applicable in armed conflicts*, Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia, 1976, p. 78.

²³⁸ M. WALLE, 2014, « Les prisonniers de guerre », op.cit., p. 60 ; A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 114 ; J. LECLUSELLE, *Au camp*, op.cit., p. 40.

²³⁹ A. PAQUET, *En détachement*, op.cit., p. 33.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 36.

²⁴¹ JONES, H., 2014, « Prisoners of War », op.cit., p. 3.

²⁴² A. PAQUET, *En détachement*, op.cit., p. 29.

proximité du camp (dix kilomètres maximum), les prisonniers étaient logés dans une grange du lundi au samedi et passaient le dimanche au camp²⁴³. Mais, lorsque les fermes se trouvaient à plus de dix kilomètres du camp, les prisonniers logeaient toute la semaine à la ferme, dimanche compris. Le soldat belge Henri Gaignage par exemple a travaillé dans l'une de ces fermes comme cultivateur²⁴⁴. Il devait travailler le blé, nettoyer les étables, remplir des chariots d'aliments pour aller les conduire dans d'autres villes, répandre le fumier, planter les légumes, donner à manger et tuer les animaux, ou encore faire des fagots, etc²⁴⁵. L'alimentation était bien meilleure dans ces fermes. Selon une connaissance de Willy van Cauteren, au début : « [à] tous les repas, il y avait de tous en abondance et surtout de la viande. La viande du matin, du midi, du soir et entre les deux, à quatre heures, était un savoureux sandwich avec du café »²⁴⁶.

Cependant, tout comme les camps de prisonniers et la population allemande, les fermes, les entreprises et les mines ont subi les retombées économiques et alimentaires du blocus anglais et connurent aussi la pénurie. Jour après jour « le travail devenait [...] plus pénible [et] la ration journalière diminuait sans cesse »²⁴⁷. Au final, les *kommandos* – tout comme les autres prisonniers – finissaient par survivre surtout grâce aux colis qui leur étaient envoyés.

Pour la rémunération de ces corvées, il ne fallait pas s'attendre à des sommes astronomiques. Comme nous l'avons observé au sujet de la *kantine*, le prisonnier était amputé d'au moins les trois-quarts de son salaire – voire plus – qui étaient versés à la *kommandantur* du camp qui fournissait les prisonniers²⁴⁸. Selon Werner van Coillie²⁴⁹, dans son ouvrage *Rennbahn : trente-deux mois de captivité en Allemagne (1914-1917). Souvenir d'un soldat belge étudiant à l'Université libre de Bruxelles* :

« Le montant des salaires touchés par les travailleurs était : Pour les travaux de ferme, bêcheage, défrichage (0,30 mark) Pour les travaux de jardinage (0,50 mark) Pour le déchargement des marchandises (0,30 mark) Pour l'entretien de la voie ferrée (0,60 mark) Pour les travaux d'orfèvrerie (un mark). Le salaire des

²⁴³ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 109.

²⁴⁴ COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, 16-17 juin 2015, s.l.n.d., p. 47.

²⁴⁵ *Ibid.*, 11 septembre 1915, p. 57 ; *Ibid.*, 12 septembre 1915, p. 57 ; *Ibid.*, 6 septembre 1915, p. 57 ; *Ibid.*, 8 juillet 1915, p. 50 ; *Ibid.*, 25 novembre 1915, p. 65 ; *Ibid.*, 16 décembre 1915, p. 68 ; *Ibid.*, 12 juin 1917, p. 108 ; *Ibid.*, 21 juin 1917, p. 108.

²⁴⁶ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 75.

²⁴⁷ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, op.cit., p. 95.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 101.

²⁴⁹ Il écrira son ouvrage sous le nom de Jean Desflandres.

tailleurs, cordonniers, selliers, bouchers oscillait entre 50 pfennigs et un mark ; les corvées de canalisation, du lazaret, des chevaux [et des tonneaux] n'étaient pas rémunérées »²⁵⁰.

6. La correspondance et les colis

Malgré ces conditions de vie qui devenaient de plus en plus rudes, une lumière venait éclairer les jours sombres de la promiscuité et de la famine. Annette Becker, dans son ouvrage, reprendra même une phrase qu'un prisonnier de guerre avait écrite dans une lettre à sa famille : « vous ne pouvez croire chers parents la joie que l'on éprouve lorsque l'on reçoit des siens lettres ou colis »²⁵¹. Car, en effet, les prisonniers avaient la possibilité de recevoir des lettres de leur famille et des colis en provenance de leur famille ou encore d'œuvres de bienfaisance ou de secours comme la Croix-Rouge, la Caissette du Soldat belge ou – comme nous le verrons plus tard dans cette étude – de Monseigneur Heylen pour les prisonniers de son diocèse²⁵². Très vite, le CICR va prendre de plus en plus d'importance par rapport aux lettres et aux colis. Sur les quatre années de guerre, l'agence enverra 497 millions de lettres ou de cartes et 115 millions de colis²⁵³.

6.1. La correspondance

Pour un prisonnier de guerre, la correspondance était l'évènement qui représentait le plus d'importance à ses yeux étant donné que c'était le seul moyen de communication avec ses proches. Pour reprendre les termes de certains prisonniers : « Tous les jours, nous attendons le courrier avec une grande impatience et c'est une grande désillusion quand il n'y a rien »²⁵⁴. Ou encore : « Par-dessus tout, c'était le manque de nouvelles qui nous était le plus pénible »²⁵⁵. Lorsqu'elles arrivaient, cela devait forcément les reconforter de savoir que l'on pensait encore à eux et que leurs familles étaient toujours en vie.

²⁵⁰ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, *op.cit.*, p. 100-101.

²⁵¹ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p. 99-100.

²⁵² GAMBIEZ, F. et SUIRE, M., *Histoire de la Première Guerre mondiale*, t. II, Paris, Fayard, 1968, p. 276 ; F. COCHET, *Soldats sans armes*, *op.cit.*, p. 261.

²⁵³ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p. 185.

²⁵⁴ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 169 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, *op.cit.*, p. 170.

²⁵⁵ W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, *op.cit.*, p. 61.

Arrivés au camp, les prisonniers avaient le droit d'envoyer une carte à leur famille avec la mention unique « Je suis prisonnier et je suis en bonne santé »²⁵⁶. Cependant, étant donné que la plupart des camps – et leurs baraques – n'étaient pas encore entièrement construits au début de la guerre, il fallut attendre un ou deux mois avant que les soldats ne soient autorisés à écrire leur première lettre. Cette autorisation arriva le 14 octobre 1914, lorsque le Parlement allemand promulgua une circulaire ministérielle²⁵⁷. Willy van Cauteren par exemple a eu la possibilité d'envoyer sa première lettre dès octobre 1914²⁵⁸. Selon les autorités militaires, les captifs avaient le droit d'envoyer au maximum deux lettres et quatre cartes postales par mois²⁵⁹. Cependant, ce droit était laissé au bon vouloir du commandant du camp. Et certains d'entre eux n'étaient pas enclins à laisser ce réconfort aux prisonniers. François Cochet dans son ouvrage, nous en a donné plusieurs exemples : « Au camp de Rennbahn (près de Münster) le commandant impose une seule carte-poste de dix lignes par mois. À celui de Wahn, le commandant accepte une lettre de deux pages. Au camp de Mannsingen, il tolère seulement une lettre d'une page. Au camp de Bayreuth, les prisonniers doivent se contenter de 32 lignes par mois. Quant au camp d'Ohrduf, il accepte par mois, “une lettre brève” »²⁶⁰.

Les cartes, le papier à lettres et les enveloppes étaient vendus à la *kantine* du camp et leur envoi était très règlementé²⁶¹. Pour commencer, l'enveloppe devait avoir la mention « *Kriegsgefangenen Sendung* »²⁶². Ensuite, les cartes et les lettres devaient toujours d'une part, être écrites à l'aide d'un crayon à l'aniline et d'autre part, correspondre à un format standard²⁶³. Selon Marc Schrevel : « l'administration allemande [aurait] imprimé quelques 25 modèles »²⁶⁴. Par exemple, les cartes devaient mesurer 13 centimètres de long sur dix centimètres de large ou encore 14 centimètres sur neuf centimètres²⁶⁵. Pour les lettres, le format était différent. Il s'agissait d'une feuille de papier de 18 centimètres sur 22 centimètres où les lignes étaient déjà pré-

²⁵⁶ F. GAMBIEZ et M. SUIRE, *Histoire de la Première*, op.cit., p. 276.

²⁵⁷ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 153.

²⁵⁸ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 87.

²⁵⁹ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », op.cit., p. 170 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 156.

²⁶⁰ F. COCHET, *Soldats sans armes*, op.cit., p. 262.

²⁶¹ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », op.cit., p. 170 ; M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 318.

²⁶² F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 152.

²⁶³ Idem. ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, op.cit., p. 112.

²⁶⁴ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 318.

²⁶⁵ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 152 ; K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 88.

imprimées²⁶⁶. Bien entendu, il était hors de question, que les prisonniers racontent tout ce qui se passait dans le camp. Par conséquent, le nombre de lignes et le contenu étaient aussi règlementés. Une carte par exemple ne pouvait pas dépasser dix lignes et une lettre, 20 lignes²⁶⁷. De manière générale, il leur était interdit de mentionner ou de sous-entendre leur insuffisance alimentaire et tous autres aspects négatifs de leur captivité, de tenir des propos antimilitaristes et défaitistes sous peine de voir leurs lettres refusées par la censure²⁶⁸. Par conséquent, les prisonniers étaient obligés de pratiquer l'autocensure et donc « écrivaient généralement des lettres très monotones. Encore et encore, ils se plaignaient du long terme de leur divorce depuis leur départ pour la guerre. Ils ont demandé à un étranger d'envoyer de l'argent, des vêtements et certains aliments. Avec des remerciements pour les paquets précédents ou des lettres et des descriptions de santé »²⁶⁹. Bien évidemment, tous les prisonniers essayaient de trouver des astuces pour faire passer des messages secrets à leur famille afin de leur révéler la vérité sur leurs réelles conditions de vie. Ils employaient par exemple « des jeux de mots, un langage caché et des significations ambiguës »²⁷⁰.

La réglementation allemande ne s'était pas arrêtée uniquement à la forme et au contenu de la correspondance. Même l'envoi des lettres et des cartes était règlementé. Une fois qu'elles étaient écrites et mises dans les enveloppes, les prisonniers devaient les donner ouvertes et en main propre au sous-officier en charge de leur baraquement, et que les Allemands avaient rebaptisé *feldwebel*. Ce dernier devait ensuite amener toutes ces lettres à un haut gradé allemand – qui devait certainement se trouver à la *kommandantur* du camp – et qui allait les emmener à la censure. D'après la réglementation allemande, le haut gradé dépendait du jour de la semaine. Dans le cas du camp de Willy van Cauteren par exemple, le *feldwebel* devait les remettre « au commandant de la garnison dans la Citadelle le lundi et le jeudi, au cavalier Scharnhorst le mardi et le vendredi, au *Wagenhaus* 9 [dépôt de voitures régimentaires] le mercredi et le samedi »²⁷¹.

Une fois arrivées au bureau de la censure, les lettres et les cartes étaient examinées minutieusement par des *dolmetscher*, autrement dit des censeurs ou encore

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 89.

²⁶⁷ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 153.

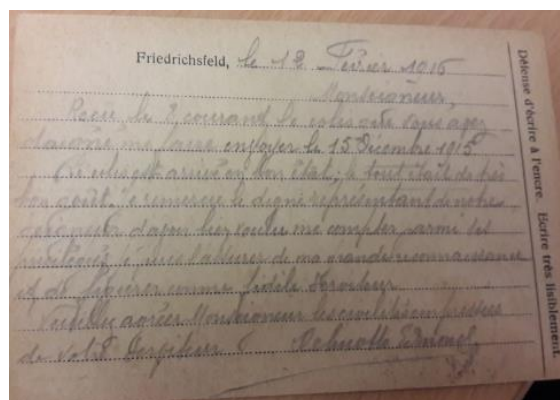
²⁶⁸ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, *op.cit.*, p. 90 ; W. VAN CAUTEREN, *La guerre et la captivité*, *op.cit.*, p. 85 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 153.

²⁶⁹ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, *op.cit.*, p. 90 ; M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », *op.cit.*, p. 318.

²⁷⁰ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, *op.cit.*, p. 88.

²⁷¹ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, *op.cit.*, p. 154.

des interprètes. Selon le camp, ils étaient entre dix et 100 à faire ce travail et ils devaient lire quotidiennement entre 2.900 et 3.000 lettres. Dans le cas de Göttingen par exemple, les censeurs ont dû – rien que pour l’année 1917 – examiner 87.000 lettres²⁷². On pourrait croire que ces interprètes étaient des Allemands bilingues. Cela aurait été logique pour éviter qu’il y ait des failles dans le système de la censure. Mais ce n’était pas le cas ; les camps employaient à la fois des Allemands et – comme nous l’avons vu dans les corvées « intérieures » – des prisonniers qui étaient au minimum bilingues²⁷³. Grâce à ce recrutement, les camps disposaient d’interprètes qui connaissaient le Français, l’Anglais et même le Russe²⁷⁴. Pour les dialectes, tels que le Flamand et aussi sans doute le Wallon, selon Karolien Cool, la situation était différente, car il y avait très peu d’interprètes qui connaissaient ces langues. Par conséquent, vu le nombre de lettres qui devaient être examinées dans ces deux dialectes, il n’était pas étonnant d’accuser un retard de plusieurs jours avant que ces lettres ne soient envoyées aux familles²⁷⁵. Pour terminer, lorsque les lettres étaient vérifiées et conformes aux directives allemandes, elles se voyaient apposer un cachet d’approbation. Cela pouvait être le mot *Wrinkled* ou *Geprüft* (qui veut dire contrôlé) ou encore la lettre P (qui symbolisait le mot *Prüfung*) pour au final être envoyées aux différentes familles²⁷⁶. Mais si, par malheur, le censeur arrivait à voir et à déchiffrer le subterfuge du prisonnier, la lettre ou la carte n’était pas envoyée ou alors elle subissait une correction du censeur « au moyen d’une surcharge d’encre bleue rendant illisibles des phrases entières »²⁷⁷.



Lettre de remerciement d’Edmond Delmotte pour les colis de Noël 1915 (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 12 février 1916).

²⁷² K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 87.

²⁷³ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 318.

²⁷⁴ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 88.

²⁷⁵ Idem.

²⁷⁶ Idem.

²⁷⁷ M. SCHREVEL, 2014, « Être prisonnier de guerre », op.cit., p. 320.

Le même procédé était appliqué avec les lettres venant des familles, car les prisonniers avaient aussi le droit d'en recevoir. Les premières arrivèrent – mais cela dépendait du camp – dès le mois de novembre 1914²⁷⁸. Contrairement à l'envoi, les prisonniers pouvaient recevoir autant de cartes et de lettres qu'ils souhaitaient, mais l'autorité allemande pour éviter d'être surchargée décida de limiter le nombre de lettres et de cartes. D'après Karolien Cool, en 1915, l'autorité allemande dut acheminer vers les camps 11 millions de lettres²⁷⁹.

6.2. *Les colis*

Jean-Paul Briastre, dans son ouvrage *Prisonniers 1914-1918*, nous résume l'importance des colis avec ces deux phrases : « un colis est [...] l'un des temps forts de la vie des prisonniers car ce qu'il contient permet de soulager la faim et apporter également un peu de “parfum du pays” ». Le colis est à la fois un moyen de subsistance, un lien avec la famille et avec la terre qui a vu naître le captif »²⁸⁰. Et tout comme la correspondance, l'administration allemande réglementait strictement la réception des colis postaux.

Le règlement carcéral était clair sur le sujet. Tout comme les lettres et les cartes, le nombre de colis était limité dans le temps et leur contenu ne pouvait pas dépasser cinq kilos²⁸¹. Au début de la guerre, les prisonniers avaient droit à deux colis par mois, sauf en cas de punition²⁸². Mais suite à la pénurie alimentaire qui sévissait en Allemagne à cause du blocus britannique, le nombre de colis est passé à quatre²⁸³. Pour éviter toute évasion, les colis ne pouvaient pas contenir de « matières dangereuses, inflammables ou explosives »²⁸⁴. Les autorités allemandes exigèrent aussi de la part des familles et des œuvres de secours, des paquets qui devaient être facilement ouvrables pour que son contenu soit rapidement vérifié et suffisamment solide pour supporter les dégâts et les longs voyages²⁸⁵.

²⁷⁸ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 87.

²⁷⁹ *Idem*.

²⁸⁰ J.-P. BRIASTRE, *Prisonniers 1914-1918*, op.cit., p. 48 ; A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 131.

²⁸¹ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 154.

²⁸² R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », op.cit., p. 176.

²⁸³ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 54.

²⁸⁴ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 155.

²⁸⁵ *Idem*.

Les colis pouvaient contenir de la nourriture de toutes les sortes comme du riz, des pâtes, du pain, des gâteaux, du sucre, des boîtes de conserve et de viande (comme du bœuf ou du porc), des haricots, des biscuits, du beurre, du fromage, du poisson (comme des sardines), de la confiture, des bonbons, des médicaments, des boissons telles que du café, du thé, du chocolat, des fruits secs comme des figes, etc...²⁸⁶ En bref, des denrées variées et non-périssables en quelques jours. Car selon François Cochet :

« La rapidité avec laquelle les colis parvinrent aux prisonniers [était] très variable. Émile Arrot, du 106 RI [régiment d'infanterie] reçoit, le 5 décembre 1915, un colis parti de France le 26 novembre, soit seulement neuf jours avant sa remise au prisonnier. Henri Agrappart a moins de chance : un colis envoyé le 20 octobre 1916, lui parvient seulement le 12 novembre. Gontran Boulanger reçoit le 2 février 1916 un colis mixte de nourriture et de vêtements envoyé le 29 décembre 1916. Ce sont essentiellement les déplacements des prisonniers dans les kommandos de travail qui sont responsables de la réception tardive des colis »²⁸⁷.

Les familles et les œuvres de secours pouvaient aussi envoyer du tabac, des produits d'hygiène (comme des savonnettes, des peignes, des brosses à dents et à chaussures, de la teinture d'iode, des pastilles Valda et Fruidor)²⁸⁸, des livres, du papier et des crayons pour écrire ou encore des vêtements comme des sabots des « chemises, caleçons, tricots, pantalons de toile, chaussettes, morceaux de drap et de toile ; des clous, boutons, du fil et des aiguilles, de la laine, des mouchoirs et des foulards »²⁸⁹.

Contrairement aux colis envoyés par les familles – qui pouvaient contenir divers objets – ceux qui étaient envoyés par les œuvres de secours contenaient à chaque fois les mêmes aliments et les mêmes objets. C'est le cas par exemple avec l'œuvre de la Caissette du Soldat belge qui a été créée le 15 mars 1915 et destinée à porter secours

²⁸⁶ J. DESFLANDRES, *Rennbahn*, *op.cit.*, p. 311-312 ; A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p. 99 ; R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 178 ; F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, *op.cit.*, p. 154 ; K. RAWE, 2005, « Working in the Coal Mine », *op.cit.*, p. 207.

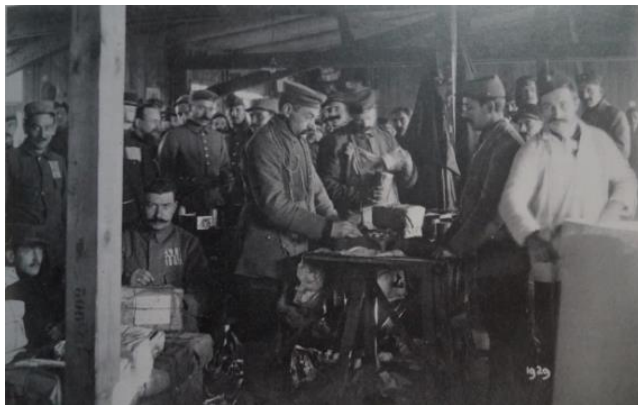
²⁸⁷ F. COCHET, *Soldats sans armes*, *op.cit.*, p. 267.

²⁸⁸ R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 178.

²⁸⁹ J. MONTVERT, *En captivité ! La vie*, *op.cit.*, p. 36 et 45 ; R. DELENTE, 2003, « De Caen à Montreux », *op.cit.*, p. 178.

aux prisonniers de guerre²⁹⁰. Elle se rendit vite compte que certains prisonniers n'avaient pas la possibilité de recevoir des colis à cause de la pauvreté de leur famille. Par conséquent, durant toute la guerre, elle créa quatre types de colis alimentaires d'une valeur de deux, cinq, huit et dix francs²⁹¹. Le CICR jouera également le même rôle.

Lorsque les colis arrivaient dans le camp, un *unteroffizier* examinait minutieusement et sans ménagement le contenu de ceux-ci en utilisant même son couteau pour ouvrir les boîtes de conserve. Lorsque la fouille était finie, le prisonnier allait chercher son colis – ou ce qu'il en restait – avec sa gamelle à la *paketausgabe*²⁹².



Vérification des colis dans un camp de prisonniers (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013, p. 51).

7. Conclusion

De nos jours, beaucoup de personnes ont l'image des camps de prisonniers en 1940-1945 comme étant plus terribles et plus rudes que ceux de 1914-1918. Mais au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer que contrairement à cette idée reçue, le sort des prisonniers de guerre en 1914-1918 ne fut guère plus enviable. Dans l'Allemagne impériale, des millions de combattants se sont morfondus pendant plusieurs années derrière les barbelés, ne mangeant jamais à leur faim (barème de valeur calorifique et repas à la fois stricts et maigres), vivant dans la promiscuité, gagnant un salaire dérisoire pour un travail le plus souvent éprouvant et soumis à des supplices à la fois psychologiques et physiques.

Après avoir retracé les événements qui conduisirent des milliers de soldats belges à une longue captivité en Allemagne, nous avons éclairé la manière dont leur triste sort fut quelque peu adouci par leurs compatriotes restés au pays. Sur le plan psychologique,

²⁹⁰ AGENCE BELGE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE ET LES INTERNÉS, *La Caissette du Soldat belge : rapport sur l'activité de l'œuvre pendant les trois premiers mois de son existence (avril-mai-juin 1915)*, Bruxelles, Cote Libre, 1915, p. 3.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 65-66.

²⁹² J.-P. BRIASTRE, *Prisonniers 1914-1918*, op.cit., p. 48-49.

la correspondance avec les proches et l'envoi de colis étaient un réel réconfort malgré la censure et les contrôles. Même si, malgré tout le mal du pays, l'incertitude permanente quant à la durée de leur enfermement et l'éloignement de leur famille tourmenta sans cesse les prisonniers.

Chapitre 2 : La résistance de l'évêché de Namur en Belgique

1. Namur dans la tourmente

La Première Guerre mondiale a débuté en Belgique le 4 août 1914. Ce jour-là, l'armée allemande a franchi la frontière en direction de Liège, violant ainsi la neutralité belge²⁹³. Trois armées allemandes devaient traverser la Belgique le plus rapidement possible pour se rabattre vers Paris et encercler alors les armées françaises concentrées en Lorraine, auxquelles faisaient face quatre autres armées allemandes. Le sort de la France réglé, l'Allemagne retournerait ensuite ses forces contre la Russie²⁹⁴. La vitesse était donc primordiale pour le succès de cette opération, suivant ainsi le « plan Schlieffen » préparé depuis 1906²⁹⁵. Le même jour, le roi des Belges Albert I^{er} avait pris le commandement de l'armée, et avait installé son quartier général à Louvain, en accord avec l'article 68 de la Constitution belge : « Le Roi commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce »²⁹⁶.

La progression de l'armée allemande a néanmoins été ralentie dès son entrée sur le territoire belge par les 12 forts de la Position fortifiée de Liège (la PFL). Les Allemands ne s'attendaient pas à rencontrer une telle résistance de la part des Belges²⁹⁷. Les défenseurs de la PFL avaient en effet ouvert un feu nourri sur eux, causant d'importantes pertes et retardant ainsi l'invasion teutonne²⁹⁸. Les forts avaient résisté aux assauts allemands jusqu'à l'arrivée inattendue – le 10 août – sur le front d'une artillerie lourde : des 305 mm Skoda et des 420 mm Krupp, aussi appelés « Grosse Bertha ». À partir de cet instant, les forts tombèrent les uns après les autres²⁹⁹,

²⁹³ M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XXe*, op.cit., p. 103 ; R. PORTE, *Chronologie commentée*, op.cit., p. 47.

²⁹⁴ *Idem.* ; R.G. GRANT, 1914-1918 : *encyclopédie*, op.cit., p. 42 ; S. POPE et E.-A. WHEAL, *The First*, op.cit., p. 66.

²⁹⁵ *Idem.*

²⁹⁶ M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XXe*, op.cit., p. 103 ; J. KEEGAN, P.-O. CERVESI et A. BOURGUILLEAU, *La Première*, op.cit., p. 104 ; M. BOURLET, *La Belgique*, op.cit., p. 61 ; *Constitution de la Belgique du 7 février 1831*, Bruxelles, 1980, p. 26.

²⁹⁷ M. BOURLET, *La Belgique*, op.cit., p. 60.

²⁹⁸ J. KEEGAN, P.-O. CERVESI et A. BOURGUILLEAU, *La Première*, op.cit., p. 107 et 111 ; S. POPE et E.-A. WHEAL, *The First*, op.cit., p. 66.

²⁹⁹ R. PORTE, *Chronologie commentée*, op.cit., p. 51-52 et 56 ; S.C. TUCKER, *The encyclopedia*, op.cit., t. II, p. 693 ; J. KEEGAN, P.-O. CERVESI et A. BOURGUILLEAU, *La Première*, op.cit., p. 112-113 ; M. GEVAERT, *Slagveld van Europa*, op.cit., p. 343 ; R.G. GRANT, 1914-1918 : *encyclopédie*, op.cit., p. 42.

permettant ainsi à l'armée allemande de se diriger vers Bruxelles et vers la deuxième ville fortifiée belge, Namur. Cette dernière était défendue par neuf forts³⁰⁰.

La mission de prendre la position fortifiée de Namur (PFN) avait été déléguée à des unités de la 2^e armée du général von Bulow³⁰¹. Ces unités comptaient 107.000 hommes sous le commandement du général von Gallwitz. En face de lui se trouvaient 37.000 soldats belges de la 4^e division d'armée (DA) et les troupes de forteresse qui étaient dirigées par le lieutenant-général Michel, gouverneur de la PFN. Le siège de Namur commença le 20 août, lorsque les troupes allemandes approchèrent du fort de Marchovelette qui les prirent pour cible. Les 21 et 22 août, les Allemands bombardèrent les forts avec leurs gros canons de 305 Skoda et de 420 Krupp. Les forts ripostèrent du mieux qu'ils le pouvaient, mais le 23 août, le général Michel comprit qu'il n'était plus possible de tenir la ville et ordonna donc à la 4^e DA de battre en retraite en direction de la France³⁰². La bataille de Namur se termina le 25 août, lorsque le fort de Suarlée fut pris à 17 heures³⁰³.

2. *Durende bello* : le rattachement de certains doyennés français à l'évêché de Namur durant la Grande Guerre

L'évêché de Namur ou diocèse de Namur a été institué le 11 mai 1559 à la demande du roi d'Espagne Philippe II, fils de Charles Quint et d'Isabelle du Portugal. Demande accordée par la bulle papale de Paul IV³⁰⁴. À l'époque, le territoire belge était englobé dans les Pays-Bas espagnols et était soumis au principe selon lequel la religion du territoire devait être la religion du souverain³⁰⁵. Cependant, au XVI^e siècle, l'Europe subit de plein fouet une crise religieuse avec la propagation du protestantisme. Face à cette menace, et pour empêcher cette propagation dans les Pays-Bas espagnols, Philippe II, demanda au pape de « restructurer l'organisation ecclésiastique » du territoire qui était encore une organisation médiévale³⁰⁶. C'est ainsi qu'est né l'évêché de Namur qui perdure encore de nos jours.

³⁰⁰ Maizeret, Andoy, Dave, Marchovelette, Cognelée, Saint-Héribert, Malonne, Emines, Suarlée.

³⁰¹ S. POPE et E.-A. WHEAL, *The First, op.cit.*, p. 66.

³⁰² TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. III, Santa Barbara, 2005, p. 828 ; M. BOURLET, *La Belgique, op.cit.*, p. 72.

³⁰³ *Idem.* ; DE VOS, L., SIMOENS, T., WARNIER, D. et BOSTYN, F., *14-18 : oorlog in België*, Leuven, Davidsfonds, 2014, p. 119.

³⁰⁴ JANSEN, E.-J., *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur. Son action et ses lettres pendant la guerre de 1914-1918*, Namur, 1919, p. 30.

³⁰⁵ MEYNEN, D., *Les évêques de Namur et leurs armoiries*, Lille, Sources du Nil, 2014, p. 15.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 15-16.

En 1913, le diocèse est constitué de tous les doyennés faisant partie de l'actuelle province de Namur et de Luxembourg avec leurs paroisses et leurs établissements religieux. Selon Evermodus Joseph Jansen, chanoine prémontré de l'abbaye du Parc, l'évêché de Namur se divise de la façon suivante :

« 36 doyennés, 723 paroisses, 223 vicariats, sur une superficie, pour la province de Namur, de 366.024 ha. 35a. 94 ca. et une population de 365.790 habitants ; et pour la province de Luxembourg de 441.835 ha. 53 a. 18 ca. et une population de 233.333 habitants »³⁰⁷.

Durant toute la durée de la guerre, Monseigneur Heylen ne dut pas s'occuper uniquement des provinces de Namur et de Luxembourg. Une fois arrivés dans le nord de la France, les Allemands ont commencé à commettre, comme en Wallonie, des exactions envers la population et le clergé français³⁰⁸. Au final, de nombreux curés et prêtres ont été assassinés ou capturés. Une fois le front stabilisé à l'ouest, différentes paroisses et diocèses du nord de la France ont été coupés de leurs évêchés. Il fallut donc remédier à cette séparation ainsi qu'au manque de personnels religieux et aux besoins spirituels des Français. Giacomo della Chiesa, élu nouveau Pape le 3 septembre 1914, suite à la mort du pape Pie X trouvera la solution³⁰⁹. Sous le nom de Benoît XV, il décide le 21 avril 1915 de confier jusqu'à la fin de la guerre « les doyennés de Fumay et de Givet, ainsi que toutes les paroisses des diocèses de Verdun, Soissons, Reims et Nancy » à l'évêché de Namur³¹⁰. Mais d'autres lieux furent également associés à l'évêché de Namur durant la guerre comme Amiens, Saint-Dié, Arras, Beauvais ainsi que Châlons-sur-Marne, etc³¹¹.

Cependant lorsque l'on consulte les archives de l'évêché de Namur, très peu de données ont été conservées sur ces territoires français. Il est tout à fait logique de penser que le reste de ces informations a été transféré dans les différentes archives françaises une fois la guerre terminée, et que les territoires furent de nouveau rattachés à leurs

³⁰⁷ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis, op.cit.*, p. 30-31.

³⁰⁸ HORNE, J. et KRAMER, A., 1914 : *les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2012, p. 109.

³⁰⁹ BAUDRILLART, A. (dir.), DE MEYER, A. et VAN CAUWENBERGH, E., *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, Paris, Letouzey et Ané, 1935, p.167.

³¹⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Circonscription du diocèse, t. I, s.d., p. 194.

³¹¹ AUBERT, R., *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XIV, Paris, Letouzey et Ané, 1960, p. 355 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Circonscription, *op.cit.*, t. I, p. 194.

évêchés respectifs. Mais le manque d'archives sur ces doyennés peut être aussi expliqué par le manque de souplesse de la politique occupante de la 5^e Armée allemande³¹².

Pour passer d'un territoire à l'autre, plusieurs étapes étaient nécessaires. Tout d'abord, à chaque fois qu'une visite devait être programmée, il fallait avoir la permission du lieutenant-général et gouverneur de Namur, le baron von Hischberg³¹³. Ensuite, il fallait obtenir un laissez-passer ainsi que trois autres documents qui n'étaient donnés que par le gouverneur général de Bruxelles³¹⁴. Or, ces derniers craignaient par-dessus tout l'espionnage et par conséquent ne donnaient que rarement des laissez-passer pour traverser les territoires proches du front. Par exemple, le tome cinq des correspondances de Monseigneur Heylen fait référence à un voyage que celui-ci a effectué pour rencontrer différents évêques, afin de parler d'un ouvrage écrit par le professeur Rosenberg et contre le *Livre Blanc* allemand³¹⁵. Pour accomplir ce voyage, il n'a pu avoir son passeport qu'à la suite de nombreuses démarches ainsi qu'à la crainte suscitée par le Vatican. Quant aux trois autres documents nécessaires, il s'agissait de « pièces [...] destinées à prévenir des difficultés en cours de route et à sauvegarder le palais épiscopal et les bureaux contre toutes perquisitions ou réquisitions »³¹⁶.

La majorité des territoires donnés par le pape étaient justement près du front, et donc sous la surveillance de la 5^e armée allemande, à la différence de Fumay et de Givet qui étaient accolés à la frontière franco-belge et donc, plus loin du front³¹⁷. Par conséquent, il était permis aux membres du diocèse de faire des visites et des enquêtes dans ces deux entités.

³¹² Elle contrôle le territoire français s'étendant de Thionville à Metz.

³¹³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La 1^{re} visite des régions sinistrées après les désastres, t. I, 7 septembre 1914, p. 2.

³¹⁴ VAN YPERSELE, L., DEBRUYNE, E., CLAISSE, S. et DE SCHAEPDRIJVER, S., *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre : l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918 : histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 20.

³¹⁵ Livre allemand accusant la population belge d'être les seules responsables des exécutions commises par les Allemands.

³¹⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Voyage de Mgr Heylen *ad limina*, t. V, 29-30 décembre 1915, p. 1.

³¹⁷ Durant l'occupation allemande, la Belgique a été divisée en deux parties, l'*Operationsgebiet* – la ligne de front – et l'*Etappengebiet* qui est la zone d'étape et qui correspond à une grande majorité de la Belgique conquise par les Allemands et dirigée par un gouverneur général. Dans M. Dumoulin, *L'entrée dans le XXe*, op.cit., p. 113.

3. L'évêché de Namur et ses héros durant la Grande Guerre

Durant la Grande Guerre, l'évêché de Namur était sous la direction de l'évêque Thomas-Louis Heylen (1899 – 1941), né à Kasterlee, le 5 février 1856. Il s'agit d'une commune néerlandophone, près de Turnhout, située dans la province d'Anvers. À 19 ans, il entre chez les prémontrés de Tongerlo, et devient prêtre de Malines en 1881³¹⁸. Deux ans plus tard, le 27 juillet 1883, après avoir été envoyé par ses supérieurs à l'Université grégorienne de Rome, il devient doctorant en philosophie et en théologie et obtient un bachelier en droit canon³¹⁹. En 1887, le 12 juillet, il devient abbé de Tongerlo à la suite du décès du prélat J.C. De Swert et c'est à ce moment qu'il choisit la devise qui le suivra toute sa vie et qu'il respectera jusqu'à sa mort : « *Prudenter et Simpliciter* »³²⁰. Sous l'ordre du pape de l'époque, Léon XIII, grâce à « ses éminentes qualités d'esprit,

sa vaste science, ses aptitudes de gouvernement, son expérience, sa haute vertu et sa bonté conquérante » il est consacré 26^e évêque de Namur le 30 novembre 1899³²¹. À partir de cette date et jusqu'à la Première Guerre mondiale, Monseigneur Heylen fut récompensé de plusieurs titres. Le Souverain Pontife le nomma Assistant au Trône pontifical et Comte romain tandis qu'Albert I^{er}, troisième roi des Belges, l'éleva au « grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold, le 24 octobre 1912, et nommé Chevalier de l'Ordre de la Couronne »³²².

Cependant, Monseigneur Heylen ne se trouvait pas seul à l'évêché durant la Grande Guerre. Deux autres religieux en particulier vont également jouer un rôle important durant la guerre en aidant l'évêque de Namur dans ses multiples entreprises



Portrait-souvenir de l'évêque de Namur édité en 1919 à l'occasion de l'hommage rendu à Mgr Heylen pour son action patriotique et humanitaire durant la Grande Guerre (dans A. ÉV. N., *Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies)*, A. 52, 1919).

³¹⁸ D. MEYNEN, *Les évêques*, op.cit., p. 181.

³¹⁹ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 15-17.

³²⁰ D. MEYNEN, *Les évêques*, op.cit., p. 181 ; E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 17.

³²¹ D. MEYNEN, *Les évêques*, op.cit., p. 182 ; E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 20.

³²² *Ibid.*, p. 21.

afin de faire obstacle à l'autorité allemande. Il s'agit du chanoine Tharcisius et du chanoine Schmitz.

Albert Bootsma est un Hollandais, né le 10 janvier 1877, qui entra à l'abbaye de Tongerlo en 1895 dirigé à l'époque par Heylen. C'est à cette période qu'il décide de changer de nom en prenant pour exemple le nom d'un martyr romain du III^e siècle. C'est ainsi qu'il devient frère Tharcisius³²³. Lorsqu'il devient prêtre six ans plus tard, il accepte la proposition de Monseigneur Heylen – devenu évêque de Namur – de devenir son secrétaire particulier. Malgré ses fonctions à l'évêché, son comportement « intransigeant vis-à-vis de l'autorité allemande » commence à lui attirer des ennuis et finira par en avoir raison³²⁴. Il sera banni de Belgique et renvoyé chez lui aux Pays-Bas pour le restant de la guerre³²⁵.

Jean-Servais Schmitz, quant à lui, est Belge. Il est né le 3 août 1877 dans le Luxembourg, à Beho près de la frontière belgo-allemande. Diplômé en théologie au séminaire de Bastogne, il sera vite repéré par le 25^e évêque de Namur, Monseigneur Decrolière pour rentrer à l'évêché en tant que secrétaire. En 1899, alors que Monseigneur Heylen succède à Monseigneur Decrolière, Schmitz devient prêtre et conserve toujours son emploi de secrétaire. Durant la Grande Guerre, le chanoine Schmitz sera, comme frère Tharsicius, d'une aide précieuse pour Heylen surtout grâce à ses connaissances de la langue allemande³²⁶.



Mgr Heylen en compagnie du chanoine Tharcisius (dans A. Év. N., Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies), A. 56 + A. 50, s.d.)



Mgr Heylen en compagnie du chanoine Schmitz (dans A. Év. N., Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies), A. 58, Photo de Mgr Heylen en compagnie de Schmitz, Melchior, Laurent, Georges, Michel, Michaux et Reute, 17 juin 1920)

³²³ MEYNEN, D., 2 août 2017, « La Grande Guerre des namurois au jour le jour suivant les carnets du chanoine Schmitz : Tharcisius, le bras droit de Mgr Heylen », dans le journal L'AVENIR, *la province de Namur*, Namur, p. 2.

³²⁴ *Idem.*

³²⁵ *Idem.*

³²⁶ TIXHON, A., 2013, « L'évêque de Namur et son diocèse dans la Grande Guerre », dans AMEZ, B., PIERRE, S. et TIXHON, A., *1914-1918 : le Dieu de la guerre : religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue, p. 107-108.

En plus d'aider celui-ci à surmonter les épreuves de la guerre, le chanoine Schmitz va, durant toute la durée du conflit, récolter des informations sur la vie du diocèse qu'il va noter quotidiennement dans ses carnets personnels. Il s'agit de renseignements sur l'invasion, les destructions, les atrocités, les entretiens avec l'autorité allemande, la nourriture, les perquisitions, etc. À la fin de la guerre, ses notes lui serviront à rédiger, avec la collaboration de Dom Norbert Nieuwland, huit tomes récapitulant l'histoire de l'invasion allemande dans le diocèse de Namur.

Pendant l'occupation, ces deux hommes vont avoir des tâches très importantes à remplir. D'une part, ils vont être les représentants de l'évêque auprès de l'autorité allemande installée dans le Palais du Gouverneur sur la place Saint-Aubain (en face de la Cathédrale), mais aussi auprès des autres évêques de Belgique tels que Monseigneur Rutten de Liège et du cardinal Désiré Joseph Mercier. D'autre part, chacun d'eux va être en charge de plusieurs tâches au sein de l'évêché, comme de la correspondance, de la comptabilité, de l'archivage, etc.

La Grande Guerre a représenté pour ces trois hommes, quatre années de dur labeur et de souffrances à la fois physiques et morales. Le chanoine Schmitz écrira dans son journal personnel, une confession que Monseigneur Heylen lui dira le 27 août 1914. Il lui avouera avoir pleuré³²⁷. Par exemple, lorsque les Allemands prennent le contrôle de Namur, des exactions ont commencé à être commises envers la population namuroise prétextant la présence de francs-tireurs dans la ville. Cette journée du 24 août et celles qui suivirent ont été relatées dans les carnets du chanoine Schmitz : « Le soir, vers 9h, quelques coups de feu. Les Allemands prétendent qu'on a tiré sur eux. Les troupes parcourent la ville, se livrant à une pétarade générale. Quelques tués de part et d'autre. Peu de temps après, une gerbe de flammes jaillit de la place d'Armes : des deux côtés, des maisons sont en feu ; il en est de même d'une maison voisine du Manège militaire, rue Pépin, et d'un bâtiment militaire, sur la Citadelle »³²⁸. Le jour suivant, l'évêque et ses deux acolytes ont été emmenés par des Allemands à l'hôtel de ville pour rencontrer le commandant von Below qui comptait continuer les exactions³²⁹. Cependant, grâce à Monseigneur Heylen, l'Allemand renonça. Mais la situation ne tarda pas à s'aggraver, car l'évêque fut pris en otage durant une journée et a failli périr dans

³²⁷ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1914. 27 août 1914.

³²⁸ *Ibid.*, 24 août 1914.

³²⁹ *Ibid.*, 25 août 1914.

l'incendie de son lieu de détention le soir même³³⁰. L'humiliation ne s'est pas arrêtée là, car le lendemain, il fut de nouveau otage des Allemands à cause de tirs qui se sont produits dans l'enceinte de l'évêché :

« Monseigneur fut surveillé de près et tous mauvais traitements lui furent infligés, aucune humiliation ne lui fut épargnée. La nuit, une lanterne à la main, il dut accompagner un officier pour faire le tour du jardin. Après cette promenade nocturne, il fut obligé de parcourir les places du palais et fut enfin reconduit au parloir du Séminaire aux fenêtres brisées, où il passa la nuit sur une paille étendue sur le parquet. Pendant cette nuit sinistre, l'évêque vit le revolver braqué plusieurs fois sur lui et eut encore à garantir la vie du président de son Grand-Séminaire, qu'on menaçait aussi de tuer. [...] Ce traitement abominable laissa une profonde impression dans l'âme du vénérable évêque »³³¹.

4. Les actions de l'évêché de Namur durant la Grande Guerre

Au cours de ces quatre années de guerre, Monseigneur Heylen a joué un rôle essentiel pour contrer la machine de guerre et administrative allemande sur le territoire belge. Heylen était « animé d'un profond sentiment patriotique, il partagea les grandes préoccupations nationales »³³². Mais contrairement au cardinal Désiré Joseph Mercier qui est connu grâce à son patriotisme exacerbé et à la publication de sa lettre pastorale, *Patriotisme et Endurance*, à la Noël 1914, Monseigneur Heylen eut une attitude et une résistance plus prudentes, mais tout aussi réfléchies et patriotiques que le cardinal³³³. L'historien Valentin Malfait qualifiera cette attitude de « politique du moindre mal »³³⁴. N'oubliant jamais sa devise *Prudenter et Simpliciter*, il resta prudent dans ses actes,

³³⁰ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 41.

³³¹ *Ibid.*, p. 42.

³³² D. MEYNEN, *Les évêques*, op.cit., p. 184.

³³³ La pastorale du cardinal Mercier aura néanmoins une influence considérable sur la prise de position de Monseigneur Heylen envers la résistance et l'occupant. Selon V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 153.

³³⁴ *Ibid.*, p. 49.

Dans son mémoire, Valentin Malfait a repris l'expression d'André Tihon : « politique du moindre mal ». Ce dernier avait employé cette phrase dans son ouvrage pour expliquer la poursuite de la parution de *L'Ami de l'Ordre* à Namur. L'ouvrage s'intitule TIHON, A., 2005, « Les évêques de Namur », dans *La croix et la bannière. Les catholiques en Luxembourg de Rerum Novarum à Vatican II*, Bastogne, Musée en Piconrue, p. 239-240.

garda un esprit patriotique mais « n'en montra pas moins tout au long des hostilités un grand courage »³³⁵, afin de reconstruire – dans tous les domaines – son diocèse durement éprouvé par l'invasion allemande³³⁶. La grande majorité de ses actions ont été conservées dans les correspondances que celui-ci a entretenues avec l'autorité allemande.

À la fin de ces quatre années de guerre, le comte de Brocqueville et le baron de Gaiffier d'Hestroy, bourgmestre de Namur en 1919 lui rendirent hommage :

« Il fallait résister à l'ennemi sans accroître ses fureurs et ses rancunes ; avec un sens ferme et droit, un tact sûr qui saisissait le point précis et juste des situations, vous avez dirigé vos diocésains dans les voies de la sagesse, de la dignité patriotique et de la confiance dans le triomphe du droit. Grâce à une souplesse d'esprit qui vous permettait de tourner l'obstacle quand il ne pouvait être renversé ; grâce à une activité patiente qui ne précipitait rien, à une prudence de parole qui n'engageait votre liberté ; par ce calme et ce sang-froid qui cherchaient à éviter ou aplanir les difficultés sans toutefois se laisser déconcerter par elles, vous êtes apparu à l'ennemi comme une force avec laquelle il a dû compter, comme un justicier qui fut pour lui redoutable »³³⁷.

Cet éloge – dont les termes sont à remettre dans l'atmosphère de patriotisme exalté et de haine revancharde envers les Allemands – était destiné à honorer l'action et la personne de Monseigneur Heylen. Si celui-ci avait sans doute connu certains échecs ou commis l'une ou l'autre erreur, il n'était évidemment pas question d'en faire état.

4.1. La résistance en Belgique

Étant localisé en Belgique, il est tout à fait évident que l'évêché de Namur ait eu un rôle important à l'intérieur de ses frontières, à la fois pour ses ouailles, mais aussi pour l'institution catholique belge. Selon le mémoire de Valentin Malfait, *Pro aris et focis : l'opposition du clergé namurois aux Allemands durant la première occupation* : « Mgr Heylen articule son action autour de deux idées maîtresses. La reconstruction du

³³⁵ D. MEYNEN, *Les évêques*, op.cit., p. 184.

³³⁶ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 49.

³³⁷ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 30-31.

diocèse dévasté [...] [et] l'adoption d'une politique de neutralité vis-à-vis de l'occupant »³³⁸, dans le but de « préserver les intérêts de son clergé déjà fort éprouvé par les événements »³³⁹.

4.1.1. *Le Livre Blanc allemand*

C'est certainement l'indignation provoquée par la création de ce livre qui va faire connaître Monseigneur Heylen et lui donner un prestige certain durant toute la guerre. Lorsque les Allemands envahissent la Belgique en août 1914, ils commirent d'innombrables exactions envers la population civile telles que des incendies d'habitations et d'institutions religieuses, des prises d'otages, des tortures, des exécutions, des pillages, etc. Avec l'ouvrage de John Horne et d'Alan Kramer, *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, nous connaissons aujourd'hui le bilan de toutes les exactions qui se sont déroulées dans toutes les villes et les villages de la province de Namur et de Luxembourg lors de l'invasion allemande. Cependant, dans cet ouvrage, nous n'avons pas d'informations sur les prêtres et les institutions religieuses qui ont été victime de ces crimes. Pour cela, il nous faut nous plonger dans la correspondance de Monseigneur l'évêque de Namur avec l'autorité allemande et madame Van de Caveye de Bruxelles.

Tout d'abord, sur l'entièreté de son diocèse, l'évêché a dénombré les faits suivants : 17 églises ont perdu leurs objets de culte, 35 presbytères ont été incendiés, 33 pillages ont eu lieu dans des institutions religieuses et 20 paroisses ont demandé l'envoi de vêtements et de linges³⁴⁰. Mais le dénombrement ne s'est pas arrêté à cela. Il a aussi précisé, pour chaque localité de son diocèse, le nombre de maisons qui ont été incendiées. Dans le doyenné de Namur par exemple, 23 localités ont subi des dégâts tels que « Dinant, avec ses faubourgs de Leffe, Meffe, St. Paul, Houx, Yvoir », mais aussi Spontin, où sur les 116 maisons qui s'y trouvaient là au départ, six maisons et l'église sont restées debout³⁴¹. Pour le Luxembourg, nous avons aussi l'exemple de Porcheresse où seulement 20 maisons ont échappé aux flammes ou de Maissin où la moitié des 80 maisons de départ ont survécu³⁴². Cependant, l'ouvrage de John Horne et d'Alan

³³⁸ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 49.

³³⁹ *Idem.*

³⁴⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Clergé sinistré, t. I, 7 février 1915, p. 117-120.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 121.

³⁴² *Idem.*

Kramer nous donnent d'autres chiffres, mais omet de mentionner plusieurs noms de villages. C'est le cas pour Porcheresse et de Maissin par exemple, dont l'ouvrage ne fait aucune mention. Mais d'après les recherches de ces deux historiens, 32 localités de l'évêché ont connu des destructions comme Spontin avec ses 131 bâtiments détruits contrairement au 116 recensés par l'évêché³⁴³.

Ensuite, l'armée allemande ne s'est pas limitée qu'à la population civile dans ces exactions. Le clergé belge en a également fait les frais avec la disparition ou encore la fusillade de personnalités religieuses. Pour la période de l'invasion, selon Horne et Kramer, il y eut pour tout le territoire belge 43 prêtres tués³⁴⁴. Avec la correspondance de Heylen avec le baron von Hirschberg, nous savons que pour le diocèse de Namur, 27 prêtres auraient été les victimes des fusillades allemandes³⁴⁵. Parmi les 27 prêtres, 18 provenaient de la province de Namur. C'est le cas par exemple de Monseigneur Ambroise, curé d'Onhaye, Monseigneur Bilande, aumônier de l'Institut de Bouge ou encore le vicaire de Couvin, Monseigneur Gilles³⁴⁶. Neuf religieux étaient originaires de la province de Luxembourg, comme Monseigneur Alexandre, curé de Mussy-la-ville, Monseigneur Georges, le curé de Tintigny ou encore Monseigneur Glouden, le curé de Latour³⁴⁷. À ce nombre, Monseigneur Heylen ajoute – dans une lettre envoyée à von Hirschberg³⁴⁸ – « environ 125 [religieux], qui ont échappé, on ne sait comment aux balles des exécuteurs, ou ont été gravement blessés ou poursuivis de coups de feu, ou menacés sérieusement et longuement d'être fusillés, ou affligés de traitements indignes ou cruels, ou déportés en Allemagne »³⁴⁹, ceux qui sont partis suite aux massacres d'Andenne et de Dinant, et les jeunes des Séminaires³⁵⁰.

Toutes ces exactions ont eu pour conséquence la création d'une image épouvantable de l'armée allemande, montrant le soldat allemand comme un monstre et un meurtrier. Pour contrecarrer cette image, dès le début de l'invasion, les autorités allemandes ont eu l'idée de rejeter la faute sur la population belge en prétextant la présence de francs-tireurs ou de soldats alliés restés en arrière pour harceler les troupes

³⁴³ J. HORNE et A. KRAMER, 1914 : *les atrocités allemandes*, op.cit., p. 481.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 400.

³⁴⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affaire des prêtres assassinés : lettre de M. le Gouverneur militaire, t. I, 7 février 1915, p. 45-46.

³⁴⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réponse de Mgr l'évêque : notes, t. I, 11 janvier 1915, p. 54, 56 et 62.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 54, 62 et 64.

³⁴⁸ Le 11 janvier 1915.

³⁴⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réponse de Mgr l'évêque, t. I, 11 janvier 1915, p. 48 et 50.

³⁵⁰ *Idem.*

ennemies. Par ailleurs, les Allemands voyaient les francs-tireurs comme étant « une vaste résistance populaire excitée par les ecclésiastiques catholiques »³⁵¹. Ce que Monseigneur Heylen démentit en affirmant que « de tous les membres de mon clergé, je suis en mesure d'affirmer, de la façon la plus formelle, qu'aucun ne s'est rendu coupable des crimes qui leur ont été reprochés [...] Ces accusations que l'histoire dira injustifiées et injustes sont d'avoir tiré sur les troupes de passage, d'avoir été chefs de francs-tireurs, d'avoir organisé la résistance des civils »³⁵². Cependant, ce témoignage n'a rien changé aux yeux de l'autorité allemande, car ceux-ci publieront un *Rapport sur les actes d'hostilité commis par les prêtres et religieux contre les troupes allemandes en Belgique* dans lequel nous pouvons lire que « la population civile, avec l'approbation des autorités, s'est laissée entraîner à des actes d'hostilité ouverte et à la guerre des francs-tireurs »³⁵³, il ajoute aussi que dans certains cas, des prêtres ont pris les armes contre les Allemands. Ce fut le cas à Andenne, où selon les Allemands, le curé a été accusé d'avoir dicté à ses ouailles de tirer sur les Allemands ou encore de leur servir de l'huile bouillante³⁵⁴.

Pour renforcer cette idée de francs-tireurs et aussi des prêtres belges résistants, le gouverneur général von Bissing publia en 1915 le *Livre Blanc* ou *La direction de la guerre populaire belge, contraire au droit des gens*. Il s'agit d'un ouvrage de 328 pages écrit en allemand et divisé en deux parties. Une partie générale avec 66 rapports émanant de chefs de troupes citant une quarantaine de localités situées dans le diocèse de Namur. Et une seconde partie avec quatre annexes consacrées à Aerschot, Andenne, Dinant et Louvain³⁵⁵. L'évêque de Namur, après examen de cet ouvrage remarque que l'armée allemande se déculpabilisait et expliquait aussi que, dans tous les cas de figure, la cause était toujours la même : « On a tiré sur nous ! »³⁵⁶. Pour corroborer les témoignages, il y a toujours l'apparition des francs-tireurs, de soldats ayant revêtu des habits civils ou encore de la garde civique qui serait « un moyen détourné, frauduleux,

³⁵¹ A. TIXHON, 2013, « L'évêque de Namur », *op.cit.*, p. 108.

³⁵² A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réponse de Mgr l'évêque, *op.cit.*, t. I, p. 50.

³⁵³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affaire des prêtres fusillés, t. I, s.d., p. 160-161.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 161.

³⁵⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. II : le Livre Blanc, t. III, 31 octobre 1915, p. 29.

³⁵⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes, t. III, 31 octobre 1915, p. 13-14.

déshonnête de soulever dans le pays une lutte populaire »³⁵⁷. En résumé, il s'agit d'un plaidoyer *pro domo* dans lequel l'autorité allemande accuse la Belgique et sa population d'être les seules responsables de ce qui leur est arrivé. Ainsi, l'Allemagne « espère se laver par là des souillures qu'elle a contractées en face de l'Univers. [...] C'est une suprême tentative, un dernier essai de justification »³⁵⁸.

Dès l'apparition de cet ouvrage, les réponses au gouverneur général ne se firent pas attendre de la part de l'évêque de Namur qui ne voulut pas « demeurer insensible ou indifférent quand [il voit] formuler officiellement contre les prêtres et les fidèles de [son] diocèse des accusations [qu'il estime] dénuées de tout fondement et attentatoires à leur honneur »³⁵⁹. Heylen demanda alors au chanoine Schmitz d'écrire une lettre en réponse à ce *Livre Blanc*, dans laquelle il accuse les Allemands d'être les seuls responsables des crimes commis contre la population, mais aussi contre le clergé belge. Afin de donner plus de pouvoir à son action, il demanda à son collègue, Monseigneur Martin-Hubert Rutten, 87^e évêque de Liège, de faire la même chose pour son diocèse. Ils rassemblèrent ces deux lettres et ils les cosignèrent en octobre 1915, avant de les envoyer au gouverneur général von Bissing³⁶⁰. Ils veulent au final amener ce dernier à réexaminer « impartialement les faits reprochés à ses armées » et donc par la même occasion, appliquer la justice envers les véritables criminels³⁶¹.

Pour atteindre l'objectif escompté et ainsi contrecarrer ce plaidoyer, Monseigneur Heylen a opéré une critique du livre allemand pour ensuite relater, selon sa certitude, les faits qui se sont réellement produits³⁶². Dans un premier temps, il a remarqué qu'il y avait des oublis et des omissions dans certaines localités « où les Allemands ont commis des cruautés et causé, sans raison, de lamentables ruines », tels que Tamines, Surice, Spontin, Namur ou encore Gomery³⁶³. Dans un second temps, en trois chapitres, l'évêque de Namur relate les faits qui se sont déroulés dans ce qu'il

³⁵⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. I : efforts individuels, t. III, 31 octobre 1915, p. 20 et 22.

³⁵⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes, *op.cit.*, t. III, p. 13.

³⁵⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Lettre d'envoi de la réponse au Livre Blanc à Son Excellence le baron von Bissing, t. III, 6 novembre 1915, p. 1-2.

³⁶⁰ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, *op.cit.*, p. 50.

³⁶¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Lettre d'envoi de la réponse au Livre Blanc, *op.cit.*, t. III, p. 2.

³⁶² *Ibid.*, p. 1-2.

³⁶³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. II, *op.cit.*, t. III, p. 30-31.

appelle les « localités secondaires du diocèse », à Andenne et à Dinant³⁶⁴. Pour mettre à terre le *Livre Blanc* une bonne fois pour toutes, Heylen conclura par le fait que « c'est à coups d'affirmations générales que l'Allemagne cherche à établir l'existence des francs-tireurs. [...] Or, tous ces efforts s'écroulent devant l'impossibilité de citer des faits précis et d'en faire la preuve »³⁶⁵.

Pour éviter toute récidive allemande de justification sur la question des villes martyres et des responsables, Monseigneur Heylen a donné à son action une plus grande ampleur. Entre le 6 décembre 1915 et le mois de février 1916, il a envoyé à 16 personnalités influentes, avec une lettre d'accompagnement, un exemplaire manuscrit de trois documents différents. D'une part une lettre envoyée au gouverneur général von Bissing dans laquelle il explique les raisons de son intervention et, d'autre part, la réponse de Monseigneur Heylen et de Monseigneur Rutten au *Livre Blanc*. Ces personnalités peuvent être classées dans deux catégories différentes. Nous avons tout d'abord les ecclésiastiques comme le pape Benoît XV, le nonce apostolique, le cardinal Mercier, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne et celui de Munich. Ensuite, nous avons les diplomates étrangers – originaires à ce moment de pays neutres – se trouvant à Bruxelles tels que les ministres ambassadeurs des États-Unis, d'Espagne, de petits pays, de Chine, de Roumanie, de l'Argentine et du Mexique, mais aussi le consul général de Suisse et de Grèce et enfin, le chargé d'affaires du Brésil³⁶⁶.

4.1.2. Empêcher les déportations civiles

À partir de 1916, l'Allemagne est en manque de main-d'œuvre sur son territoire. Depuis août 1914, la majorité de sa population masculine est envoyée sur tous les fronts. Ne s'attendant pas à une guerre aussi longue, elle a été alors obligée d'exiger l'aide de la population belge pour continuer à alimenter son effort de guerre dans de nombreux domaines comme l'agriculture, l'industrie, les mines, etc³⁶⁷. Ceci dit, dès 1915, les Allemands avaient déjà demandé des volontaires pour aller travailler en Allemagne et ainsi combler le manque de main-d'œuvre³⁶⁸. Par exemple « [dans] les

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 34.

³⁶⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. I, *op.cit.*, t. III, p. 25.

³⁶⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc, t. III, 6 et 8 novembre 1915 et février 1916, p. 0.

³⁶⁷ K. RAWE, 2005, « Working in the Coal Mine », *op.cit.*, p. 222.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 221.

mines de la Ruhr, l'effectif a chuté de 27%. [...] La production de charbon et de coke a été réduite de 50%. [...] Le déclin de la main-d'œuvre s'est poursuivi jusqu'en juin 1915, quand il a atteint son point le plus bas, 69% »³⁶⁹.

Voyant le taux de chômage élevé³⁷⁰, la montée des prix alimentaires et la famine croissante en Belgique depuis l'invasion allemande et la mise en place de la législation allemande³⁷¹, l'Allemagne s'attendait à voir arriver à sa frontière beaucoup de Belges affamés et désireux de gagner de l'argent pour survivre. Selon Sophie de Schaepdrijver dans son ouvrage *La Belgique et la Première Guerre mondiale* :

« Le lent dépérissement industriel modifia la vie quotidienne de centaines de milliers de Belges. En moyenne 650.000 personnes restèrent annuellement sans travail : la moitié des ouvriers de l'industrie. En novembre 1916, le pays comptait d'après les estimations deux millions de nécessiteux, la misère étant surtout due au chômage. Beaucoup n'avaient aucun revenu et même ceux qui disposaient de quelques économies étaient contraints peu à peu de les manger »³⁷².

Rien que pour le 30 septembre 1915, le Comité de secours belge soutenait « 1.600.363 chômeurs, dont 695.866 hommes, 310.197 femmes et 594.300 enfants »³⁷³. Cependant, malgré la catastrophe sociale et alimentaire, très peu de Belges ont décidé de se rendre en Allemagne. D'après les renseignements que nous livre Sophie de Schaepdrijver : « En mars 1916, 12.000 hommes seulement étaient partis en Allemagne, alors qu'il en fallait des centaines de milliers pour répondre aux besoins d'une industrie de guerre tournant à plein régime »³⁷⁴. Constatant le peu de volontaires, l'Allemagne a décidé d'appliquer des mesures radicales. Entre octobre 1916 et mars 1917, elle met en place, la déportation de tous les hommes réfractaires à la loi sur le travail obligatoire³⁷⁵. Selon Michel Dumoulin dans son ouvrage *L'entrée dans le XXe siècle (1905-1918)*, il y

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 222.

³⁷⁰ A. BECKER, *Les cicatrices rouges*, *op.cit.*, p. 169.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 131-135.

³⁷² DE SCHAEPDRIJVER, S., *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004, p. 219-220.

³⁷³ AMARA, M., ROLAND, H., DUMOULIN, M., GOTOVITCH, J. et VON DER LANCKEN-WAKENITZ, O., *Gouverner en Belgique occupée: Oscar von der Lancken-Wakenitz – Rapports d'activité 1915-1918*, Bruxelles, Peter Lang, 2004, p. 139.

³⁷⁴ S. DE SCHAEPDRIJVER, *La Belgique*, *op.cit.*, p. 221.

³⁷⁵ M. BOURLET, *La Belgique*, *op.cit.*, p. 98.

aurait eu 58.000 déportés entre le 26 octobre 1916 et le mois de mars 1917³⁷⁶. Grâce à la correspondance de l'évêque, nous connaissons le nombre exact de déportations qui ont eu lieu dans l'évêché de Namur ainsi que la localité et le lieu où elles se sont déroulées. Par exemple, la 1^{ère} déportation de la province de Namur s'est déroulée à la gare de Gembloux le 22 novembre 1916³⁷⁷, et la 11^e s'est produite à la gare de Houyet le 6 décembre 1916³⁷⁸. Pour la province de Luxembourg, nous avons la 18^e qui a eu lieu à Marbehan dans l'école des religieuses, le 2 décembre 1916³⁷⁹. Enfin nous avons celle d'Arlon, chez les Pères jésuites de la rue du Luxembourg, le 30 novembre 1916³⁸⁰. Il y eut, au total, 31 déportations.

Cependant ces déportations ne se sont pas déroulées sans protestations de la part de Monseigneur Heylen. Dès que la nouvelle fut arrivée à ses oreilles, il s'est fait « un devoir sacré [...] de prendre en mains, malgré tout, la défense de nos infortunées ouailles avec l'espoir qu'il n'est pas encore trop tard de leur obtenir le soulagement qu'elles réclament »³⁸¹. Par exemple, il a envoyé deux lettres au baron von Bissing. Dans la première, il a mis en avant les apports du XIX^e siècle – à savoir le « respect de la Patrie et [...] l'abolition de l'esclavage »³⁸² – et l'image que l'Allemagne aurait dans le cas où celle-ci viendrait à bafouer ou non ces acquis³⁸³. La seconde lettre a été envoyée le 22 novembre 1916 et concernait la ville de Tamines. Dans celle-ci, l'évêque de Namur a rappelé au gouverneur général, la situation de la ville depuis l'invasion et a supplié l'Allemagne de ne pas aggraver encore plus une situation déjà très précaire³⁸⁴.

L'évêque s'est même présenté à l'une de ces déportations pour empêcher celle-ci de se réaliser. Cet événement est relaté dans les carnets du chanoine Schmitz :

« 21 novembre [1916] : journée de très grand émoi : on va faire la razzia des hommes à Gembloux, le lendemain. L'alerte est

³⁷⁶ M. DUMOULIN, *L'entrée dans le XX^e, op.cit.*, p. 132.

³⁷⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes à Gembloux, t. VI, 11 décembre 1916, p. 333.

³⁷⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes de Houyet, t. VI, 10 janvier 1917, p. 418.

³⁷⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes de Marbehan, t. VI, 14 janvier 1917, p. 438.

³⁸⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes d'Arlon, t. VI, 10 janvier 1917, p. 432.

³⁸¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des chômeurs : protestation épiscopale, t. VI, 13 novembre 1916, p. 273.

³⁸² *Ibid.*, p. 275.

³⁸³ *Ibid.*, p. 276.

³⁸⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des hommes : requête en faveur de Tamines, t. VI, 22 novembre 1916, p. 282.

indescriptible ! Nous traversons les moments les plus cruels de la guerre ! Je n'ai pas connu alerte plus grande à l'évêché ! Monseigneur proteste auprès du gouverneur de Namur et d'Arlon et part pour Gembloux, où il va faire le geste dramatique d'un évêque, dans sa faiblesse, tenant tête à l'Allemand enragé... 22 novembre : la journée de Gembloux, l'une des plus douloureuses que nous ayons traversées... Monseigneur rentre le soir, désolé, se lamentant... »³⁸⁵.

Face à son inefficacité, Monseigneur Heylen n'a pas abandonné et a décidé le jour même d'envoyer au gouverneur général von Bissing une lettre protestant contre ces actes et comparant les Allemands aux anciens esclavagistes. Cependant, le gouverneur général ne voyait pas les déportations du même œil. Celui-ci lui a répondu le lendemain, le 23 novembre 1916 que « le pouvoir occupant devait envisager le problème du chômage des ouvriers en Belgique. [...] Il va sans dire que le chômage, qui a pris une si grande extension en Belgique amène des situations sociales intenable, et ce serait un non-sens de ne pas occuper ces désœuvrés, là où il y a des occasions de travail en abondance »³⁸⁶.

Mais, l'évêque n'a pas été dupe de cette manœuvre et lui a envoyé le 11 décembre 1916, une énième lettre dans laquelle il a mis en avant les mensonges de celui-ci. L'autorité allemande a affirmé que les déportations ne touchaient que les chômeurs or, Monseigneur mit en lumière ce que lui-même a vu lors de la déportation de Gembloux : « On enlève en bien plus grand nombre des gens ayant du travail, gagnant aisément leur vie, indispensables à l'activité du pays. On vide d'ouvriers des usines, des ateliers, de grandes fermes, des métairies, qui vont devoir chômer. On prend même des citoyens des classes libérales et aisées ! »³⁸⁷. Pour prouver ses dires, il a envoyé à l'autorité allemande, un rapport de chaque déportation. Chacun de ses rapports est divisé en deux parties. Dans la première, nous avons un dénombrement. L'évêché a noté – dans la mesure du possible et selon les informations qu'il disposait – le nombre exact de personnes qui a été déporté dans chaque localité avoisinant le lieu de déportation et un total. Pour la déportation de Houyet, le 6 décembre 1916, 26 localités

³⁸⁵ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 21 au 29 novembre 1916.

³⁸⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des hommes : réponse de M. le gouverneur général à la protestation de Mgr l'évêque, t. VI, 23 novembre 1916, p. 328.

³⁸⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Nouvelle lettre de Mgr l'évêque, t. VI, 11 décembre 1916, p. 330.

ont été visitées par les Allemands et 616 Belges en ont été victimes. Nous avons par exemple, le village de Celles avec 50 déportés, celui de Beauraing avec 49 et ceux de Pondrôme et de Waulsort avec 22³⁸⁸. Dans la deuxième partie, nous trouvons le nom de certaines personnes non-chômeuses. Lors de la déportation de Gembloux, « [à] Ligny, cinq frères Gérard ont été enlevés, dont aucun n'était ni chômeur, ni secouru ! À Sombreffe, un père est arraché à ses huit enfants ! Dans tous les villages, des pères de famille de cinq à sept enfants ! On a enlevé des fonctionnaires communaux : à Bossière, le garde-champêtre, etc »³⁸⁹. Cependant, malgré l'acharnement de l'évêque, l'autorité allemande reste inflexible. Selon le chanoine Schmitz, dans le premier volume de sa série *La province de Namur, 1830-1930*, qui s'intitule *La province de Namur et la Grande Guerre*, il y eut : « à Assesse (642 déportés), Auvelais (696 déportés), Eghezée (979 déportés), Fosses (992 déportés), Franière (1.207 déportés), Gembloux (1.600 déportés), Namêche (1.839 déportés) et Rhisnes (814 déportés) »³⁹⁰.

Cet échec n'a pas arrêté l'évêque de Namur pour autant. Tout d'abord, afin d'aider les familles des déportés de Namur, le chanoine Schmitz, sous les ordres de Heylen, a envoyé une lettre aux différents curés de ce doyenné. Dans celle-ci, l'évêque a imposé une collecte dans toutes les églises dont la recette en argent sera partagée entre les différentes familles³⁹¹. Par ailleurs, d'autres collectes étaient faites pour les déportés eux-mêmes qui se trouvaient enfermés dans plusieurs camps en Allemagne. Mais contrairement aux familles, les collectes pour déportés étaient à la fois monétaires et alimentaires. Nous trouvons par exemple des viandes fumées, des conserves de viandes, de poissons ou de légumes, du chocolat, du sucre, du lait, mais aussi du tabac, des cigares ou des cigarettes³⁹².

Ensuite, dans les archives de l'évêché, dans le dossier S.5 qui s'intitule *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demandes d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers*, nous trouvons plusieurs lettres écrites par des épouses ou des parents restés en Belgique et qui demandent l'aide de Monseigneur Heylen pour que leurs proches qui

³⁸⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes de Houyet, *op.cit.*, t. VI, p. 418.

³⁸⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes à Gembloux, *op.cit.*, t. VI, p. 334.

³⁹⁰ LEGROS, H., VAN EYCK, E. et VAN LIPPEVELDE, E., *Gembloux dans la tourmente de la Première Guerre mondiale*, Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux, 2014, p. 168.

³⁹¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les victimes de la réquisition d'hommes de Namur, t. VI, 1^{er} décembre 1916, p. 325.

³⁹² A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les envois collectifs de vivres aux déportés, t. VII, 1^{er} mars 1917, p. 75.

ont été déportés puissent revenir en Belgique. C'est le cas par exemple de la lettre d'Élise Tonneau à propos de son mari Félix Tonet qui « a été enlevé à la réquisition à Éghezée le 30 novembre 1916 »³⁹³. Cependant nous n'avons aucune information sur les démarches entreprises par Monseigneur Heylen au sujet de ces demandes et sur les résultats de celles-ci. Mais, il ne baissa pas les bras. Continuant jusqu'à la fin de la guerre à intervenir auprès de l'occupant en faveur des déportés, il réussira néanmoins à acquérir – au mois de mars 1918 – la libération des réquisitionnés d'Havelange³⁹⁴.

Rien que pour la province de Namur, selon l'historien Axel Tixhon, dans *Namur à l'heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'occupation*, il y eut 12.000 personnes victimes de ces déportations³⁹⁵. Et le Cercle royal d'Art et d'Histoire de Gembloux en a compté 800 de plus³⁹⁶. Ces chiffres sont cependant surévalués par rapport aux constats de Monseigneur Heylen. Sur les 31 déportations qui ont eu lieu dans son diocèse, il a dénombré – au minimum – 14.964 déportés, rien que pour l'année 1916 ; 10.127 provenant de la province de Namur et 4.837 pour la province de Luxembourg³⁹⁷.

4.1.3. Opposition à la justice allemande

Lorsque la guerre de position a commencé, les Allemands ont compris que la guerre serait plus longue que prévu et ils commencèrent à adopter de nouvelles mesures en matière de justice. Par exemple, ils mirent en place des tribunaux militaires d'exception afin de juger les délits contre l'état et l'armée allemande³⁹⁸. En Belgique occupée, la plus grande crainte des Allemands était l'espionnage et, de ce fait, le moindre geste hostile de la part des Belges pouvait être considéré comme de la résistance et donc une attaque envers la sûreté de l'État. Pour empêcher cela, les Allemands mirent en place diverses mesures supposées briser cette résistance et empêcher son développement. Parmi celles-ci, on retrouve l'emprisonnement et la condamnation de religieux tel que l'abbé Becker, aumônier des Frères Maristes

³⁹³ A.ÉV.N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demandes d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers*, S. 5, Lettre d'Élisa Tonneau, 13 avril 1917.

³⁹⁴ A.ÉV.N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre du doyen de Havelange à propos du retour des déportés, 13 mars 1918.

³⁹⁵ E. BODART, M.-C. CLAES et A. TIXHON, *Namur à l'heure allemande, 1914-1918*, op.cit., p. 16.

³⁹⁶ H. LEGROS, E. VAN EYCK et E. VAN LIPPEVELDE, *Gembloux dans la tourmente*, op. cit., p. 166.

³⁹⁷ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p.146.

³⁹⁸ MAJERUS, B., *Occupations et logiques policières : la police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2007, p. 18.

d'Arlon, l'abbé Pierlot, le directeur des œuvres sociales, l'abbé Nicolas, le chapelain de Forcée ou encore l'abbé Roussenfeld, vicaire de Saint Loup³⁹⁹. Pour reprendre les termes de Valentin Malfait :

« Même si les prises de position de la hiérarchie ecclésiastique structurent le comportement des 552 prêtres de la province de Namur, ceux-ci disposent d'une marge de manœuvre importante dans leur réalité paroissiale quotidienne. Chaque curé vit et ressent l'invasion puis l'occupation de manière différente. Certains préfèrent adopter une attitude plus réservée tandis que d'autres n'hésitent pas à exprimer plus directement leur refus de la situation »⁴⁰⁰.

Par ailleurs, la publication de la lettre pastorale du cardinal Mercier, *Patriotisme et Endurance*, ne va pas aider à créer une accalmie entre les autorités religieuses et allemandes. Cette lettre va être envoyée dans toutes les paroisses de Belgique et va être considérée comme une porte ouverte à la « résistance » face à une occupation jugée illégitime⁴⁰¹. Selon l'étude menée par Valentin Malfait dans son mémoire : « la résistance clandestine mobilise 81 prêtres de la province de Namur. Ce chiffre représente 16% de l'ensemble du clergé provincial »⁴⁰². Il nous a également listé les quatre moyens de résistance orchestrés par différents membres du clergé namurois. Nous trouvons tout d'abord, les messes « patriotiques » hebdomadaires en l'honneur du roi ou des combattants. Elles apparaissent dès novembre 1914 avec le vicaire de Jambes, Jules Delchambre dans le but de faire remonter le moral de la population et elles ne cesseront de se multiplier tout au long du conflit⁴⁰³. Ensuite, toutes les insultes envers les Allemands et leur politique étaient aussi considérées comme un acte de résistance et étaient donc punies par leur législation. Ce fut le cas pour l'abbé Magette, le curé de Warisoulx, qui a été emprisonné durant toute une année pour avoir comparé les déportations à de l'esclavagisme⁴⁰⁴. Ou encore l'abbé Maloreaux, obligé de payer

³⁹⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation de M. l'abbé Becker, aumônier des Maristes d'Arlon. Instances pour obtenir la libération des autres prisonniers : M. l'abbé Pierlot, directeur des Œuvres sociales, M. l'abbé Nicolas, chapelain de Forcée, M. l'abbé Roussenfeld, vicaire de St. Loup, t. V, 11 janvier 1916, p. 5.

⁴⁰⁰ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 60.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 62.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 147.

⁴⁰³ Dans son mémoire, Valentin Malfait définit une messe « patriotique » comme une messe qui : « [...] met en avant une valeur, un objet se rapportant à la Belgique ou encore l'ornement de l'Eglise et le contenu des sermons » dans V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, op.cit., p. 66 ; *Ibid.*, p. 68 et 109.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 89.

une amende de 100 marks pour avoir associé la mort d'un jeune belge à « une victime des Prussiens »⁴⁰⁵. Dans les actes de résistance qui étaient aussi punis par une longue peine d'emprisonnement, nous pouvons citer la diffusion des journaux considérés comme « prohibés » par l'occupant, tel que la Libre Belgique par exemple. Sur les 81 prêtres namurois résistants, 25 y ont participé⁴⁰⁶. Après, il y a l'assistance aux ennemis de l'Allemagne qui était punie soit d'une peine d'emprisonnement soit de la peine capitale. D'après l'enquête, 29 prêtres se sont donné pour mission de cacher, ravitailler, fournir de faux papiers et extradier les résistants, les volontaires pour aller se battre sur le front ainsi que les soldats belges et français qui n'avaient pas réussi à rejoindre leurs troupes lors de la retraite⁴⁰⁷. Jusqu'en 1917, aucun de ces prêtres n'a été exécuté⁴⁰⁸. Et pour terminer, il y a l'espionnage qui était puni par la peine de mort. L'enquête de Valentin Malfait à démontrer que sur les 81 prêtres, 23 d'entre eux étaient répartis dans six réseaux de renseignement différents⁴⁰⁹. Et que sur ces 23 prêtres, seulement trois ont été emprisonnés pendant la guerre⁴¹⁰. Selon Valentin Malfait, toutes ces clémences avaient pour cause les bonnes relations qu'entretenait l'évêque de Namur avec le gouverneur général et provincial⁴¹¹.

À chaque fois qu'une arrestation ou une condamnation de religieux tombait, Monseigneur Heylen était mis au courant. Et avec la coopération de l'autorité allemande, il essayait de leur venir en aide pour annuler ou commuer leurs peines. Par ailleurs, afin d'éviter de nouvelles condamnations de prêtres innocents, Heylen a même essayé de trouver une alternative dès août 1915⁴¹². Cela s'est produit avec l'arrestation de l'abbé Arnaud Bille, le curé de Waulsort après qu'il ait donné de la propagande germanophobe non censurée, brandi un drapeau national et congolais après la messe et « fait chanter par ses paroissiens, sur l'air de l'hymne national belge, un chant dont le

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 91.

⁴⁰⁶ Attention selon Valentin Malfait, ce chiffre est sous-évalué. Dans V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, *op.cit.*, p. 119 ; *Ibid.*, p. 119.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 106.

⁴⁰⁸ Cet acte de résistance s'arrête en 1917, car tous les soldats ont été soit rapatriés ou arrêtés. Dans V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, *op.cit.*, p. 106.

⁴⁰⁹ Golenvaux, Biscops, Doutreligne, le service du curé de Leffe, Brésil, la dame blanche.

⁴¹⁰ Il s'agit des abbés Anceau, Dehant et Vrithoff. Deux d'entre eux ont été condamnés à la peine de mort et le troisième a été relâché. Cependant, les deux peines capitales ont été commuées en emprisonnement. Dans V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, *op.cit.*, p. 144 ; *Ibid.*, p. 144.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 108.

⁴¹² A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation de M. Bille, curé de Waulsort, t. II, 4 octobre 1915, p. 271.

texte [était] d'un contenu excitant [à la résistance] »⁴¹³. Lors de cette affaire, Heylen a fait remarquer à l'autorité allemande qu'il serait avantageux de laisser les prêtres être jugés par l'évêché et non plus par les Allemands. Car dans tous les cas, à « chaque fois que l'autorité allemande croit avoir à se plaindre d'un de [ses] prêtres ou reçoit des dénonciations à leur sujet, elle ne pourrait, je pense faire chose plus utile qu'en me communiquant les griefs et en recourant à mon intervention »⁴¹⁴. Mais cette intervention n'a pas réussi à sauver l'abbé de la justice allemande, car il a écopé de trois semaines de prison⁴¹⁵. Cependant, cela a permis une avancée dans les relations entre l'Allemagne et l'évêché de Namur. Car l'occupant a accepté de ne plus s'occuper des prêtres faisant l'objet de méfaits de moindre importance⁴¹⁶.

Grâce à cette coopération, bon nombre d'ecclésiastiques ont passé peu de temps derrière les barreaux, ont été libérés ou n'ont eu qu'une amende à payer. Ce fut le cas avec la condamnation du frère Maubert, Nestor Pirson, le 16 octobre 1916. Celui-ci était condamné pour détention de papiers non censurés et à l'origine, ne devait passer qu'un mois en prison et payer une amende de 200 marks⁴¹⁷. Mais grâce à une intervention de Monseigneur Heylen, sa peine a été remplacée par une amende de 450 marks⁴¹⁸. Somme faramineuse pour l'époque. En 1916, un ouvrier volontaire gagnait quotidiennement entre huit et dix francs tandis qu'un travailleur forcé en recevait quatre⁴¹⁹. Sans parler du taux de change qui était de 1,25 francs pour 1 mark⁴²⁰. Pour le curé d'Andoy, par exemple, Monseigneur Heylen convainquit le baron Hirschberg, le gouverneur de Namur, de reprendre l'affaire personnellement et d'examiner les faits⁴²¹. Nous pouvons aussi prendre l'affaire de l'abbé Émile Hesbois, le vicaire de St. Loup qui a été arrêté

⁴¹³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé de Waulsort (suite) : drapeau national dans les églises, chant de cantiques patriotiques, cérémonies religieuses, etc., t. II, 13 août 1915, p. 283.

⁴¹⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation de M. Bille, *op.cit.*, t. II, p. 271.

⁴¹⁵ V. MALFAIT, *Pro aris et focis*, *op.cit.*, p. 61.

⁴¹⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé de Waulsort (suite), *op.cit.*, t. II, p. 283.

⁴¹⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation du frère Maubert, directeur de l'école de St. Luc à Namur, t. VI, 16 octobre 1916, p. 262 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation du frère Maubert, directeur de l'école de St. Luc à Namur : copie dispositif, t. VI, 27 octobre 1916, p. 264.

⁴¹⁸ *Idem*.

⁴¹⁹ A. BECKER, *Les cicatrices rouges*, *op.cit.*, p. 178-179.

⁴²⁰ BUYST, E., MAES, I. et PLUYM W., *La Banque nationale de Belgique, du franc belge à l'euro : un siècle et demi d'histoire*, Bruxelles, Racine, 2005, p. 102.

⁴²¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé d'Andoy, t. I, 5 février 1915, p. 112.

pour espionnage et qui lui aurait valu la peine de mort⁴²². Au final, avec la complicité de Monseigneur Heylen, l'abbé Hesbois n'a été qu'exilé de la province de Namur avec interdiction formelle d'y remettre les pieds⁴²³. Cependant, certains condamnés n'ont pas eu la possibilité de voir cette initiative appliquée à leur cas. Nous pouvons au moins citer deux cas.

Cela s'est produit avec la condamnation par le tribunal de Marche de l'abbé Maldague, le doyen de Laroche, à plusieurs mois de prison. D'après l'accusation, ce dernier a refusé de saluer un officier allemand et a, lors de son sermon, incité à l'animosité envers l'occupant. Mais étant donné que la perte de ce religieux « désorganisera complètement le service religieux, dans cette importante paroisse et même dans tout le doyenné qui est confié à sa sollicitude »⁴²⁴, l'évêque de Namur a essayé de demander le recours en grâce du doyen. Cependant, malgré tous les arguments listés par Monseigneur Heylen, aucun recours en grâce n'a été appliqué pour l'abbé Maldague⁴²⁵. Une situation similaire s'est produite avec l'abbé Nicolas Evan, détenu à la prison royale de Siegburg, en Allemagne. Monseigneur Heylen a envoyé plusieurs lettres pour demander une diminution de sa peine, mais selon le commandant de la forteresse de Namur, « le président du Tribunal militaire de l'Empire, après examen de l'affaire, ne s'est pas trouvé en situation de présenter la demande au plus haut lieu »⁴²⁶.

L'abbé Rommes n'a pas non plus bénéficié d'une amnistie malgré toutes les démarches entreprises par son évêque, car ses méfaits envers l'armée allemande étaient impardonnables et l'ont donc empêché d'avoir tout acte de clémence de la part de l'autorité occupante⁴²⁷.

Mais qu'en a-t-il des résistants civils ? Les ecclésiastiques n'ont pas été les seuls à s'opposer à l'ennemi, certains civils jouèrent même un grand rôle dans la résistance.

⁴²² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Emprisonnement de M. l'abbé Hesbois, vicaire de St. Loup, t. V, 11 septembre 1916, p. 200.

⁴²³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Emprisonnement de M. l'abbé Hesbois (suite), t. V, 21 septembre 1916, 212.

⁴²⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation de M. l'abbé Maldague, doyen de Laroche, t. VIII, 2-3 octobre 1917, p. 350-351.

⁴²⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Rejet du recours en grâce de M. le doyen Maldague, t. VIII, 12 novembre 1917, p. 385.

⁴²⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Nouveau refus d'un adoucissement au sort de M. l'abbé Nicolas, forçat, t. VIII, 6 octobre 1917, p. 362.

⁴²⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation de M. l'abbé Rommes, t. VI, 12 novembre 1916, p. 298.

En Belgique, Edith Cavell et Gabrielle Petit en furent des symboles en la matière. Toute action qui pouvait nuire à l'occupant ou avantager un tant soit peu les forces de l'Entente, était considérée comme des faits de résistance et par conséquent pouvait être punie soit par une peine de prison ou dans le cas d'Edith Cavel et de Gabrielle Petit, par la mort. La première ayant été fusillée en 1915 et la seconde en 1916 pour avoir aidé les forces alliées. Emmanuel Debruyne – historien spécialiste de la résistance et de la collaboration en Belgique dans les deux conflits mondiaux – a recensé dans trois de ses ouvrages plusieurs faits de résistance punis par l'occupant⁴²⁸. Comme pour les ecclésiastiques cités plus haut, nous trouvons la presse clandestine et l'assistance aux ennemis de l'Allemagne. Mais certains résistants civils allaient beaucoup plus loin et s'employaient au sabotage ou à l'espionnage (militaire, économique, politique, administratif)⁴²⁹. Que savons-nous de Monseigneur Heylen et de ces résistants ? Les a-t-il aidés comme il le fit avec ses ecclésiastiques ?

Nous ne savons pas grand-chose à ce sujet. Dans la correspondance de l'évêque, nous trouvons à certains moments la mention de certaines personnes non religieuses que Monseigneur Heylen a essayé d'aider face à la justice allemande. Si l'on suit sa correspondance, on se rend compte que la première personne civile accusée de résistance qu'il a essayé d'aider était Fernand Golenvaux, le bourgmestre de Namur condamné à mort par le tribunal d'Hasselt pour un motif non précisé par l'évêque. Quoiqu'il en soit, dans une lettre envoyée au gouverneur général – le 18 septembre 1916 –, l'évêque essaya de faire libérer son ami en rappelant à von Bissing que depuis près de deux ans, « l'armée allemande [bénéficia], dans une large mesure, de ses labeurs »⁴³⁰. Cependant, ni le déroulement ni les résultats de cette affaire ne nous sont contés dans la correspondance de l'évêque. Mais nous savons que la peine de Fernand Golenvaux fut commuée en travaux forcés à perpétuité à la suite d'interventions spontanées de

⁴²⁸ *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre : l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918 : histoire et mémoire* paru en 2004 avec la collaboration de Laurence van Ypersele ; *La résistance au quotidien 1914-1918 : témoignages inédits* paru en 2009 avec la collaboration de Jehanne Paternostre ; et *Je serai fusillé demain : les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant, 1914-1918* paru en 2011 avec la collaboration de Laurence van Ypersele.

⁴²⁹ L. VAN YPERSELE, E. DEBRUYNE, S. CLAISSE et S. DE SCHAEFDRIJVER, *De la guerre de l'ombre*, op.cit., p. 35-39.

⁴³⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Condamnation à mort de M. Fernand Golenvaux, bourgmestre de la ville de Namur, t. V, 18 septembre 1916, p. 205.

diverses personnalités belges auprès du *Kaiser*⁴³¹. Monseigneur Heylen en faisait très certainement partie.

Monseigneur Heylen ne s'arrêta pas à ce seul cas. Selon sa correspondance, durant toute la guerre, une dizaine de personnes condamnées à mort reçurent son aide. Parfois, cette aide était fournie à la demande de l'épouse ou de la famille. Ce fut le cas pour Valère Mainil de Flawinne, condamné à mort par le tribunal d'Anvers⁴³². Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, l'évêque intervenait auprès du gouverneur général pour tenter d'obtenir une grâce. Citons les cas suivans : Auguste Cosse de Saint-Servais condamné à mort par le tribunal d'Hasselt⁴³³, Hubert Born condamné à mort par le tribunal militaire de Namur⁴³⁴, Gustave et Émilie Dubart, Léon Guérin ou encore Émile Dor, etc⁴³⁵.

Pour certains d'entre eux, Monseigneur Heylen tabla sur la sensibilité du gouverneur général, tâchant d'éveiller sa compassion. Pour cela, il se servait de l'image de la mère ou de la famille éplorée, du comportement exemplaire des personnes durant la guerre, ou encore de l'avenir de ces personnes qu'il tenait dans ses mains. Cela fut le cas dans les lettres envoyées au gouverneur général pour venir en aide à Henri Siquet, un hôtelier de Verviers et à Ernest Félix de Saint-Hubert⁴³⁶. Pour ce dernier cas, l'évêque fit même appel à la comtesse Wernest de Mérode, de Bruxelles pour lui venir en aide⁴³⁷. Celle-ci viendra également au secours de Joseph Servais, toujours à la demande de Monseigneur Heylen⁴³⁸.

⁴³¹ JACQUET-LADRIER, F. (dir.), 1999, *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, Société royale Sambre et Meuse, Le guetteur wallon, n° 3-4, p. 108.

⁴³² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Recours en grâce : en faveur de M. Valère Mainil de Flawinne, contre qui le tribunal d'Anvers a requis la peine de mort, t. VIII, 25 février 1918, p. 507-508.

⁴³³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Pour sauver un condamné à mort, t. VI, 10 décembre 1916, p. 363.

⁴³⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnations à mort, t. VIII, 2 janvier 1918, p. 455.

⁴³⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Recours en grâce : en faveur de M. Gustave Dubart, Mme Émilie Dubart, M. Léon Guérin et M. Émile Dor, t. VIII, 16 février 1918, p. 507.

⁴³⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort de Henri Siquet, hôtelier à Verviers, t. VIII, 15 mars 1918, p. 546 ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort d'Ernest Félix de Saint-Hubert : lettre au gouverneur général, t. IX, 24 septembre 1918, p. 3.

⁴³⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort d'Ernest Félix de Saint-Hubert : lettre à madame la Comtesse, t. IX, 24 septembre 1918, p. 3-4.

⁴³⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, En faveur de Joseph Servais condamné à mort, t. VIII, 9 septembre 1918, p. 668.

Dans d'autres cas, il rappela au gouverneur les raisons qui avaient poussé ces personnes à agir comme elles l'avaient fait : le devoir patriotique. Et que, dans ces conditions, il était normal d'agir de la sorte et que ce n'était pas une raison suffisante pour les punir de mort. Cette argumentation fut utilisée dans l'affaire de la famille Collard, par exemple. Pour reprendre les termes de l'évêque, ses membres : « habitent un village qui a été totalement détruit en août 1914 ; eux-mêmes ont vu anéantir leur maison et leur commerce ; en cette circonstance déjà, ils ont été sur le point d'être fusillés et n'ont échappé à la mort que comme par miracle. Que Votre excellence prenne pitié de cette situation navrante »⁴³⁹.

De manière générale, comme avec Fernand Golenvaux, nous ne connaissons ni le déroulement ni l'aboutissement de ces lettres, à l'exception de deux affaires : celles de Mertens et d'Uytebrouck, qui furent condamnés à mort pour espionnage et n'obtinrent malheureusement aucune grâce. Leur délit ayant été jugé trop important, le gouverneur général ne put rien faire pour adoucir leurs peines⁴⁴⁰. Ces deux cas mettent en lumière les limites des interventions de Monseigneur Heylen en matière d'aide aux résistants car pour certains faits, les Allemands restaient intraitables.

4.1.4. Le défenseur des églises

Les impositions et les nouvelles lois qui ont été établies en Belgique ne concernaient pas que la population civile et les entreprises. Les églises ont également subi des prélèvements et des obligations. Tout d'abord, tous les signes patriotiques ont été interdits dans les églises, tels que le drapeau ou l'hymne national, « considéré comme une démonstration hostile envers l'armée occupante »⁴⁴¹. Arnaud Bille, le curé de Waulsort a été arrêté pour avoir pavoisé⁴⁴². Ensuite, en plus d'imposer l'heure allemande, l'occupant a décidé, fin 1915, dans certaines localités du l'évêché, d'imposer un horaire et un nombre de sonneries pour les cloches. Ce phénomène a été observé dans l'arrondissement de Philippeville, dans les communes de Silenrieux, Walcourt et

⁴³⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnations à mort, t. VIII, 11 juillet 1918, p. 621.

⁴⁴⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Pour obtenir la grâce de trois condamnés à mort : réponse du gouverneur général, t. VI, 2 décembre 1916, p. 360-361.

⁴⁴¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Chant de l'hymne national dans les églises, t. I, 20 mars 1915, p. 142.

⁴⁴² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé de Waulsort (suite), *op.cit.*, t. II, 13 août 1915, p. 283.

Berzée par exemple. La sonnerie des cloches ne devait retentir qu'une fois à 7 heures et à 8 heures du matin du lundi au samedi. Le dimanche, par contre, trois sonneries de cloche se faisaient le matin – une à 9 heures et deux autres à 11 heures – et deux sonneries à 15h30 et 19h30. Cette réglementation était aussi appliquée pour les fêtes telles que Noël, la Saint-Étienne (26 décembre) et la Saint-Jean d'hiver (27 décembre)⁴⁴³. Pour terminer, les églises et les couvents ont été obligés de subvenir aux besoins alimentaires des soldats allemands sur le front, en leur fournissant du vin⁴⁴⁴. Ce dernier est réquisitionné par l'autorité allemande par l'intermédiaire de l'administration communale. Il est échangé contre un bon dont la valeur en argent est équivalente à la réquisition. Quant à la somme représentée par ce bon, elle sera remise beaucoup plus tard⁴⁴⁵.

Bien évidemment, les églises n'ont pas subi que des impositions. Les Allemands ne se sont pas limités à cela. Ils ont également essayé de réquisitionner les églises pour y installer des postes d'observation, ce qui a provoqué le mécontentement de Monseigneur Heylen. Cela a commencé dès l'année 1915, avec l'église du village de Spy, dans la commune de Jemeppe-sur-Sambre. Pour la propagande allemande, cet acte est tout à fait légitime, car les Français faisaient pareil de leur côté du front⁴⁴⁶. Quant au baron von Hirschberg, cette réquisition était aussi légitime, car il s'agissait d'exercices sans lien avec les combats – ce qui n'était pas une infraction aux lois de la guerre contenues dans la Convention de La Haye de 1907 – et étant gouverneur militaire de Namur, il se doit de « tenir de pareils exercices dans tout le rayon de la forteresse » lorsqu'il le juge nécessaire aux intérêts militaires⁴⁴⁷. Face à cette argumentation, Monseigneur Heylen a riposté en demandant au baron de désinstaller le poste d'observation, car il n'y avait pas de combat dans les environs du village de Spy et l'église risquait d'être une cible de choix pour l'aviation ennemie⁴⁴⁸. Cependant, malgré les raisons évoquées par l'évêque, l'autorité allemande n'a pas accédé à sa requête, car il s'agissait d'exercices et que « si d'ici là, des aviateurs anglais ou français jetaient des bombes sur l'église de Spy ; [...] ils n'auront certainement pas eu connaissance des

⁴⁴³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Sonnerie des cloches, t. II, 5 décembre 1915, p. 372-373.

⁴⁴⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réquisition de vins, t. I, 26 octobre 1914, p. 16.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁴⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Spy : utilisation de la tour comme de poste d'observation militaire, t. I, 9 avril 1915, p. 191.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 192.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 193.

exercices qui ont lieu actuellement sur la tour, par des membres de l'armée allemande »⁴⁴⁹. Cependant, les aléas de la guerre allaient donner raison à Monseigneur Heylen, car le 25 janvier 1918, l'église de St. Donat, à Arlon a été bombardée⁴⁵⁰. À ce moment, Heylen a demandé à l'autorité allemande d'appliquer l'article 27 de la Convention de La Haye :

« Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices ou lieux de rassemblement par des signes visibles spéciaux qui seront notifiés d'avance à l'assiégeant »⁴⁵¹.

Malgré cet événement, cela n'a pas empêché l'armée allemande d'installer de nouveaux postes d'observation dans d'autres bâtiments religieux, surtout lorsque le front se rapprochait de plus en plus de Namur. Six bâtiments de la région de Namur en ont été les victimes. L'école Saint-Aubain, les Sœurs de Notre-Dame et le Grand Séminaire dans Namur même, ainsi que l'école de la Providence à Saint-Servais, Champion et enfin le couvent des Sœurs de la Providence de Vielsam⁴⁵². Pour ce dernier, Monseigneur Heylen a même demandé aux Allemands de ne pas perturber le travail des religieuses⁴⁵³.

Selon E.J. Jansen, parmi les différentes résistances que l'évêque de Namur a entreprises durant la Grande Guerre, deux d'entre elles ont été plus énergiques que les

⁴⁴⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Spy, t. I, 2 mai 1915, p. 208.

⁴⁵⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : entrevue. Chapelle de l'hôpital militaire, couvent de Dampicourt, Dominicaines et Maristes de Habay, poste d'observation militaire de St. Donat, t. VIII, 7 février 1918, p. 488.

⁴⁵¹ A. MECHELYNK, *La Convention de La Haye*, op.cit., p. 14.

⁴⁵² A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, L'armée s'empare de presque tous les couvents de la ville, t. IX, 8 octobre 1918, p. 18 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Occupation du couvent des Sœurs de la Providence de Vielsalm, t. IX, 23 octobre 1918, p. 33.

⁴⁵³ *Idem*.

autres. Il s'agit de la lutte contre l'installation du protestantisme dans les églises catholiques et l'opposition à l'enlèvement des cloches⁴⁵⁴.

En voyant la multiplication des troupes allemandes stationnées sur le territoire belge, l'augmentation des détenus allemands dans les prisons et la guerre qui n'en finit pas, l'Allemagne, dès 1915, s'est alors inquiétée de l'âme de ses soldats et de leur salut. N'oublions pas que depuis les guerres de religion, elle était devenue une nation – majoritairement – protestante, à la différence de la Belgique qui était restée fortement catholique. Par conséquent, il était souvent impossible à un soldat ou un prisonnier allemand d'aller se confesser ou encore d'aller à la messe en Belgique. Pour remédier à ce problème, les autorités allemandes ont demandé à plusieurs reprises à l'évêque de Namur, la permission de celui-ci pour pratiquer dans certains bâtiments religieux, la religion catholique et protestante⁴⁵⁵. Cela a débuté avec la demande du gouverneur militaire de Namur pour l'église de l'École des cadets et la chapelle de la prison de Namur. Étant défenseur de l'Église catholique, il était tout bonnement impossible à l'évêque de Namur d'accepter cette demande. Mais il a accepté la création d'une chapelle protestante au sein même de la prison⁴⁵⁶. Cependant, une violente confrontation entre l'autorité allemande et Monseigneur Heylen a obligé ce dernier de menacer « de jeter l'interdit sur toute église dont le gouvernement s'emparerait »⁴⁵⁷.

Cette menace a conduit les Allemands à laisser tomber tout espoir de voir apparaître un semblant de religion protestante en Belgique jusqu'au 9 mars 1917 avec l'église de Virton, où il fut prévu de « célébrer tous les quatorze jours un office militaire protestant »⁴⁵⁸. En réponse à cela, Monseigneur Heylen, en plus de mettre un interdit sur l'église de Virton, retira avec l'aide du doyen de Virton « les pierres d'autel, les ornements et les principales pièces de mobilier »⁴⁵⁹. Cependant, les autorités allemandes ne comptaient pas s'arrêter avec l'église paroissiale Saint-Laurent de Virton. Selon les dires du lieutenant-général von Seydewitz, les Allemands comptaient « mettre les églises catholiques à la disposition de ses troupes » et y instaurer un office protestant

⁴⁵⁴ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 95.

⁴⁵⁵ *Idem*.

⁴⁵⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affectation au culte protestant de la chapelle de la prison de Namur, t. I, 25 mai 1915, p. 239.

⁴⁵⁷ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 96.

⁴⁵⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. I : exposé des faits par M. le doyen de Virton, t. VII, Mars 1917, p. 99.

⁴⁵⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. V : l'interdit, t. VII, 11 mars 1917, p. 109.

malgré toutes les promesses faites à l'évêque⁴⁶⁰. Pour éviter que les Allemands n'enfreignent à nouveau les droits de l'Église et régler l'affaire de Virton, Heylen demanda de l'aide à Sa Sainteté le Pape pour intervenir auprès de l'empereur Guillaume II d'Allemagne⁴⁶¹. Au final, l'église de Virton rouvrit ses portes avec, à côté d'elle, une chapelle protestante et l'Allemagne promit de ne plus instaurer de culte protestant dans une église catholique belge sans l'accord de Monseigneur Heylen⁴⁶².

Mais cette paix ne fut que de courte durée. Un an plus tard, les problèmes ressurgissaient dans plusieurs églises, celle de Doische dans le canton de Philippeville, mais aussi celles de Differt, de Nobressart, de Laroche, de Vielsalm, de Bastogne, dans les chapelles de l'hôpital militaire et des Maristes d'Arlon, la chapelle de l'Institut Saint-Louis à Namur, dans l'église des Pères Capucins à Ciney et chez les Sœurs de Charité de Jamoigne⁴⁶³. Dans tous les cas le résultat fut le même : l'évêque jeta un interdit sur chacune de ces églises. Malgré sa ténacité, l'autorité allemande dut renoncer à mettre en place la religion protestante en Belgique à cause de la débâcle et de l'Armistice⁴⁶⁴.

Par ailleurs, suite au blocus britannique, l'Allemagne s'est rapidement retrouvée à court de matières premières. Cette pénurie posait problème pour la fabrication d'armes à feu, d'obus, etc. Pour y remédier, l'Allemagne mit en place durant la guerre des réquisitions à la fois chez l'habitant et auprès des églises. Ce qui intéressait les Allemands dans ces dernières, c'était le bronze qui composait les cloches⁴⁶⁵. Dans la correspondance de Monseigneur Heylen, nous pouvons lire que plusieurs églises du diocèse de Namur vécurent ces tentatives de vol, tels Evrehailles, Dinant avec sa

⁴⁶⁰ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. VI : lettre au Saint-Père, t. VII, 16 mars 1917, p. 110.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 111-112.

⁴⁶² E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 96-97.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 97 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : entrevue, op.cit., t. VIII, p. 487 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Doische : usurpation de l'église catholique pour le culte protestant, t. VIII, 21 février 1918, p. 515 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Protestation contre le culte simultané dans l'étape d'Arlon-Virton, t. VIII, 29 août 1918, p. 665 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Usurpation de la chapelle de l'institut St. Louis à Namur pour le culte protestant, t. VIII, 28 septembre 1918, p. 674.

⁴⁶⁴ E.J. JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis*, op.cit., p. 98.

⁴⁶⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : lettre du gouverneur général, t. VII, 29 septembre 1917, p. 342-343.

collégiale, Boninne et plusieurs églises à Couvin, Philippeville et Walcourt⁴⁶⁶. Mais nous savons aussi que c'est avec ces dernières que Monseigneur Heylen a commencé à s'interposer face aux Allemands, en demandant aux curés et aux doyens des villages cités ci-dessus de ne donner leurs cloches que sous la force et avec une contrepartie financière⁴⁶⁷.

Aucun évènement similaire ne s'est reproduit dans l'évêché de Namur avant 1917. Durant toute l'année en question, l'autorité allemande n'a cessé d'enlever plusieurs cloches dans l'ensemble de l'évêché et en France. Cela fut le cas avec l'église de Fépin, dans les cantons français de Fumay et la chapelle de Magoster, à Beffe, dans la province de Luxembourg qui virent leurs cloches décrochées et emmenées⁴⁶⁸. Pour essayer de sauver l'entièreté des cloches de son diocèse, Monseigneur Heylen envoya plusieurs lettres de protestation contre ces enlèvements et demanda le retour des cloches de 1917 jusqu'à la fin de la guerre. Certaines lettres furent même écrites avec la collaboration du cardinal Désiré-Joseph Mercier et de Monseigneur Rutten de Liège. Dans toutes ses lettres, il répéta que tout enlèvement devait être autorisé par l'autorité ecclésiastique, et mit en avant le caractère sacré des cloches, affirmant que la spoliation de celles-ci n'aurait d'autre résultat que l'augmentation du mécontentement et de l'inimitié envers l'Allemagne. Il ajouta aussi la douleur symbolique que les soldats belges ressentiraient s'ils savaient que les cloches qui avaient servi à leur baptême et, pour certains, à leur mariage, seraient aussi celles qui les enverraient auprès de leur créateur⁴⁶⁹. Dans une autre lettre, il fut même fait mention de l'arrêté du 13 décembre 1916, le CC.IV23418, « stipulant que sont exempts de la saisie et de la livraison les objets appartenant aux églises ou se trouvant dans les églises et autres édifices ou locaux servant à des fins ecclésiastiques »⁴⁷⁰. Dans tous les cas, Monseigneur Heylen espérait voir la fin de ces enlèvements mais, à chaque fois, cela fut un échec et les spoliations recommençaient. Durant le mois de septembre 1917, par exemple, malgré

⁴⁶⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réquisition par l'armée allemande du bronze des cloches des églises, t. II, Novembre 1915, p. 368.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p.369.

⁴⁶⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches de Fépin : opposition, t. VII, Août 1917, p. 259 ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement d'une cloche à Magoster (Beffe), t. VII, 16 août 1917, p. 260.

⁴⁶⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : notes, t. VII, s.d., p. 254-255.

⁴⁷⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : lettre collective au gouverneur général, t. VII, Septembre 1917, p. 297-299.

l'intervention de Monseigneur Heylen, le commandant de la 3^e Armée avait l'intention de piller toutes les églises de son secteur afin de récupérer tous les matériaux nécessaires à la continuation de la guerre, dont le bronze des cloches, comme il en avait reçu l'ordre⁴⁷¹. L'affaire des cloches alla tellement loin que l'évêque fut mis « en accusation devant la justice allemande par le commandant de gendarmerie de Marche », pour avoir employé le terme « acte de spoliation » et avoir admis « qu'il y a eu transgression expresse de l'arrêté du 13 décembre 1916 » dans l'affaire Magoster⁴⁷².

Au final, malgré ses multiples échecs, Monseigneur Heylen réussit néanmoins à empêcher de nouvelles spoliations de cloches et l'installation temporaire d'une double religion en Belgique. Il permit ainsi à son diocèse de conserver son patrimoine, son histoire et surtout sa religion.

4.2. L'aide à l'étranger

Parmi les différentes actions entreprises par Monseigneur Heylen en dehors de la Belgique, nous pouvons en citer trois autres, dont une qui sera très importante pour la suite de ce travail.

Comme dit précédemment, le 21 avril 1915, Monseigneur Heylen dut, sous l'obligation papale, subvenir aux besoins de certains doyennés français malgré le contrôle allemand aux frontières. N'ayant aucune liaison avec ces territoires, il fallait donc trouver un moyen de les administrer sans provoquer la colère allemande et surtout permettre à la population française de survivre à la famine croissante. 16 jours plus tard, le 7 mai 1915, la solution fut trouvée. Une lettre fut envoyée aux diocèses de Reims, Verdun et Nancy, dans laquelle Monseigneur Heylen octroyait à chacun d'eux « tous les pouvoirs extraordinaires, en vertu desquels le Saint-Siège et l'Ordinaire concèdent toutes dispenses d'empêchement et autres facultés se rapportant à l'administration des paroisses qui seront jugées utiles »⁴⁷³. Au niveau alimentaire par exemple, l'évêque accorda des dispenses par rapport aux règles de l'Église, mais seulement pendant la durée de la guerre. Les Français étaient maintenant autorisés à manger quotidiennement

⁴⁷¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches dans le 3^e commandant d'armée, t. VII, 5 septembre 1917, p. 310-311.

⁴⁷² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement de la cloche de Magoster (suite) : réponse de Mgr l'évêque, t. VII, 14 septembre 1917, p. 316-317.

⁴⁷³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Pouvoirs accordés aux doyennés de la France occupée, t. I, 7 mai 1915, p. 202.

du beurre, du lait et des œufs ou encore de consommer de la viande durant le Carême, sauf le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint⁴⁷⁴. Cela permit à ces diocèses français d'acquérir une autonomie religieuse sans recourir en permanence à Monseigneur Heylen. Par ailleurs, cette autonomie pourrait expliquer l'absence d'archives à l'évêché de Namur, concernant les entités religieuses françaises.

Monseigneur Heylen ne s'intéressait pas uniquement à la vie des Belges. Étant homme de Dieu destiné à aimer et à secourir son prochain, il décida – malgré les réquisitions, les impositions, le chômage, la famine, les taxes, l'augmentation des prix de la nourriture – de venir en aide à d'autres populations éprouvées par la guerre comme les Polonais ou les Lituaniens. Il s'agit d'une aide financière qu'il récolta avec la collaboration des fidèles de son diocèse. Pour la Pologne, par exemple, il réussit en 1916 à réunir 23.314,60 francs pour les victimes de la guerre. Somme qu'il enverra au Comité général de secours pour les victimes de la guerre en Pologne installé à l'hôtel du Lac à Vevey, une ville Suisse située au bord du lac de Genève⁴⁷⁵. Grâce aux carnets du chanoine Schmitz, nous savons que cette collecte s'est déroulée le dimanche 14 novembre 1916 et qu'elle a « [obtenu] dans toutes les églises tant de succès »⁴⁷⁶. Un an plus tard, une deuxième collecte de ce genre avait été demandée par le pape en faveur des Lituaniens. Contrairement à la précédente, celle-ci rencontra beaucoup plus de succès car Monseigneur Heylen put envoyer 40.000 francs aux victimes lituaniennes⁴⁷⁷.

Pour terminer, l'aide à l'étranger de Monseigneur Heylen ne s'est pas arrêtée uniquement au territoire français, polonais et lituanien. Outre-Rhin, au même moment, un autre combat impliquant des Belges se déroulait et, contrairement aux soldats sur le front, ceux-ci étaient désarmés face à leur adversaire, entourés de toute part par des barbelés, soumis à une misère et à une famine croissante, seuls dans un pays qu'ils ne connaissaient pas. Il s'agit des prisonniers de guerre belges détenus dans toute une série de camps éparpillés dans tout l'empire allemand.

⁴⁷⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Diocèses de la France occupée : transmission de pouvoirs au clergé, t. V, 15 février 1916, p. 65.

⁴⁷⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Collecte en faveur de nos frères éprouvés de la Pologne, t. V, 29 avril 1916, p. 131.

⁴⁷⁶ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 14 novembre 1916.

⁴⁷⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour la Lithuanie 1917, t. VII, 11 juillet 1917, p. 223.

5. Conclusion

À l'issue de ce chapitre, l'étude et l'analyse de la correspondance de l'évêque de Namur durant la Grande Guerre, nous ont démontré que l'évêché n'était pas resté passif face l'occupant allemand. Malgré les humiliations et les différents échecs subis par Monseigneur Heylen, ce dernier ne perdra jamais de vue son objectif : venir en aide à ses ouailles en pratiquant une résistance passive à la fois mesurée et intelligente. Résistance qui sera même reconnue et félicitée publiquement par les autorités de Namur dès la fin de la guerre.

Malgré les nombreuses ingérences allemandes dans la vie publique et religieuse visant à affaiblir le pouvoir et la résistance du diocèse de Namur, l'évêque ne perdit jamais de vue sa précieuse devise et sa ligne de conduite. L'occupant voulant à tout prix asseoir son pouvoir en discréditant la population belge et ses ecclésiastiques, favoriser le culte protestant, affaiblir les diocèses, déporter la main-d'œuvre vers l'Empire, se retrouva confronté à l'obstination mesurée de l'évêque de Namur qui continua sans relâche à défendre son diocèse et ses protégés. Cependant, malgré tous ses efforts, Monseigneur Heylen ne pourra pas empêcher les déportations d'une partie de la population civile, ce qu'il considérera comme un échec personnel. Considérant qu'il pouvait encore faire beaucoup plus pour améliorer le bien-être des populations occupées, Monseigneur Heylen s'investira au profit des Polonais, des Litvaniens, des Français et des prisonniers de guerre.

Chapitre 3 : Les aides fournies par l'évêché de Namur aux soldats belges prisonniers en Allemagne durant la Première Guerre mondiale

Au cours de ces quatre années de guerre, l'évêché a joué un rôle essentiel d'une part afin de remonter le moral des prisonniers et, d'autre part, grâce à ses colis de vêtements et nourriture, permettant à ces hommes de tenir physiquement le coup jusqu'à leur retour.

1. Retrouver les disparus : identifier les soldats et les localiser

Nous ne connaissons pas exactement toutes les motivations qui ont poussé Monseigneur Heylen à venir en aide aux prisonniers de guerre. Le seul document qui mentionne un tant soit peu ses intentions est une lettre que ce dernier a envoyée aux autorités allemandes. Dans celle-ci, il stipulait – en 1916 – que sa mission était de : « procurer à [ses] diocésains un réconfort moral »⁴⁷⁸.

Cependant, grâce à ses correspondances, nous savons qu'il s'y est pris assez tôt. Dès le 9 avril 1915, dans une lettre envoyée à ses doyens pour organiser sa première collecte pour les prisonniers de guerre, l'évêque évoque de manière implicite la situation précaire des prisonniers : « D'après des nouvelles récentes et certaines reçues d'Allemagne, nos prisonniers de guerre renoncent volontiers aux envois d'argent, tels qu'ils ont été faits jusqu'à cette heure et préfèrent recevoir des envois de vivres, de vêtements et de livres de piété et de lecture »⁴⁷⁹. Cette phrase est la preuve écrite que l'évêché de Namur connaissait la situation de pauvreté des prisonniers de guerre et qu'il était conscient de la nécessité de leur apporter de l'aide.

Or, pour envoyer ces colis, il fallait tout d'abord retrouver tous les soldats qui étaient encore en vie, ensuite identifier ceux qui avaient été capturés au cours de la guerre et envoyés en Allemagne et, finalement, les localiser. N'oublions pas que selon l'enquête du CICR, 350 camps de prisonniers de guerre (sans compter tous les

⁴⁷⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Réponse de Mgr. l'évêque, t. VI, 25 novembre 1916, p. 303.

⁴⁷⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Collecte dans le diocèse en faveur des prisonniers de guerre, t. I, 9 avril 1915, p. 156.

kommandos de travail) ont été construits sur le territoire allemand⁴⁸⁰. Par conséquent, comment l'évêché de Namur a-t-il réussi à avoir toutes ces informations ? Plusieurs indices nous sont donnés dans la correspondance de Monseigneur Heylen et dans les différentes archives de l'évêché de Namur. Dans la lettre que celui-ci a écrite le 9 avril 1915, nous pouvons lire les phrases suivantes :

« M.M. les Doyens prescriront dans les paroisses du doyenné une quête à domicile [...] 3. M.M. les Doyens nous feront parvenir aussi la liste complète, avec adresse exacte, par doyenné, de tous les prisonniers du doyenné retenus en Allemagne, auxquels les envois tant de vivres que de vêtements devront être faits. Cette liste sera dressée par lieux d'internement (camp, baraque, etc) »⁴⁸¹.

Nous savons donc que toutes les informations sur les prisonniers de guerre provenaient des paroisses et plus exactement des familles. Grâce à cela, il est possible d'émettre une hypothèse. Il est fort probable qu'en plus de demander à leurs prêtres d'organiser les collectes (de vivres, de vêtements et de livres), les doyens ont aussi demandé à ces mêmes prêtres de recueillir auprès des familles, le nom, le prénom et le lieu de détention de tous les prisonniers qui étaient connus. Ce serait – selon toute vraisemblance – de cette manière que Monseigneur Heylen a réussi à collecter le nom de tous les prisonniers namurois, luxembourgeois et français ainsi que leurs lieux de détention. Reste la question de savoir comment les familles étaient informées.

En 1915, il n'y avait que deux moyens pour la population de retrouver un proche prisonnier en Allemagne. Tout d'abord les lettres qui étaient envoyées par les prisonniers à leur famille. Cependant, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, il a fallu attendre plusieurs mois – selon la législation, la censure et la situation géographique du *stalag* ou du *kommando* – avant que des lettres de prisonniers ne soient envoyées à leur famille. Donc, tous les prisonniers des provinces de Namur et de Luxembourg n'étaient pas encore connus en avril 1915. L'autre canal d'information était l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés. Cette agence avait des succursales installées dans plusieurs villes de Belgique, comme à Namur. Cette

⁴⁸⁰ F. MÉDARD (dir.) et F. COCHET, *Les prisonniers en 1914-1918*, op.cit., p. 29.

⁴⁸¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S.1., Collecte dans le diocèse, op.cit., t. I, p. 156.

succursale se trouvait rue du Collège à proximité de l'évêché⁴⁸². Il y en avait aussi une à Gembloux et une à Arlon⁴⁸³. C'est dans ces succursales que les familles venaient après demande recueillir des informations sur leur proche.

La création de cette agence ne s'était pas fait attendre. Un mois après le commencement des hostilités, le gouvernement belge – replié sur Anvers suite à l'avancée allemande sur le territoire – décida de donner l'autorisation à Monsieur Rolin Jacquemyns de créer à Bruxelles une agence afin de venir en aide à ses combattants « exilés »⁴⁸⁴. C'est ainsi que le 4 octobre 1914, cet organisme vit le jour à Bruxelles sous le nom « d'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés »⁴⁸⁵. Au cours de la Grande Guerre, cette agence acquerra une certaine renommée en Belgique et plus particulièrement auprès des familles belges et des prisonniers de guerre. Pour reprendre les termes d'Anne-Sophie Jacot dans son mémoire sur *Le Comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle* :

« La mission principale de cette œuvre [l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés] est de donner aux parents des soldats disparus ou dont les parents n'ont plus de nouvelles des renseignements précis. [...] Mais à côté de cette action primordiale, l'agence assume une autre tâche. Dans les camps d'Allemagne, les prisonniers manquent du nécessaire. Mal logés, mal nourris, souvent dépourvus de vêtements, livrés aux effets des intempéries, il convient de leur envoyer des vivres et des vêtements. C'est dans cette optique que l'œuvre expédie en Allemagne et en Hollande des colis de vêtements et de vivres et organise l'achat de colis en Hollande et Suisse »⁴⁸⁶.

⁴⁸² JACOT, A.-S., *Le Comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire de Master en Histoire, UCL, 2010-2011, p. 157.

⁴⁸³ COLLARD, A., *1914-1918 : l'entité de Ciney il y a 100 ans*, Cahier n° 132, Ciney, Publication spéciale du Royal Cercle Historique de Ciney, 2016, p. 139.

⁴⁸⁴ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 48.

⁴⁸⁵ *Idem*.

On utilise le terme « Interné » pour désigner les soldats belges qui sont passés par la frontière hollandaise et qui y ont été emprisonnés. Dans AMARA, M. et DE SCHAEFDRIJVER, S., *Des Belges à l'épreuve de l'exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas 1914-1918*, Bruxelles, ULB, 2008, p. 240-241.

⁴⁸⁶ A.-S. JACOT, *Le comité national de secours*, op.cit., p. 156-157.

Afin d'aider au mieux les prisonniers belges en Allemagne, l'agence était composée de quatre services qui collaboraient quotidiennement. Il y avait tout d'abord, le service de correspondance qui envoyait les cartes postales des familles vers les prisonniers. Ensuite, il y avait le service de transfert d'argent. Il aura envoyé entre le 8 février 1915 et le 31 décembre de la même année, un total de 739.616,88 francs aux prisonniers de guerre « répartis sur 44.796 mandats »⁴⁸⁷.

Au total, selon le mémoire d'Anne-Sophie Jacot⁴⁸⁸, à la fin de l'année 1918, ce service aura envoyé durant toute la guerre, pas moins de 186.079 mandats d'une valeur totale de 3.826.241 francs⁴⁸⁹. Nous avons encore le service des colis, qui était dirigé par la comtesse E. d'Assche. Composé de 92 bénévoles dont la majorité était des femmes, ce service avait pour mission principale d'envoyer des colis alimentaires et/ou vestimentaires aux prisonniers de guerre. Ces envois – valant entre 2,5 et 10 francs belges – étaient déposés par les familles dans leurs succursales provinciales et, d'autre part, le service récoltait de l'argent pour créer des « colis d'auto-assistances » destinés aux prisonniers de guerre qui n'avaient rien reçu de leur famille⁴⁹⁰. Par ailleurs, pour éviter les vols de la part de l'armée allemande, dans chaque colis se trouvait une carte qui était destinée au prisonnier destinataire. Dès que celui-ci recevait son colis, il devait renvoyer cette carte au service des colis de l'agence pour prouver qu'il l'avait bien reçu. Il pouvait aussi en profiter pour « écrire le nom de quelques prisonniers de guerre, dont il savait qu'ils avaient besoin d'aide »⁴⁹¹. Ce service, tout comme l'agence en général avait une importance capitale pour la survie des captifs. Pour preuve, selon les termes de Karolien Cool : « Au total, l'agence a envoyé 143.542 colis pour environ 30.000 prisonniers de guerre en 1915. En janvier 1915, le nombre d'expéditions envoyées n'était que de 4.014, mais dans les mois à venir l'opération a continué de croître, de sorte que le 15 décembre il y en avait déjà 24.078 »⁴⁹². Informations qu'elle tira d'un rapport présenté le 26 février 1916 et le 9 décembre 1916 à l'assemblée générale du Comité central de l'œuvre d'assistance aux prisonniers belges en Allemagne situé au Havre.

Enfin, nous avons le service de renseignements qui nous intéresse le plus dans le cadre de ce sous-chapitre. Il avait pour mission de rechercher – à la demande des

⁴⁸⁷ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 49.

⁴⁸⁸ Anne-Sophie Jacot était une étudiante en Histoire dans la filière communication de l'Histoire à l'Université catholique de Louvain entre 2010 et 2011. Elle a fait son mémoire sous la direction de Laurence Van Ypersel et Axel Tixhon.

⁴⁸⁹ A.-S. JACOT, *Le Comité national de secours*, op.cit., p. 157.

⁴⁹⁰ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 49.

⁴⁹¹ *Idem*.

⁴⁹² *Idem*.

familles – dans tous les *stalags* et les *kommandos* d'Allemagne, les soldats belges qui s'y trouvaient afin de rassurer les familles, mais aussi pour aider les comités de secours belges afin qu'ils puissent leur venir en aide. Rien que pour le premier mois de la création de l'agence « 260.000 demandes de renseignement furent déposées »⁴⁹³. Le nom des prisonniers était fourni par les autorités allemandes. Comme précisé dans le premier chapitre, dès qu'un prisonnier arrivait en Allemagne, il passait directement à l'immatriculation. Par conséquent, le service des camps allemands avait le nom de tous les soldats belges qui transitaient dans ses camps. Grâce à ce procédé, les autorités allemandes ont fourni des listes de noms de prisonniers de guerre belges classés par ordre alphabétique avec leurs lieux de détention. Rolin Jacquemyns recevra la première liste le 4 novembre 1914, donc un mois seulement après la création de l'agence⁴⁹⁴. Et ce service continuera de fonctionner jusqu'à la fin de la guerre. Pour le mois de février 1915, malgré le rétablissement de la correspondance privée entre les familles et les prisonniers de guerre, le service de renseignement reçut encore 176.333 demandes de recherches⁴⁹⁵. Pour la succursale de Namur, ce service se trouvait rue du Collège au numéro huit⁴⁹⁶. Un tel chiffre en dit long sur l'activité de ce service.

Pour appuyer encore cette hypothèse, lorsque l'on regarde le *Fonds de la Première Guerre mondiale* dans les archives de l'évêché, on se rend compte que l'évêque entretenait des liens très étroits avec cette agence. Regardant certains documents en rapport avec les collectes organisées par Monseigneur Heylen, nous pouvons observer le sceau ou encore le nom du Comité belge de renseignements pour les prisonniers de guerre. C'est le cas par exemple dans la correspondance de Monseigneur Heylen ainsi que dans les dossiers S.17 du *Fonds sur la Première Guerre mondiale* et 1-18 du *Fonds Schmitz*. Dans le premier, nous trouvons une page qui récapitule toutes les collectes qui ont été organisées par Mgr Heylen au cours de la guerre. Sur cette feuille, il est noté en titre : « Œuvre des prisonniers (récapitulation) : Comité national de renseignements et de secours »⁴⁹⁷. Ensuite, dans le premier dossier, nous trouvons une farde dans laquelle se trouvent les récapitulatifs des « Envois de colis

⁴⁹³ C.N.S.A., *Heures de détresse : l'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation et de la Commission for relief in Belgium*, Bruxelles, Goossens, 1915, p. 122.

⁴⁹⁴ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 48.

⁴⁹⁵ C.N.S.A., *Heures de détresse*, op.cit., p. 122.

⁴⁹⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Joseph Haynault pour la collecte de Noël 1915, 1^{er} janvier 1916.

⁴⁹⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation) : Comité national de renseignements et de secours, t. IX, s.d., p. 153.

de Noël aux prisonniers de la province de Namur au nom de la Grandeur Monseigneur le Révérendissime évêque de Namur »⁴⁹⁸. Chaque feuille correspond à un doyenné et sur chacune de ces feuilles, nous trouvons à la fois un tableau qui reprend toutes les paroisses de ce doyenné ainsi que l'argent donné pour la collecte et le sceau du Comité belge de renseignements pour les prisonniers de guerre⁴⁹⁹. Quant au deuxième dossier, nous trouvons un papier de l'Agence belge de renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés qui a été dactylographié le 30 avril 1918 et qui demandait à Monseigneur Heylen de rembourser le bureau de Berne pour l'envoi des colis⁵⁰⁰.

Grâce à cette agence, les familles pouvaient connaître rapidement le sort de leurs proches et savaient où ils étaient emprisonnés. Grâce à cela, les prêtres pouvaient récupérer ces informations – en plus des quêtes – auprès des familles pour les transmettre à leurs doyens et ensuite, à Monseigneur Heylen. Cela a permis à l'évêché d'une part, d'aider les prisonniers de guerre en fournissant aux agences de secours, le résultat des quêtes et le nom des prisonniers qui devaient en bénéficier.

Par ailleurs, le fait d'avoir des informations sur les prisonniers a permis aussi à l'évêché d'aider d'autres organismes humanitaires. Par exemple, dans le dossier S.8 des archives de l'évêché qui s'intitule *Le clergé et le culte, organisation des ambulances, Croix rouge, aumônerie militaire, intervention de Mgr Heylen dans les affaires judiciaires (1915-1918)*, nous pouvons trouver une feuille de la Croix-Rouge de Belgique qui avait été envoyée par le Comité de Bouillon. Sachant que l'évêché organisait des collectes et avait par conséquent des renseignements sur plusieurs prisonniers militaires en Allemagne, ce dernier avait demandé à Mgr Heylen des renseignements sur 19 prisonniers militaires bouillonnais dont les « parents [étaient] sans nouvelles depuis le début de la guerre »⁵⁰¹. Ainsi, le soldat Penning Henri né à Noirefontaine faisant partie du 49^e Batterie du 3^e régiment d'artillerie de la 3^e division

⁴⁹⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916, par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur), s.d., p. 1.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 2

⁵⁰⁰ A. Év. N., *Fonds Schmitz*, S. 1-18, Lettre de l'Agence belge de renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés pour le remboursement du bureau de Berne, 30 avril 1918.

⁵⁰¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Le clergé et le culte, organisation des ambulances, Croix-Rouge, aumônerie militaire, intervention de Mgr Heylen dans les affaires judiciaires (1915-1918)*, S. 8, Demande d'informations du Comité de Bouillon de la Croix-Rouge sur des prisonniers de guerre, s.d. p. 1.

d'armée. Ou encore le soldat Laforêt Lucien, sergent du 2^e peloton de la 3^e compagnie du 32^e de Ligne, au sein de la 3^e division d'armée et portant le matricule 56.040⁵⁰².

Cependant, on est en droit de se poser une question. Pourquoi Monseigneur Heylen a-t-il demandé ces informations aux paroisses, alors qu'il pouvait le demander directement à l'agence ? Contrairement aux paroisses, l'agence ne connaissait pas l'état de détresse des familles qui leur demandait des informations sur leurs parents prisonniers. Elle ne connaissait pas leur situation financière et encore moins leur situation alimentaire. Cette charge incombait plutôt aux prêtres. On peut supposer qu'en plus de livrer les noms et les collectes, les prêtres en profitaient pour glisser aussi quelques mots sur le niveau de précarité des familles. L'évêque connaissait ainsi le nom des prisonniers qui devait recevoir en priorité des colis.

2. Les paroisses et les doyennés de la province de Namur et de Luxembourg : une aide inestimable

2.1. La procédure à suivre

Lorsque l'on emploie le terme d'évêché, on imagine – la majorité du temps – l'institution religieuse avec sa hiérarchie, ses membres (curés, vicaires, doyens, etc.), ses règles religieuses, etc. Or, un évêché est aussi une circonscription religieuse avec ses doyennés, ses paroisses et donc aussi ses paroissiens. Durant la Grande Guerre, il n'y a pas eu que la hiérarchie religieuse de l'évêché qui est intervenue pour soutenir les prisonniers de guerre. Dans les archives, nous trouvons deux dossiers qui nous prouvent que les paroisses ont pris des initiatives et joué aussi un rôle important dans l'aide aux prisonniers de guerre.

Ces deux dossiers sont d'une part le S.21 intitulé *Fonds de la Première Guerre mondiale : prisonniers militaires. Liste par doyennés, Namur, de A à L* et le dossier S.21 bis, *Fonds de la Première Guerre mondiale : prisonniers militaires. Liste par doyennés, Namur, de M à W*. Dans ces dossiers se trouvent des pochettes de couleur brune autoadhésive avec ouverture latérale, portant les noms des doyennés de la province de Namur et ceux de la province de Luxembourg. Dans chacune de ces enveloppes se trouvent un certain nombre de feuilles doubles. Selon Amand Collard, dans *1914-1918 : l'entité de Ciney il y a 100 ans*, un exemplaire de chacune de ces

⁵⁰² *Idem.*

feuilles avait été envoyé en août 1916 dans chaque paroisse de l'évêché⁵⁰³. Cependant, lorsque l'on observe ces feuilles, aucun indice ne nous donne un mois ou une année précise. Le seul indice que nous avons et qui peut être relié à ces feuilles, est un avis que Monseigneur Heylen a envoyé à partir du 31 mars 1916 à chaque paroisse pour les prévenir d'une nouvelle collecte pour la fête de Pâques. Par conséquent, ces feuilles ont dû être envoyées et remplies bien avant le mois d'août. Sur cet avis, il est fait mention d'un formulaire que les curés devaient remplir à l'aide des familles pour actualiser la situation des prisonniers de guerre. Car selon Monseigneur Heylen :

*« La régularité des envois aux prisonniers et, notamment, du colis que
Nous Nous proposons de leur adresser à l'occasion de la fête de
Pâques, réclame dès ce moment, une révision soignée des listes et des
adresses des prisonniers »*⁵⁰⁴.

Sur la partie gauche de ces feuilles, nous trouvons tout d'abord en tête, le nom de la paroisse et, juste en dessous, deux colonnes. La première mentionne par ordre alphabétique le nom et le prénom de tous les prisonniers de la paroisse. Dans la seconde, en face du nom de chaque prisonnier, sont notés son lieu de détention avec parfois son numéro matricule, son ancienne affectation sur le front, son *arbeitskommando* et même le numéro de la baraque dans laquelle il vivait. Dans la paroisse de Beuzet (doyenné de Gembloux) par exemple, nous trouvons les soldats Élie Bournonville-Degrange et Adelin Charlot. Pour le premier, en plus de son numéro matricule 3.426, nous savons qu'il faisait partie d'un bataillon d'artillerie d'une forteresse belge et qu'il se trouvait dans le camp III, *Gefangenenlager 3 arbeitskommando* Wulpen, à Münster en Westphalie. Quant au deuxième, nous apprenons qu'il était soldat dans l'artillerie des forteresses namuroises, demeurant dans la baraque n°24 du camp n°1 à Soltau dans le Hanovre et affecté au groupe des cordonniers⁵⁰⁵.

Sur la partie droite des feuilles, on trouve tout d'abord en tête le nom du doyen et, juste en dessous, trois colonnes. La première s'intitule : « Degré de nécessité ». Selon l'évêché de Namur, il y en a trois et chacun d'eux est représenté par un chiffre. Le 1 représente les « très nécessiteux », le 2 les « nécessiteux » et le 3 les «

⁵⁰³ A. COLLARD, 1914-1918 : l'entité de Ciney, *op.cit.*, p. 143.

⁵⁰⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Avis pour la province de Namur sur la collecte pour le soulagement des prisonniers, 31 mars 1916.

⁵⁰⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Gembloux : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Beuzet, 1916.

non nécessaires »⁵⁰⁶. Chaque soldat se voit accoler l'un de ces numéros. Dans la paroisse de Bois-de-Villers (doyenné de Fosses) par exemple, nous trouvons le soldat Ernest Bacq classé niveau 3, le soldat Jules Bodart avec le niveau 2 et le soldat Édouard Dave avec un niveau 1⁵⁰⁷. Cet exemple n'est pas un cas particulier : lorsque l'on regarde de plus près cette colonne sur chacune de ces feuilles, on se rend compte que cette situation était présente dans chaque paroisse. Chaque prisonnier avait un degré de nécessité. Donc, une paroisse pouvait se retrouver avec plusieurs degrés de nécessité. Par conséquent, le degré de nécessité ne représente pas uniquement l'état de détresse du prisonnier de guerre, mais aussi le degré de nécessité de sa famille soumise à l'occupation allemande. Cet indice devait servir à l'évêché pour savoir quels prisonniers il fallait aider en priorité. Sur la seconde colonne, nous pouvons lire : « Adresses des parents »⁵⁰⁸. Et pour terminer, nous avons une colonne qui s'intitule « Indication des œuvres organisées déjà dans la paroisse en faveur des prisonniers »⁵⁰⁹. Cette colonne nous intéressera plus particulièrement.

Nous remarquons que la majorité des paroisses avaient déjà organisé des collectes en argent, vêtements et vivres avant août 1916. C'est le cas par exemple dans l'archiprêtré de Namur, avec la paroisse de Saint-Marc, qui avait remis une somme de 460,70 francs à l'évêché. Mais elle avait aussi collecté pour les prisonniers « 92 chemises, 29 pantalons, 13 gilets, 19 vestons, 8 caleçons, 8 mouchoirs de poche, 13 essuie-mains, 33 paires de chaussettes, 98 paquets de cigarettes et 110 kg de livres »⁵¹⁰. Dans la majorité des paroisses, il s'agissait le plus souvent de collectes en argent à l'initiative de groupements de jeunesse, comme par exemple dans la paroisse de Rivière dans le doyenné de Dinant⁵¹¹. Ou à la demande du clergé comme ce fut le cas dans les paroisses de Hanzinelle (dans le doyenné de Walcourt) et de Beez (dans l'archiprêtré de Namur)⁵¹².

⁵⁰⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Fosses : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Bois-de-Villers, 1916.

⁵⁰⁷ *Idem.*

⁵⁰⁸ *Idem.*

⁵⁰⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Rochefort : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Bure, 1916.

⁵¹⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette archiprêtré de Namur : liste des prisonniers de guerre de la paroisse Saint-Marc, 1916.

⁵¹¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette de Dinant : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Rivière, 1916.

⁵¹² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette archiprêtré de Namur : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Beez, 1916 ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par*

Cependant, lorsque l'on observe cette dernière colonne en la croisant avec la correspondance de Monseigneur Heylen, les archives de l'évêché de Namur et les carnets personnels du chanoine Schmitz, on se rend compte que la majorité des actions paroissiales et des collectes avaient été organisées à la demande de Monseigneur Heylen en faveur des prisonniers de guerre. Par ailleurs, n'oublions pas que la colonne devait seulement mentionner les œuvres qui avaient été organisées dans les paroisses. Par conséquent, il est normal qu'une grande partie de tout ce que les paroisses ont listé ait consisté en des actions et des collectes organisées sous les ordres de l'évêque. Or, cette colonne ne nous présente qu'une vision restrictive de l'implication des paroisses dans le secours des prisonniers de guerre. Car d'autres paroisses avaient déjà organisé des collectes sans avoir consulté l'évêque. Pour preuve, selon les dires de Monseigneur Heylen, bien avant la première collecte de l'évêché en avril 1915, « l'organisation dont il s'agit [la collecte en faveur des prisonniers de guerre] [existait] déjà dans le Luxembourg »⁵¹³. Cependant, dans ces colonnes, il n'est pas possible de distinguer les collectes qui ont été faites avec ou sans intervention de l'évêque. En plus de cela, n'oublions pas que dans certaines villes, des agences d'aide aux prisonniers de guerre étaient installées et offraient la possibilité aux familles – moyennant finances – de fournir à leurs proches des colis. C'est le cas de « l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés ». Cela n'est pas repris dans la colonne. Par ailleurs, il s'agit de feuilles qui ont été créées durant l'année 1916. Or, la Grande Guerre a duré jusqu'en 1918. Les paroisses ont dû continuer à fournir en vivres les prisonniers de guerre. Par conséquent, il ne s'agit là que d'une liste restrictive de tout ce que les paroisses ont entrepris en faveur des prisonniers de guerre. Mais elle nous informe au moins sur les actions qui ont été déployées par les paroisses pour aider Monseigneur Heylen à venir en aide aux exilés.

Si l'on regarde de plus près la dernière colonne de ces feuilles, nous pouvons distinguer deux types de collectes. Les premières étaient faites à domicile, comme dans le doyenné de Fosses à Sart-Saint-Laurent⁵¹⁴. Les secondes se faisaient à l'église

doyennés, Namur, de M à W, S. 21 bis, Pochette de Walcourt : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Hanzinelle, 1916.

⁵¹³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Collecte dans le diocèse, *op.cit.*, t. I, p. 157.

⁵¹⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Fosses : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Sart-Saint-Laurent, 1916.

pendant l'office comme à Lonzée, dans le doyenné de Gembloux⁵¹⁵. Mais toutes les collectes n'étaient pas faites quotidiennement, certaines collectes se faisaient une fois par mois comme dans la paroisse de Matagne-la-Petite (doyenné de Philippeville)⁵¹⁶.

La collecte était ensuite donnée en main propre à un ecclésiastique ou un notable. Ces hommes faisaient donc office d'intermédiaires entre les paroisses et l'évêché de Namur. Ce fut le cas avec la paroisse de Bure (doyenné de Rochefort) qui avait envoyé un colis aux prisonniers par l'entremise du notaire Misson⁵¹⁷. Ou encore dans la paroisse de Romedenne, qui avait fourni ses collectes à son doyen de Florennes⁵¹⁸. Ce procédé avait été mis en place par Monseigneur Heylen depuis le 9 avril 1915 à l'occasion de sa première collecte organisée au profit des prisonniers de guerre.

En conclusion, les collectes se passaient en quatre étapes. Première étape : les doyens demandaient à tous leurs curés de paroisses d'organiser des quêtes à domicile ou des œuvres pour venir en aide aux prisonniers. Deuxième étape : tout ce qui avait été collecté (argent, vivres, vêtements, objets divers) était ensuite envoyé à l'évêché de Namur. Troisième étape : l'argent et les vivres étaient « confiés [...] à un organisme chargé de l'achat et de l'expédition de colis de vivres »⁵¹⁹. Selon les archives de l'évêché, il s'agissait de « l'Agence belge de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre »⁵²⁰. Quatrième étape : le directeur de l'agence envoyait le résultat des collectes aux bureaux de l'agence qui se trouvait à Berne – sous le patronage de la Croix-Rouge de Belgique – pour que ceux-ci puissent transporter les colis finaux aux prisonniers de guerre⁵²¹.

Cependant cette procédure n'avait pas été entièrement respectée par tous. Pour la première collecte par exemple, les « comités décanaux » de Ciney et de Havelange

⁵¹⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Gembloux : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Lonzée, 1916.

⁵¹⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Philippeville : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Matagne-la-Petite, 1916.

⁵¹⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Rochefort : paroisse de Bure, *op.cit.*

⁵¹⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Florennes : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Romedenne, 1916.

⁵¹⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Collecte dans le diocèse, *op.cit.*, t. I, 9 avril 1915, p. 156.

⁵²⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵²¹ A. Év. N., *Fonds Schmitz*, S. 1-18, Lettre de l'Agence belge, *op.cit.*

n'étaient pas passés par Monseigneur Heylen⁵²². Ceux-ci ont décidé d'envoyer leurs colis directement à « l'Agence pour les prisonniers ». Quant aux doyennés de la province de Luxembourg, ce fut encore autre chose : à l'exception des colis pour les fêtes de Noël en 1917, toutes les collectes récupérées avaient été envoyées directement à « l'Agence des prisonniers » installée chez les Pères Jésuites à Arlon sans passer par l'évêque⁵²³.

Cette agence confectionnait les colis et les envoyait en Allemagne en passant soit par la Hollande soit par la Suisse⁵²⁴. Les objets, vivres et vêtements étaient regroupés pour former ces colis. L'argent récolté, quant à lui, servait à acheter des colis standard dont le contenu était décidé à l'avance par les responsables de l'agence de secours. Pour les colis de la fête de Noël 1917, par exemple, ceux-ci coûtaient 84,10 francs et étaient composés de neuf aliments et de trois objets utiles. On y trouvait 350 grammes de lait (à 8,10 francs), 500 grammes de riz et de pâtes (d'une valeur de 13,50 francs), un kilo de haricots ou de lentille (qui valaient 15 francs), 250 grammes de saindoux (à 6,50 francs), 200 grammes de savon, de chocolat, de café et de sucre (dont l'ensemble valait 27 francs), trois paquets de tabac de 150 grammes à 4,50 francs, une boîte de Corned-beef à six francs et une boîte de sardines moyennes à 4,50 francs⁵²⁵.

Comment pourrions-nous décrire la relation qui existait alors entre Monseigneur Heylen et Joseph Haynault ? À la vue de la correspondance échangée entre ces deux hommes, dire qu'ils étaient concurrents serait totalement faux. Bien au contraire, ils se complétaient parfaitement. L'un apportait à l'autre ce dont il avait besoin. Tous deux désiraient aider les prisonniers de guerre. D'un côté, un évêque qui disposait à la fois de l'argent, des vivres et des vêtements, mais qui n'avait pas les moyens de les transmettre, et de l'autre, un homme qui avait à sa disposition des moyens logistiques pour assurer le transport des colis, mais qui recherchait à tout prix des fonds pour les composer. Cette collaboration nous est expliquée de façon implicite dans une lettre que Haynault envoya à Heylen – le 1^{er} janvier 1916 – pour le remercier d'une de ses collectes en 1915.

⁵²² Les comités décanaux étaient des comités de secours « catholiques » qui s'occupaient de venir en aide aux populations de leur doyenné.

⁵²³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif des envois aux prisonniers de la province de Namur et de la dépense qu'ils ont occasionnée, t. V, s.d., p. 83.

⁵²⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël aux prisonniers du diocèse, t. VI, 17 novembre 1916, p. 303.

⁵²⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Compositions des colis expédiés par Sa Grandeur Monseigneur Heylen, Révérendissime évêque de Namur à tous les prisonniers de son diocèse (provinces de Namur et de Luxembourg) à l'occasion des fêtes de Noël 1917, t. VIII, 30 décembre 1917, p. 438.

« [Lorsqu’au] mois d’avril dernier [1915], nous avons appris que nos chers prisonniers, privés de beaucoup de choses, manquant parfois même de nécessaire, adressaient un pressant appel à la Mère-Patrie, nous avons cru utile de signaler la chose à la population et nous lui avons demandé de nous aider à secourir nos frères exilés. [...] À ce moment même Votre Grandeur, dont la bonté et la générosité sans bornes ont aidé à soulager tant d’infortunés depuis le début de cette terrible guerre, a ordonné des collectes dans les paroisses »⁵²⁶.

Disposant des colis et des moyens de transport, on aurait pu penser que Joseph Haynault aurait récolté tous les lauriers et se serait mis en avant tout en laissant Monseigneur Heylen dans l’ombre. Il n’en fut rien. Celui-ci expliqua à Heylen – dans cette même lettre du 1^{er} janvier 1916 – que les envois aux prisonniers de guerre avaient « toujours été adressés au nom de [...] leur évêque ou bien de la part du curé de leur paroisse ». Par conséquent, en plus de nous montrer une collaboration étroite, cette lettre nous dévoile aussi la relation de respect et de connivence qui s’était installée entre l’évêque et le président de l’agence.

Monseigneur Heylen ne resta pas non plus avare de compliments envers le président Haynault. Dans sa réponse à la lettre du 1^{er} janvier 1916, celui-ci témoignera également d’un profond sentiment de respect envers Haynault. L’évêque écrira dans sa lettre que « cette gratitude qu’ils me témoignent [les prisonniers de guerre], elle revient, pour une très grande part, au dévoué président de l’agence de Namur et à ses zélés coopérateurs »⁵²⁷. Au final, durant toute la guerre, les deux hommes entretiendront cette relation de respect, de dévouement et d’admiration l’un pour l’autre.

2.2. Les collectes organisées par Monseigneur Heylen

Selon les archives de l’évêché de Namur, Monseigneur Heylen avait organisé, avec le soutien des paroisses, sept collectes en faveur des prisonniers de guerre. La première avait été mise sur pied après le 9 avril 1915, suite à la lettre que Monseigneur Heylen avait envoyée à chacun de ses doyens pour leur demander d’organiser des collectes à domicile et pour recenser tous les prisonniers de guerre déjà connus. Cette

⁵²⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l’évêché*, S. 1, Œuvre des prisonniers à Namur, t. V, 1^{er} janvier 1916, p. 80.

⁵²⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l’évêché*, S. 1, Œuvre des prisonniers à Namur : réponse de Mgr Heylen, t. V, 4 mars 1916, p. 82.

initiative de Monseigneur Heylen avait été prise après la visite de la ville d'Arlon. Selon les carnets personnels du chanoine Schmitz à la date du jeudi 8 avril 1915 :

« Un comité en faveur des prisonniers de guerre est organisé dans le Luxembourg. Sur ce modèle, Mgr Heylen a décidé d'en organiser un dans la province de Namur. J'ai été chargé d'écrire à cette fin aux doyens.

1. Une collecte générale est prescrite. Elle servira à l'envoi de vivres.

2. une quête aussi de livres de lectures et de piétés et chapelets.

3. également de vêtements. Les envois se feront par doyennés.

On passera par le Bureau de renseignements de la rue du Collège. Un comité similaire fonctionne à Bruxelles, 22, rue Jenatry »⁵²⁸.

La collecte de ces objets n'était pas dénuée de sens. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette étude, les prisonniers souffraient de l'insalubrité, de la promiscuité et de la sous-nutrition. Les vivres, les vêtements et les livres devaient leur servir à améliorer un tant soit peu leur captivité. Par ailleurs, étant donné qu'à l'époque beaucoup de soldats belges étaient à la fois catholiques et pratiquants, la collecte de livres de piétés et de chapelets était donc primordiale. Cela devait permettre aux prisonniers de guerre de continuer à pratiquer leurs prières mais aussi de continuer à croire en Dieu, à la fin de la guerre et à leur retour. Parmi les différents livres de prières et de chants qui leur étaient fournis, nous pouvons citer les *Hosannas* que Monseigneur Heylen commandait à Monsieur Dallemagne qui dirigeait Notre-Dame de Xhovémont à Liège⁵²⁹.

Dans les archives de l'évêché, nous avons quelques documents dans la correspondance de Monseigneur Heylen et dans le dossier S.17 du *Fonds de la Première Guerre mondiale* qui concernent directement ces collectes. Il s'agit majoritairement de tableaux récapitulatifs sur l'envoi de colis aux prisonniers. Dans la correspondance, nous trouvons – pour les tableaux de l'année 1915 –, une première colonne qui mentionne le nom de tous les doyennés qui ont réussi à faire une collecte. Ensuite, nous avons deux autres colonnes : la première mentionne le nombre de colis de vivres et la deuxième le nombre de colis avec des vêtements qui ont été envoyés aux

⁵²⁸ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1915. 8 avril 1915.

⁵²⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de M. Dallemagne à propos de l'envoi des *Hosannas* aux prisonniers de guerre, 15 décembre 1915.

prisonniers. Mais très vite, on peut constater que cette dernière colonne sera supprimée – sans explications – des autres tableaux pour cette même année. Enfin, nous avons une dernière colonne qui s'intitule : « Dépenses »⁵³⁰. Elle reprend, pour chaque doyenné, l'argent qui a été collecté⁵³¹. Dans le dossier S.17, nous pouvons trouver une farde bleue dans laquelle se trouvent plusieurs feuilles qui décrivent en détail – sous la forme aussi d'un tableau récapitulatif – les recettes de la première et de la dernière collecte de 1915. Pour la première collecte de 1915, les tableaux sont composés des colis de vivres et des vêtements. Mais pour la dernière collecte de 1915, le tableau ne comporte pas les colis de vêtements. Il s'agit finalement, d'un copié-collé – à l'exception de la mention des paroisses – du tableau récapitulatif de l'année 1915 présenté dans la correspondance de l'évêque. Enfin, nous avons dans le tome neuf des correspondances, une page qui fait un récapitulatif de toutes les collectes qui ont été organisées par l'évêché durant la guerre pour venir au secours des prisonniers de guerre. Cependant, lorsque l'on compare les tableaux récapitulatifs avec la page récapitulative du tome neuf, nous remarquons des différences entre les deux, d'une part au niveau de l'argent que l'évêché a récupéré et d'autre part au niveau des colis qui ont été envoyés dans les *stalags*. Ces différences s'expliquent par le fait que les tableaux récapitulatifs ne donnent que l'argent qui a été récupéré dans les doyennés. Cependant, dans un des tableaux récapitulatifs, nous trouvons une phrase qui n'est pas reprise dans les autres tableaux et qui est suivie d'une somme d'argent. Il s'agit de la phrase : « liste particulière »⁵³². Cela veut dire qu'il y a eu des dons extérieurs aux doyennés. Nous savons par ailleurs grâce à la correspondance de Monseigneur Heylen que le pape est aussi intervenu dans une collecte avec la somme de 25.000 francs⁵³³. Or le tableau récapitulatif de cette collecte ne le mentionne pas. En conclusion, nous avons d'une part des tableaux récapitulatifs qui reprennent uniquement les collectes des doyennés et les colis qui ont été créés grâce à ceux-ci. Et, d'autre part, nous avons une page récapitulative qui mentionne à la fois la collecte des doyennés et les dons extérieurs aux doyennés ainsi que la totalité des colis qui ont été créés à l'aide de cet argent. Pour cette partie, nous analyserons d'abord les

⁵³⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif, *op.cit.*, t. V, p. 83.

⁵³¹ *Idem*.

⁵³² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les prisonniers destinée à couvrir les frais du colis de Noël 1917, t. IX, s.d., p. 54.

⁵³³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Assistance des prisonniers de guerre : colis du S. Père, t. VIII, s.d., p. 498.

tableaux récapitulatifs des doyennés namurois. Ensuite, nous ajouterons les chiffres de la feuille récapitulative pour avoir le résultat complet de chaque collecte.

Il y eut, pendant l'année 1915, trois collectes organisées par l'évêché. La première collecte s'était déroulée du mois de mai au mois de septembre. Sur 15 doyennés de la province de Namur, l'évêché a pu récolter 33.093,75 francs belges. Grâce à cet argent et aux objets divers que les doyens ont pu collecter, l'évêché avait pu fournir 4.888 colis de vivres et 995 colis de linges aux prisonniers de guerre⁵³⁴. Pour reprendre les termes du chanoine Schmitz du mardi 11 mai 1915 : « La collecte des prisonniers rapporte énormément : par doyenné de 2.000 à 5.000 frs »⁵³⁵. L'archiprêtre de Namur est la seule exception, car il avait récolté à lui seul 7.500 francs. Cela avait permis la création de 1.447 colis de vivres et 212 colis de vêtements. Le doyenné de Gembloux, quant à lui, avait fourni 2.891,25 francs. Transformés en colis, cela avait donné 380 colis de vivres et 73 colis de vêtements. Il n'y a que pour cette collecte que nous avons des informations sur le nombre de colis de vêtements. La deuxième collecte avait été organisée de septembre à décembre. Contrairement à la première, 12 doyennés seulement avaient répondu à l'appel de l'évêché. Cette fois-ci, ils n'avaient récolté que 2.577 francs belges. L'archiprêtre de Namur n'avait fourni que 183,50 francs et le doyenné de Gembloux seulement 75,90 francs. Ce chiffre est cependant compréhensible quand on connaît la dégradation des conditions de vie et l'appauvrissement général des Belges occupés. Néanmoins, cela avait permis à l'évêché d'envoyer encore 313 colis aux prisonniers. La troisième collecte, quant à elle, avait été organisée pour les fêtes de Noël. Comme la première, 15 doyennés y avaient participé. Étant donné que la dernière collecte n'avait pas été très fructueuse, on était en droit de penser que cette collecte ne donnerait pas grand-chose... Mais bien au contraire, les doyens avaient pu collecter 18.701,70 francs et donc fournir aux prisonniers 3.667 colis. L'archiprêtre de Namur avait donné 4.651,20 francs et Gembloux 1.076,10 francs. Cependant, durant ces trois collectes, un doyenné – celui de Wellin – n'a pas pu donner autant d'argent que les autres. Pour les trois collectes de 1915, ce dernier n'a pu donner que 30,30 francs (15 francs pour la première, rien pour la deuxième et 15,30 francs pour la troisième). Aucune archive ne nous explique les raisons de ce manque d'argent... Cependant, nous pouvons hypothétiquement supposer que cette situation était la conséquence des

⁵³⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif, *op.cit.*, t. V, p. 83.

⁵³⁵ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1915. 11 mai 1915.

nombreux pillages et des réquisitions qui s'étaient produites dans la région. Quoi qu'il en soit, sur les trois collectes qui avaient été organisées en 1915, l'évêché – avec le soutien de ses doyennés exclusivement namurois – a pu récolter 54.372,45 francs belges et ainsi fournir aux prisonniers de guerre, 8.868 colis de vivres et 995 colis de vêtements⁵³⁶. Cependant, si l'on se réfère à la feuille récapitulative de toutes les collectes, on se rend compte que l'évêché a récolté 81.472 francs. Soit 27.099,55 francs de dons extérieurs aux doyennés. Une fois transformé en colis, la totalité de la collecte avait donné 9.178 colis de vivres (55.068 frs) et 1.840 colis de vêtements (26.404 frs)⁵³⁷.

Pour l'année 1916, l'évêché n'a organisé que deux collectes. Monseigneur Heylen avait remarqué que les paroisses avaient eu des difficultés à collecter de l'argent pour les prisonniers, trois fois de suite au cours de l'année. Sans compter le fait que les impositions allemandes et la montée du prix des aliments n'arrangeaient pas la vie matérielle des Belges occupés⁵³⁸. Cette situation a dû – hypothétiquement – faire changer d'avis Monseigneur Heylen au niveau du nombre des collectes. Il décida dès lors de ne plus organiser que deux collectes tous les ans, l'une pour la fête de Pâques et l'autre pour les fêtes de Noël. Cependant, 1916 fut l'année où l'emprise allemande se resserra fortement.

Ainsi, une quatrième collecte avait été mise en place à l'approche de la fête de Pâques entre les mois de mars et avril 1916. Mais, le 28 mars, les collectes pour les prisonniers de guerre avaient été suspendues par l'autorité allemande à la suite d'une ordonnance : « D'après une disposition du gouvernement général, l'autorisation d'organiser des représentations de bienfaisance, de fêtes, d'exposition au profit des prisonniers civils et militaires belges se trouvant en Allemagne, ne pourra plus être accordée à l'avenir. Des collectes publiques au profit de ces prisonniers nécessitent l'autorisation préalable de la [kommandantur] »⁵³⁹. Mais cela n'a pas arrêté l'évêque. Celui-ci « a donné l'ordre de continuer, attendu que les collectes ont été prescrites par

⁵³⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif, *op.cit.*, t. V, p. 83.

⁵³⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵³⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Assistance des prisonniers de guerre, *op.cit.*, t. VIII, p. 498.

⁵³⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Télégramme du colonel commandant baron von Lersner interdisant les collectes pour les prisonniers de guerre, 28 mars 1916.

lui et qu'on ne lui a, jusqu'ici, signifié aucune défense »⁵⁴⁰. Contrairement à la dernière collecte, Monseigneur Heylen n'envoya pas de lettre à ses doyens, mais un simple avis stipulant que : « Les fonds recueillis dans la Province de Namur pour le soulagement de nos chers prisonniers sont épuisés. Nous ordonnons en conséquence qu'une nouvelle collecte soit faite à domicile, dans toutes les paroisses de Namur, avant le 23 avril »⁵⁴¹.

Selon le tableau récapitulatif de cette collecte qui se trouve dans le tome cinq de la correspondance de Monseigneur Heylen, 17 doyennés namurois y ont participé⁵⁴². Au total, l'évêché avait récolté 18.737,10 francs belges en faveur des prisonniers de guerre. L'archiprêtre de Namur avait récolté 4.768,50 francs, celui de Gembloux avait fourni 1.065,90 francs, et celui de Wellin, comme lors des collectes de 1915, n'avait donné que 15,30 francs. Ce qui une fois transformé, avait donné 935 colis de vivres pour le premier, 209 colis de vivres pour le deuxième et trois colis pour le troisième. Grâce à cette collecte, l'évêché avait pu sauver de la famine 3.674 prisonniers⁵⁴³.

Les problèmes avec l'autorité allemande continuèrent avec la cinquième collecte pour les colis de Noël de 1916. Cela avait déjà commencé le samedi 26 août 1916, lorsque le gouverneur de Namur, von Hirschberg avait envoyé à Monseigneur Heylen une lettre lui interdisant toute collecte pour les prisonniers de guerre le lendemain. Cet interdit ne resta pas longtemps en application, car, huit jours plus tard, le 3 septembre, il était levé et les collectes pouvaient reprendre⁵⁴⁴. Exceptionnellement cette année, Monseigneur Heylen avait décidé d'offrir, en plus du colis, un étui à cigarettes. Cependant, il faut savoir qu'à l'époque, tous les objets qui avaient une citation et qui étaient destinés aux prisonniers de guerre devaient obligatoirement passer par la Censure centrale de Bruxelles⁵⁴⁵. Sans l'accord de cette dernière, l'objet et le colis tout entier n'étaient pas autorisés à passer la frontière. Par conséquent, un exemplaire de l'étui à cigarettes avait été dessiné et envoyé à la Censure centrale afin d'y être

⁵⁴⁰ *Idem.*

⁵⁴¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Avis pour la province de Namur sur la collecte, *op.cit.*

⁵⁴² Andenne, Beauraing, Ciney, Couvin, Dinant, Florennes, Fosses, Gedinne, Gembloux, Havelange, Jambes, Leuze, Namur, Philippeville, Rochefort, Walcourt et Wellin ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Pour les prisonniers du diocèse, t. V, s.d., p. 140.

⁵⁴³ *Idem.*

⁵⁴⁴ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 27 août-3 septembre 1916.

⁵⁴⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi d'un colis de Noël 1916 aux prisonniers, t. VI, 2 novembre 1916, p. 265.

approuvé⁵⁴⁶. L'évêché reçut l'approbation des autorités allemandes le 2 novembre 1916 par le capitaine Cafel qui dirigeait le bureau de censure à Namur⁵⁴⁷. Mais avant d'avoir cette approbation, l'évêché a dû recourir à de nombreux changements. Pour reprendre les termes de la correspondance de Monseigneur Heylen : « Les nombreuses démarches qui précèdent n'ont pas abouti : l'autorisation d'envoyer de Belgique un colis de Noël a été refusée. – Pour faire parvenir l'étui qui était fabriqué, il a fallu recourir à des moyens détournés »⁵⁴⁸. Mais les tracas de l'évêché avec ce colis n'étaient pas encore terminés. Malgré l'approbation pour l'étui, le colis était toujours interdit de voyage⁵⁴⁹. Selon la correspondance de Monseigneur Heylen, le gouverneur général – Moritz von Bissing – par l'intermédiaire du baron Oscar von der Lancken-Wakenitz⁵⁵⁰, avait autorisé l'envoi des colis le 17 novembre 1916 moyennant certaines modifications du plan initial. Étant donné, que le nombre de colis était trop important, ils avaient invité Monseigneur Heylen à recourir à l'Agence des prisonniers de guerre à Namur⁵⁵¹. Ce dernier dut accepter cette formule à contrecœur, car à l'origine, il voulait que ces colis soient expédiés directement en Allemagne et qu'ils ne passent plus par la Suisse et la Hollande, car « si le départ a lieu de la Suisse ou de la Hollande, il n'y aura aucune faveur de la part de Son Excellence, puisque ces envois sont permis à tout particulier, sans exception »⁵⁵². Tout aurait pu se terminer là, mais dans la correspondance de l'évêque, on apprend que le 18 décembre 1916, les colis avaient été de nouveaux interdits à l'envoi⁵⁵³. Les correspondances de l'évêque ne nous expliquent pas le combat

⁵⁴⁶ *Idem.* ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Colis de Noël avant-projet de décoration de l'étui-souvenir, t. VI, s.d., p. 291.

⁵⁴⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi d'un colis, *op.cit.*, t. VI, p. 265 ; A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Télégramme du Hauptmann u. Pressedelegierter approuvant l'étui-souvenir, 2 novembre 1916.

⁵⁴⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Épreuve de la composition décorative de l'étui à cigarettes qui entrera dans le colis de Noël, t. VI, s.d., p. 304.

⁵⁴⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Colis de Noël, t. VI, 18 décembre 1916, p. 375.

⁵⁵⁰ Le baron Oscar von der Lancken-Wakenitz (1867-1939) dirigea depuis février 1915 le Département politique (dit aussi la Section politique) de la Belgique occupée auprès du Gouverneur général. S'il fut toujours subordonné à ce dernier dans son action, il n'en demeura pas moins – et ce jusqu'à la fin de la guerre – une des personnes les plus influentes de l'administration allemande en Belgique. » (D'après M. AMARA, H. ROLAND, M. DUMOULIN, J. GOTOVITCH et O. VON DER LANCKEN-WAKENITZ, *Gouverner en Belgique occupée*, *op.cit.*, p. 13).

⁵⁵¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis, *op.cit.*, t. VI, p. 302-303.

⁵⁵² A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Réponse, *op.cit.*, t. VI, p. 303.

⁵⁵³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Colis, *op.cit.*, t. VI, p. 375.

que ce dernier a dû mener contre les autorités allemandes pour faire approuver l'envoi des colis. Mais ce que nous savons, c'est que les colis furent envoyés en Allemagne par le « Comité national de renseignement et de secours » de Monsieur Joseph Haynault⁵⁵⁴. Cependant, à cause de cette interdiction, les colis n'ont pas pu arriver pour le 24 décembre. Ils sont arrivés beaucoup plus tard... Pour reprendre les termes de Joseph Haynault : « malgré les ennuis rencontrés et les oppositions suscitées, le bureau a pu procéder jusque maintenant [le 6 janvier 1917] à l'expédition de 2.000 colis de Noël aux prisonniers du diocèse de Namur. [...] Avant peu, j'espère pouvoir faire l'expédition des colis restants »⁵⁵⁵. Au final, malgré une forte opposition allemande, l'évêché de Namur réussit à récupérer 76.217 francs pour toute l'année 1916. Grâce à cela, 6.561 colis de vivres (soit 62.329,50 francs) 2.750 colis de vêtements (soit 13.887,50 francs) ont pu être envoyés en Allemagne au cours de cette année⁵⁵⁶.

En 1917, la Belgique subissait une grave pénurie alimentaire et financière, « la vie quotidienne devient de plus en plus difficile. L'hiver 1916-1917 est particulièrement rude. Le 14 avril 1917 est la première journée où il ne gèle plus ou ne neige plus, selon les annotations météorologiques quotidiennes du chanoine Schmitz. Les prix des denrées sont maintenant au double du niveau de 1914. Pour les œufs, le café et le lait, le rapport est passé de un à trois »⁵⁵⁷. Le chanoine Schmitz ajoutera même dans ses carnets que : « l'aggravation constante de la famine ; elle s'étend non seulement aux vivres, mais au charbon, à tous les articles nécessaires à la vie. À la fin de 1917, nous nous trouvons devant un pays complètement pillé »⁵⁵⁸. Par conséquent, en voyant les difficultés de la population belge à donner encore de l'argent, l'évêque décida de ne plus faire qu'une collecte par an, au mois de décembre pour les colis des fêtes de Noël. À l'exception des doyennés d'Andenne, Dinant et Jambes, tous les autres doyennés de l'évêché de Namur – les 33 autres, y compris ceux du Luxembourg – y ont participé. L'archiprêtre de Namur avait recueilli 1.495 francs et le doyenné de Gembloux avait récolté 2.678 francs. Celui de Neufchâteau avait battu tous les autres, avec une collecte de 10.887,50 francs. Et, contrairement aux autres collectes où il avait participé, le doyenné de Wellin avait collecté cette fois-ci 3.085,25 francs. Au total, l'évêché avait

⁵⁵⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël, t. VII, 6 janvier 1917, p. 6.

⁵⁵⁵ *Idem.*

⁵⁵⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵⁵⁷ E. BODART, M.-C. CLAES et A. TIXHON (dir.), *Namur à l'heure allemande*, *op.cit.*, p. 18.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 19.

récolté 100.152 francs rien qu'avec les doyennés. Ce qui aida profondément cette collecte, par rapport aux précédentes, c'est l'implication de deux protagonistes. Nous avons tout d'abord une liste dite « particulière »⁵⁵⁹. Elle a rapporté à l'évêché 6.344,52 francs. Ce qui donna à l'évêché une récolte de 106.496,63 francs⁵⁶⁰. Ensuite, nous avons le Saint-Père qui est aussi intervenu. Celui-ci a « daigné me [Monseigneur Heylen] remettre une somme de 25.000 francs »⁵⁶¹. Grâce à ces dons, l'évêché put envoyer en Allemagne près de 8.000 colis⁵⁶². Par ailleurs, comme pour les colis de Noël 1916, Monseigneur Heylen avait voulu offrir aux prisonniers de guerre – en plus des colis – un petit cadeau supplémentaire. Il avait demandé aux bureaux de secours de Berne – qui était le bureau où tous les colis devaient transiter avant d'aller en Allemagne – de fournir avec chaque colis... un chapelet⁵⁶³. De manière générale, lorsque l'on analyse les cartes et les lettres de remerciements des prisonniers pour cette collecte, les allusions à cet objet et à l'évêque de Rome ne s'y retrouvent pas systématiquement. Très peu de prisonniers les mentionnent au final. Parmi ces exceptions, nous pouvons citer dans le cas du chapelet, la lettre du sergent major Joseph Goffinet – du 10^e de Ligne – détenu au camp de Friedrichsfeld⁵⁶⁴, et pour le pape, la lettre du caporal Charles Laperches – du 13^e de Ligne – détenu au camp de Cassel⁵⁶⁵.

Selon le récapitulatif de la fin de la guerre, comparée aux autres collectes, c'est celle de 1917 qui a rapporté le plus d'argent. De 76.217 francs en 1916, on est arrivé à 314.029 francs dont 131.496,63 francs avec uniquement la collecte des doyennés, la liste particulière et l'argent du Saint-Père⁵⁶⁶. Cela a été l'une des plus grandes réussites de l'évêché de Namur alors que le pays subissait des difficultés financières. Avec cela, 12.105 colis de vivres (ce qui correspondait à 246.942 frs) et 750 colis de vêtements (d'une valeur de 67.087,50 francs) avaient été fournis aux prisonniers⁵⁶⁷.

⁵⁵⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les prisonniers, *op.cit.*, t. IX, p. 54.

⁵⁶⁰ *Idem.*

⁵⁶¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Assistance des prisonniers de guerre, *op.cit.*, t. VIII, p. 498.

⁵⁶² *Idem.*

⁵⁶³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël 1918 aux prisonniers, t. VIII, 12 janvier 1918, p. 457.

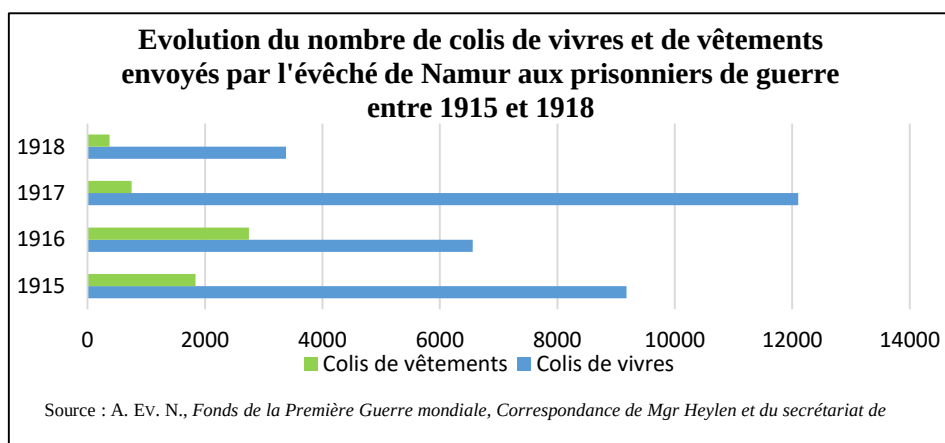
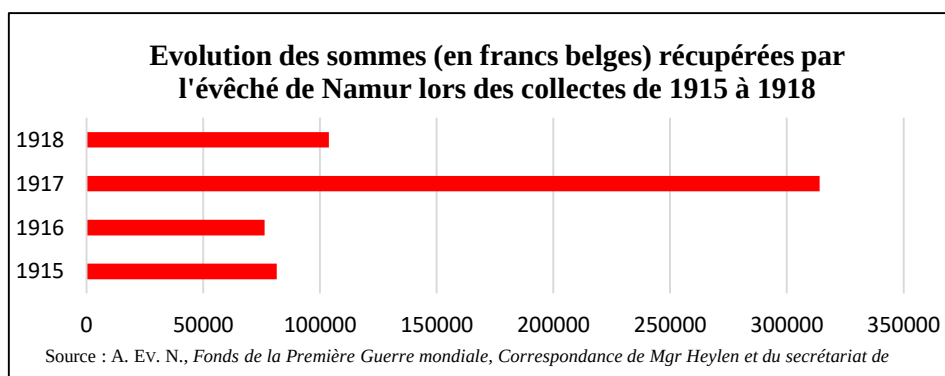
⁵⁶⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Joseph Goffinet, 15 avril 1918.

⁵⁶⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Charles Laperches, Février 1918.

⁵⁶⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵⁶⁷ *Idem.*

Pour l'année 1918, à l'exception de la feuille récapitulative, nous n'avons pas d'autres archives. Pour cette dernière année de guerre, l'évêché avait collecté 103.733 francs et envoya en Allemagne 3.380 colis de vivres (68.783 frs) et 375 colis de vêtements (ce qui représente 34.950 frs). En conclusion, sur quatre années de guerre, l'évêché de Namur avait réuni 575.551,50 francs et envoyé – tous types confondus – 36.939 colis⁵⁶⁸.



Pour reprendre les termes de Joseph Haynault, le directeur de l'Agence belge de renseignements et secours pour les prisonniers de guerre :

⁵⁶⁸ *Idem.*

Attention, une mise en garde s'impose au sujet des chiffres qui ont été mentionnés dans cette partie. Malgré l'intervention de l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés et du bureau de Berne, ces chiffres se trouvent uniquement aux Archives de l'évêché de Namur. *Les archives de la Guerre. Section belge du Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre (1915-1919) et les archives de l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et internés à Bruxelles (1914-1919)* conservées aux Archives de l'État à Bruxelles, ne les mentionnent absolument pas. Par ailleurs, leurs archives ne font aucune référence ou allusion à Monseigneur Heylen, à ses collectes, à Joseph Haynault ou encore à la succursale de Namur. Il nous est également impossible de trouver les collectes de l'évêque en utilisant le nombre de prisonniers et le nombre de colis. Les registres et les demandes de colis des deux agences n'en font également aucune mention. Par conséquent, il nous est impossible de confirmer ou d'infirmer ces chiffres à l'aide d'une autre source.

« Lorsque'au mois d'avril dernier [1915] nous avons appris que nos chers prisonniers privés de beaucoup de choses, manquant parfois même du nécessaire, adressaient un pressant appel à la Mère-Patrie, [...]. À ce moment même Votre Grandeur, dont la bonté et la générosité sans borne ont aidé à soulager tant d'infortunés depuis le début de cette terrible guerre, a ordonné des collectes dans les paroisses. [...] aussitôt, afflue les dons en vêtements, vivres et argent »⁵⁶⁹.

En effet, nous avons vu que de manière générale, les doyennés et les paroisses ont versé des sommes importantes à l'évêché durant chaque collecte. Cependant, dans les archives de l'évêché, dans le dossier S.17 du *Fonds de la Première Guerre mondiale*, nous trouvons une farde bleue dans laquelle sont rangées des feuilles qui décrivent en détail pour chaque paroisse, la somme d'argent qu'elles ont fournie lors des collectes de 1915. Et, lorsque l'on regarde en détail ces collectes, on se rend compte que la collecte de Noël avait mieux fonctionné que les deux dernières collectes de 1915. Preuve que la crise alimentaire et financière que subissait la Belgique occupée depuis le début de la guerre faisait déjà des ravages. Lorsque l'on regarde le doyenné de Dinant par exemple, on se rend compte que pour les deux premières collectes de 1915, sur les 28 paroisses qui étaient invitées à participer à la collecte, quatre seulement ont donné (Dinant, Annevoie, Haut-le-Wastia et Warnant)⁵⁷⁰. Dans le doyenné de Fosses par exemple, sur les 30 paroisses qui le composent, Bois-de-Villers a été la seule à fournir de l'aide pour les prisonniers de guerre lors de ces deux mêmes premières collectes⁵⁷¹. Pour celui de Couvin qui était composé de 23 paroisses, 15 d'entre elles ont versé de l'argent⁵⁷². Mais les choses changent pour les colis de Noël 1915 ; le nombre de paroisses qui se sont abstenues a diminué. Pour le doyenné de Dinant, trois paroisses

⁵⁶⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement, *op.cit.*

⁵⁷⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Dinant Pâques 1915, s.d.

⁵⁷¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Fosses Pâques 1915, s.d.

⁵⁷² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Couvin Pâques 1915, s.d.

seulement se sont abstenues⁵⁷³. Pour celui de Fosses, il n'y eut que cinq abstentions et pour Couvin, seulement quatre⁵⁷⁴.

Dans ces conditions, par quels moyens les paroisses ont-elles réussi à obtenir autant d'argent d'une collecte à l'autre ? Et, par conséquent, par quels moyens l'évêché de Namur a-t-il réussi à obtenir autant d'argent pour ces collectes ? Car ce n'est pas qu'avec les dons extérieurs que l'évêché a pu faire grimper le montant des collectes. N'oublions pas que pour la collecte de 1917, l'évêché avait recueilli 314.029 francs dont 131.496,63 avec uniquement la collecte des doyennés, la liste particulière et l'argent du Saint-Père⁵⁷⁵. Nous avons donc 182.532,37 francs dont nous ne connaissons pas l'origine. Deux archives nous donnent des indices. La première que nous avons se trouve dans les carnets personnels du chanoine Schmitz à la date du mardi 11 janvier 1916 : « Les comptes du Nouvel An arrivent à l'évêché : il n'y a plus que de l'argent allemand (billets). Les collectes ont bien rapporté ; on sent que les paysans ont de l'argent et, parce qu'il est allemand, s'en défont volontiers »⁵⁷⁶. Cependant cette phrase ne suffit pas à expliquer l'augmentation annuelle des dons collectés. L'autre document se trouve dans le dossier 1-18 du *Fonds Schmitz*. Il s'agit d'une lettre qui a été envoyée par l'Agence belge de renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés, le 30 avril 1918. Dans celle-ci, l'agence rappelait à Monseigneur Heylen le principe du paiement des colis avec les Bureaux de Berne. Une partie de cette lettre est interpellant et nous donne un indice sur la façon dont Monseigneur Heylen récupérait de l'argent :

« Comme il le fait remarquer [le Bureau de Berne], toutes ses commandes de vivres passées à l'étranger doivent être liquidées par anticipation, et dans ces conditions il lui serait agréable de pouvoir

⁵⁷³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Dinant Noël 1915, s.d.

⁵⁷⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Fosses Noël 1915, s.d. ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Couvin Noël 1915, s.d.

⁵⁷⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵⁷⁶ A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 11 janvier 1916.

disposer de la somme assez importante que représente la commande de Monseigneur Heylen.

Veillez donc prier Sa Grandeur de hâter la liquidation de cette affaire.

Nous souscrirons naturellement volontiers à tout arrangement particulièrement avantageux pour le souscripteur ; mais, si à bref délai, une pareille combinaison ne pouvait être trouvée, Monseigneur Heylen devrait bien subir les conditions ordinaires »⁵⁷⁷.

Cela voudrait dire que Monseigneur commandait des colis dont il postposait le paiement... Par conséquent, Monseigneur Heylen et – hypothétiquement – les paroisses empruntaient de l'argent à certaines personnes ou institutions, comme des banques par exemple, pour pouvoir acheter plus de colis.

3. Comptabiliser les prisonniers qui ont été aidés

Nous ne connaissons pas le nombre exact de prisonniers qui ont été aidés par Monseigneur Heylen durant les quatre années de la Grande Guerre. Pour cela, il est possible de se référer à trois types d'archives. Les archives de l'évêché ont conservé dans le dossier S.17 des milliers de cartes postales de remerciement qui ont été envoyées à Monseigneur Heylen depuis les camps de prisonniers. Cependant, il se peut que plusieurs prisonniers n'aient jamais écrit à Monseigneur Heylen. Par ailleurs, nous savons que d'autres lui ont écrit plus d'une fois. Emile Wilmotte par exemple – du 13^e de Ligne – écrira au minimum deux fois à l'évêque durant la guerre⁵⁷⁸. Nous avons également dans les dossiers S.21 et S.21 bis, plusieurs documents – des feuilles doubles pour être plus exact – qui avaient été remplies par les curés de paroisses et qui mentionnent tous les prisonniers de guerre qui étaient domiciliés dans chaque paroisse avant le commencement des hostilités. Cependant, ces feuilles ne mentionnent pas si ces prisonniers ont bel et bien reçu des colis de la part de l'évêché de Namur.

Malgré tout, il est possible de comptabiliser pour chaque collecte le nombre de colis qui a été envoyé pour soutenir les prisonniers de la province de Namur. Il n'y a que deux types de documents qui nous livrent ces informations. Comme nous l'avons

⁵⁷⁷ A. Év. N., *Fonds Schmitz*, S. 1-18, Lettre de l'Agence belge, *op.cit.*

⁵⁷⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Deuxième lettre de remerciement d'Emile Wilmotte, 30 avril 1916.

vu ci-dessus, nous avons tout d'abord des tableaux récapitulatifs qui se trouvent dans les correspondances de Monseigneur Heylen. Nous avons aussi la feuille récapitulative de toutes les collectes dans le dernier tome de ces correspondances. Et, pour finir, nous avons un livre dactylographié de 274 pages, réalisé en 1917 et qui se trouve dans le dossier S.17 *Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*. Il s'agit d'un livre qui répertorie tous les prisonniers qui ont reçu, à la fin de l'année 1917, un colis pour les fêtes de Noël⁵⁷⁹. Cependant, toutes les informations qui nous sont présentées dans ces documents ne nous donnent pas le chiffre exact de prisonniers qui ont été aidés par l'évêché de Namur durant toute la Grande Guerre. Premièrement, il faut savoir qu'un prisonnier pouvait rester plusieurs mois, voire plusieurs années emprisonnés dans un *stalag*. Par conséquent, il a pu bénéficier de plusieurs colis en provenance de l'évêché. Deuxièmement, lorsque l'on observe la feuille récapitulative dans les correspondances de l'évêque, nous remarquons qu'il y a des colis de vivres et des colis de vêtements. Rien dans cette feuille ne nous indique si les colis avaient été donnés séparément ou si un prisonnier recevait à la fois un colis de vivres et un colis de vêtements⁵⁸⁰. Nous savons cependant – grâce à certaines cartes de remerciements – que les prisonniers ne recevaient qu'un seul colis par collecte. Certains prisonniers mentionnaient dans leurs remerciements, le numéro de ce dernier. Ce fut le cas d'Ernest Bouchart – du 13^e de Ligne – qui reçut uniquement en février 1917, le colis 4.310⁵⁸¹. Troisièmement, lorsque l'on compare cette feuille avec le livre dactylographié de Monseigneur Heylen et les tableaux récapitulatifs, on remarque qu'il y a moins de personnes qui ont reçu des colis par rapport au nombre de colis envoyés au total. Pour terminer, à l'exception du livre dactylographié et de la collecte qui avait été faite en mars 1916, nous n'avons pas d'information sur les collectes qui ont été organisées dans la province de Luxembourg. Les tableaux récapitulatifs ne nous donnent majoritairement que les collectes réalisées dans les doyennés namurois⁵⁸². Nous n'avons donc qu'une partie des colis envoyés du diocèse de Namur. Par conséquent, il est impossible de donner un nombre exact de prisonniers qui ont reçu un colis, mais il est possible d'en établir une fourchette.

⁵⁷⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen, s.d.

⁵⁸⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵⁸¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de remerciement d'Ernest Bouchart, 24 février 1917.

⁵⁸² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif, *op.cit.*, t. V, p. 83.

Nous savons par exemple que pour l'année 1915, l'évêché de Namur avait envoyé 8.898 colis grâce à trois collectes organisées au cours de cette année⁵⁸³. Cependant, selon la feuille récapitulative des collectes, il y eut 9.178 colis de vivres et 1.840 colis de vêtements⁵⁸⁴. Si l'on prend en compte le fait qu'un prisonnier recevait à chaque fois un colis d'un seul type et non des deux, l'évêché avait sauvé en 1915, entre 8.898 et 11.018 prisonniers de la précarité.

Contrairement aux autres collectes, nous n'avons pas de tableaux récapitulatifs pour les deux collectes de 1916. Mais il est possible de savoir le nombre minimum de prisonniers qui ont été aidés cette année-là. En mars, pour la collecte de Pâques, l'évêque en avait envoyé 6.674, « aux 3.674 prisonniers de la province de Namur, par l'entremise du Bureau de renseignements de la rue du Collège, à Namur ; [et] aux prisonniers du Luxembourg, au nombre d'environ 3.000, par l'entremise du même comité, établi chez les P.P. Jésuites, à Arlon »⁵⁸⁵. La même année, pour les colis de Noël, nous ne connaissons pas exactement le nombre qui a été envoyé. Cependant, grâce à une lettre écrite le 6 janvier 1917 par Monsieur Joseph Haynault, le président du Comité national de renseignements et de secours, nous connaissons un chiffre minimum. L'agence de ce dernier « a pu procéder jusque maintenant à l'expédition de 2.000 colis de Noël aux prisonniers du diocèse de Namur »⁵⁸⁶. Ce qui fait un total de 8.674 prisonniers pour lesquels nous sommes sûrs qu'ils ont reçu un colis. Cependant, avec la feuille récapitulative, nous savons que l'évêché avait envoyé 6.561 colis de vivres et 2.750 colis de vêtements. Donc, en 1916, l'évêché a fourni des colis pour un nombre de prisonniers situé entre 8.674 et 9.311.

En 1917, les choses changent, car il n'y a plus qu'une seule collecte pour les fêtes de Noël. Selon la correspondance de Monseigneur Heylen, ce dernier a « [expédié], par les soins du comité de Namur [...] au nombre d'environ 8.000, un colis substantiel composé d'aliments de première nécessité »⁵⁸⁷. Mais contrairement aux autres collectes, Monseigneur Heylen avait décidé de créer un livre dactylographié où il

⁵⁸³ *Idem.*

⁵⁸⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁵⁸⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Pour les prisonniers, *op.cit.*, t. V, p. 140.

⁵⁸⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis, *op.cit.*, t. VII, p. 6.

⁵⁸⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Assistance des prisonniers de guerre, *op.cit.*, t. VIII, p. 498.

avait référencé le nom de toutes les personnes qui ont reçu un colis pour la Noël de cette année.

Dans cet ouvrage, Mgr Heylen avait référencé 7.379 bénéficiaires⁵⁸⁸. Cependant, selon le récapitulatif, le diocèse de Namur avait envoyé 12.855 colis⁵⁸⁹. Par conséquent, en 1917, grâce à cette collecte, entre 8.000 et 12.855 prisonniers ont pu adoucir quelque peu leurs conditions de vie. Étant donné que cette collecte a été la plus importante sur les quatre années de guerre, on peut hypothétiquement penser que Monseigneur Heylen ait voulu garder une trace de cette action en créant un « livre mémorial ». Par ailleurs, à la différence des autres collectes, « [les colis seront] aussi envoyés aux prisonniers militaires des doyennés de Fumay et de Givet »⁵⁹⁰.

Lorsque l'on observe l'ouvrage de l'évêque, on remarque tout d'abord qu'il n'est absolument pas relié. Il est tout d'abord composé d'une couverture brune en carton, qui fait office de première et de quatrième de couverture. Sur la première de couverture, nous avons dans le coin supérieur gauche, une armoirie avec, en son centre, un écusson. Au-dessus de ce dernier, nous trouvons un chapeau dit « de sinople, à deux longs cordons, d'où pendent dix houppes de chaque côté, 1, 2, 3 et 4 »⁵⁹¹. Selon le *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* réalisé par Nicolas Viton de Saint-Allais en 1816⁵⁹², il s'agirait d'un insigne religieux et plus exactement celui d'un évêque⁵⁹³. Ensuite, sur le



Couverture du livre dactylographié en l'honneur de Mgr Heylen reprenant la liste de tous les prisonniers ayant reçu un colis à la Noël 1917 (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, s.d.)

⁵⁸⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié, op.cit.

⁵⁸⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), op.cit., t. IX, p. 153.

⁵⁹⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Compositions des colis, op.cit., t. VIII, p. 438.

⁵⁹¹ Sinople : Nom héraldique de la couleur verte (dans THIÉBAUD, J.-M., *Dictionnaire des termes du blason*, Besançon, Cêtre, 1994, p. 189-190) ; AU BLASON DES ARMOIRIES, *Chapeau* (dans <http://www.blason-armoires.org/heraldique/c/chapeau2.htm> (consulté le 29/03/2019 à 13h30)).

⁵⁹² Nicolas Viton, dit de Saint-Allais (1773-1842) est un littérateur, généalogiste et héraldiste français (d'après HOFER, D. (dir.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, t. XLII, Paris, Didot, 1863, p. 1020).

⁵⁹³ AU BLASON DES ARMOIRIES, *Chapeau*, op.cit. (dans <http://www.blason-armoires.org/heraldique/c/chapeau2.htm> (consulté le 29/03/2019 à 13h30)).

chef de l'écusson – la partie supérieure –, on a timbré sur la partie dextre – à gauche –⁵⁹⁴, une mitre tournée un peu vers l'extérieur. Au centre se trouve une croix tréflée posée sur une petite hampe⁵⁹⁵. Et sur la partie senestre – à droite – nous trouvons une crosse tournée vers l'extérieur⁵⁹⁶. Ensuite, nous avons l'écusson de l'évêque. Selon le chanoine Daniel Meynen dans son livre *Les évêques de Namur et leurs armoiries*, il s'agirait de l'écusson de Monseigneur Heylen. Ce qui est logique étant donné que c'est sous sa direction que le livre a été créé. Cet écusson a été réalisé par l'héraldiste Jean-Paul Fernon de la manière suivante, « écartelé, aux 1 et 4 d'or à un serpent de sinople ; aux 2 et 3 d'azur à une colombe d'argent ; sur le tout, d'or à 3 chevrons de gueules »⁵⁹⁷. Cette dernière partie – « sur le tout, d'or à trois chevrons de gueules » –, représente en fait la ville d'origine de l'évêque. Dans le cas présent, il s'agit de la ville de Tongerlo⁵⁹⁸. Et pour terminer, juste en dessous de l'écusson – en dessous de la pointe – nous trouvons écrit sur un petit parchemin, la devise de Monseigneur Heylen que nous avons vue dans le chapitre précédent, *Prudenter et Simpliciter*⁵⁹⁹.

Au centre de la couverture, nous pouvons lire une phrase écrite à la fois en noir et en rouge : « À Sa Grandeur Monseigneur Heylen Révérendissime Évêque de Namur »⁶⁰⁰. La couleur rouge étant utilisée seulement pour les majuscules. Et pour terminer, en bas à droite, nous avons un autre écusson. Sur celui-ci, nous trouvons le drapeau belge avec ses trois couleurs nationales – noir, jaune et rouge –, mais sur la partie supérieure gauche de l'écusson – dans le canton dextre du chef –, nous trouvons un carré bleu avec en son centre, une étoile jaune à cinq raies⁶⁰¹. Elle symbolise le Congo belge⁶⁰².

Lorsque l'on soulève ensuite la couverture, on se rend compte que le livre n'est absolument pas relié, mais nous avons une page qui mentionne le but du livre. Il s'agit

⁵⁹⁴ Timbré : Nom collectif de tout ce qui se place au-dessus de l'écu. L'écu ainsi orné est dit timbré (dans DEMANGE, J.-F., *Glossaire historique et héraldique : l'archéologie des mots : dictionnaire héraldique, symbolique, militaire, nobiliaire, maritime, rural, artisanal et fiscal*, Anglet, Atlantica, 2005, p. 448).

⁵⁹⁵ Tréflé : Se dit des objets dont les extrémités ont la forme d'un trèfle (dans DEMANGE, J.-F., *Glossaire historique et héraldique, op.cit.*, p. 454).

⁵⁹⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Couverture du livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen, s.d.

⁵⁹⁷ D. MEYNEN, *Les évêques, op.cit.*, p. 185.

Gueules : Nom héraldique pour la couleur rouge (dans DEMANGE, J.-F., *Glossaire historique et héraldique, op.cit.*, p. 252).

⁵⁹⁸ D. MEYNEN, *Les évêques, op.cit.*, p. 185.

⁵⁹⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Couverture du livre, *op.cit.*

⁶⁰⁰ *Idem.*

⁶⁰¹ *Idem.*

Raies = pointe des étoiles (dans DEMANGE, J.-F., *Glossaire historique et héraldique, op.cit.*, p. 400).

⁶⁰² Le Congo devient propriété de la Belgique en 1908.

de la *Liste des prisonniers du diocèse de Namur [provinces de Namur et de Luxembourg] et des sections françaises de Givet et Fumay auxquels Monseigneur Heylen a fait expédier un colis spécial à l'occasion des fêtes de Noël 1917*⁶⁰³. On y trouve trois dossiers qui ne sont pas reliés entre eux et qui correspondent aux trois territoires qui composaient le diocèse de Namur durant la Grande Guerre. Normalement, pour la France, il devrait y avoir plusieurs territoires. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le pape Benoît XV avait donné le 21 avril 1915, en plus du territoire de Givet et de Fumay, les territoires d'Amiens, Saint-Dié, Arras, Beauvais, Châlons-sur-Marne⁶⁰⁴, ainsi que toutes les paroisses du diocèse de Verdun, Soissons, Reims et Nancy⁶⁰⁵. Or, nous ne trouvons dans ce livre que les territoires de Givet et de Fumay. Mais, nous avons également vu qu'à cause de la proximité du front, certains territoires n'étaient pas accessibles aux enquêtes de l'évêché de Namur à l'exception du territoire allant de Givet à Fumay. C'est pour cette raison qu'il n'y a que ces deux territoires français dans ce livre.

Dans chacun de ces dossiers, se trouvent dactylographiés – et classés par ordre alphabétique – les noms, prénoms, lieux de naissance et lieux de détention de toutes les personnes qui ont reçu des colis de l'évêché de Namur pour la fête de Noël en 1917. Pour envoyer ces colis, l'évêché de Namur avait au minimum besoin de ces quatre éléments. Mais on remarque que pour certaines personnes, l'évêché a eu beaucoup plus d'informations. Il a réussi à trouver par exemple, l'unité, la compagnie, le grade et le matricule du soldat, avec en plus son numéro de prisonnier. Pour certains, il a même réussi à trouver son numéro de baraque et de son *arbeitskommando*. Pour d'autres, il est seulement fait mention du numéro de prisonnier, de l'*arbeitskommando*, ou encore de la compagnie... En conclusion, l'évêché de Namur a eu pour chaque prisonnier un certain nombre d'informations, mais différent selon le cas.

Pour le territoire de Namur, nous savons par exemple qu'Abraham Joseph est né à Graux (près de Mettet) et qu'il est détenu au camp de Hameln. Mais aussi que durant la guerre, il était membre de l'A.F.N. – Artillerie des Forts de Namur –, et que dans son camp de prisonniers, il portait le numéro 73.809⁶⁰⁶. Pour Alberghs Pierre, les

⁶⁰³ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié, *op.cit.*, p. 1.

⁶⁰⁴ R. AUBERT, *Dictionnaire d'histoire*, *op.cit.*, p. 355.

⁶⁰⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Circonscription du diocèse, *op.cit.*, t. I, p. 194.

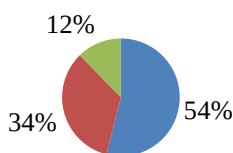
⁶⁰⁶ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Namur, s.d., p. 1.

informations sont différentes. Né à Malonne et détenu au camp de Friedrichsfeld. Mais l'évêché a su aussi qu'il était sous-officier de l'A.F.N., qu'il portait le matricule 5.656 et qu'il était répertorié maintenant dans son camp sous le numéro 10.415 et qu'il se trouvait dans la baraque 25A⁶⁰⁷. Pour Alexandre Julien, par exemple, né à Cerfontaine et se trouvant dans le camp de Wittenberg. Pour lui, l'évêché n'a pu trouver que son numéro de prisonnier – 4.856 – et celui de son *arbeitskommando* (1.556)⁶⁰⁸. Ou encore Alexis Émile, né à Gembloux se trouvant emprisonné au camp de Minden : matricule belge 3.555, mais pas de numéro de prisonnier. On sait par contre qu'il est dans le bloc I et qu'il fait partie du détachement Lerbeck⁶⁰⁹. Toutes ces différences sont également observables pour tous les prisonniers du Luxembourg et des territoires de Givet et Fumay.

Finalement, grâce à ce livre, nous savons qu'à la fin de l'année 1917, Monseigneur Heylen a aidé – avec l'aide de ses doyennés et de l'Agence belge de renseignements et de secours – au minimum 7.379 prisonniers en Allemagne (3.979 de la province de Namur (soit 54%), 2.492 de la province de Luxembourg (soit 34%) et 908 Français (soit 12%))⁶¹⁰. Par ailleurs, lorsque l'on compare le nombre de colis envoyé en 1917 (128.855) avec le nombre de prisonniers qui ont reçu des colis en 1917 (7.379), nous pouvons émettre quelques hypothèses. Par exemple, rien n'empêchait les Allemands de voler des colis pour leur usage personnel surtout s'ils voyaient que le stock ne diminuait pas. Nous pouvons aussi supposer que certains prisonniers ayant bénéficié de ces colis n'ont pas prévenu l'évêque.

Répartition des 128.855 colis de Noël 1917 entre les paroissiens de l'évêché de Namur emprisonnés en Allemagne durant la Grande Guerre

■ Namur ■ Luxembourg ■ France



Source : A. Ev. N., Dossier S17. Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen,

⁶⁰⁷ *Idem.*

⁶⁰⁸ *Idem.*

⁶⁰⁹ *Idem.*

⁶¹⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié, *op.cit.*

En faisant le tri parmi les 7.379 prisonniers, nous avons pu identifier 207 civils (soit 3%), 1.786 personnes inclassables (soit 24%) et 5.386 soldats (soit 73%)⁶¹¹. Dans ces derniers, nous trouvons 1.291 soldats de l'A.F.N⁶¹², 88 Chasseurs à pied (dont 61 du premier régiment), 87 soldats provenant de plusieurs bataillons (dont 33 du premier bataillon), 54 soldats du 45^e Territorial, 4 Volontaires congolais, 18 Grenadiers, 100 Lanciers (dont 90 du premier régiment), 81 soldats du Corps de transport, 124 soldats du Génie, 1.300 soldats du 13^e de Ligne, 125 soldats du 8^e de Ligne, 75 soldats du 12^e de Ligne, 98 soldats du 33^e de Ligne, 202 soldats du 14^e de Ligne, 436 du 10^e de Ligne et 284 Artilleurs de l'A.F.N avec en plus 6 Artilleurs des forteresses d'Anvers et 62 Artilleurs des forteresses de Liège et bien d'autres... Dans la catégorie des militaires, nous trouvons également 57 gendarmes⁶¹³. En effet, jusqu'au 1 janvier 2001, la Gendarmerie faisait partie de l'Armée belge et était donc dirigée par le Ministère de la Guerre.

Cependant, nous pouvons également observer qu'il n'y avait pas que des prisonniers militaires... Il y avait également des civils. C'est le cas par exemple de Becker Auguste, un civil français né à Givet, qui s'est retrouvé emprisonné au camp d'Holzminden avec le numéro 19.536⁶¹⁴. Ou encore Allard Espérance, une femme née à Arlon qui se trouve également emprisonnée à Holzminden. Nous savons seulement qu'elle porte le numéro 12.380 et qu'elle se trouve dans la baraque numéro 48A⁶¹⁵. Nous avons aussi des prisonniers dont on ignore s'il s'agit de militaires ou de civils. Pour la province de Luxembourg par exemple, Adam Paul, né à Aubange, emprisonné au camp de Cassel. Nous savons juste qu'il est dans le pénitencier – *Strafanstalt* – dans la cellule B12⁶¹⁶. C'est le cas aussi d'Ambroise Jean de Dusine, groupe 3 de la baraque 1 du camp de Parchim⁶¹⁷. Ou encore Atterte Joseph de Bastogne détenu dans le *Lager Z* du camp de Münster en Westphalie. Seule précision : il se trouve dans le groupe de la « corvée 492 »⁶¹⁸. S'agissait-il de résistants ou de déportés ? N'oublions pas qu'entre

⁶¹¹ *Idem.*

⁶¹² Artillerie de forteresse de Namur

⁶¹³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié, *op.cit.*

⁶¹⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers des sections françaises de Givet-Fumay, s.d., p. 2.

⁶¹⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Luxembourg, s.d., p. 1.

⁶¹⁶ *Idem.*

⁶¹⁷ *Ibid.*, p. 2.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 3.

octobre 1916 et mars 1917, l'Allemagne procéda à plusieurs déportations importantes. L'hypothèse des déportés n'est donc pas à exclure. Mais les archives de l'évêché ne nous apprennent rien à ce sujet. Il a fallu aller chercher des renseignements dans leur dossier personnel aux Archives générales du Royaume à Bruxelles dans *Les dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale*. Ce fonds ne dispose malheureusement pas de tous les civils qui se trouvent dans le livre de Monseigneur Heylen. Par exemple, il n'existe pas de dossier pour Adam Paul, Ambroise Jean de Dusine ou Atterte Joseph. Par ailleurs, certains dossiers ne sont pas archivés sous le nom de la victime, mais sous le nom de leur femme. Par conséquent, il nous est impossible de savoir si tous ces civils étaient des déportés ou des résistants. Nous avons néanmoins une certitude concernant le statut de certaines personnes. Prenons l'exemple du Cinacien Ariste Bastin. Selon le livre de Monseigneur Heylen, il fut envoyé à Holzminden, dans la baraque n°26 avec le numéro 133.332⁶¹⁹. Mais grâce à son dossier personnel, nous savons dès à présent qu'il avait été déporté « du 19 septembre 1916 au 15 août 1918 »⁶²⁰. Une analyse similaire peut aussi être effectuée dans le cas de la famille Abras. Auguste et Léon – tous deux originaires de Flawinne – furent envoyés au camp de Holzminden dans la baraque n°33A⁶²¹. Lorsqu'on analyse leurs dossiers, il apparaît qu'ils furent déportés en Allemagne le 4 août 1916⁶²².

Arrêtons-nous maintenant au cas d'Allard Espérance. Il n'existe aucun dossier sur cette femme dans *Les dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale*. Or, on est en droit de penser qu'il s'agissait aussi d'une autre victime de la déportation d'Arlon qui eut lieu le 30 novembre 1916. Mais lorsque l'on regarde la liste des déportés d'Arlon, aucune Allard Espérance n'y est mentionnée⁶²³. Par conséquent, pour quelles raisons s'est-elle retrouvée en Allemagne ? Travailleuse volontaire, résistante

⁶¹⁹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Namur, *op.cit.*, p. 6.

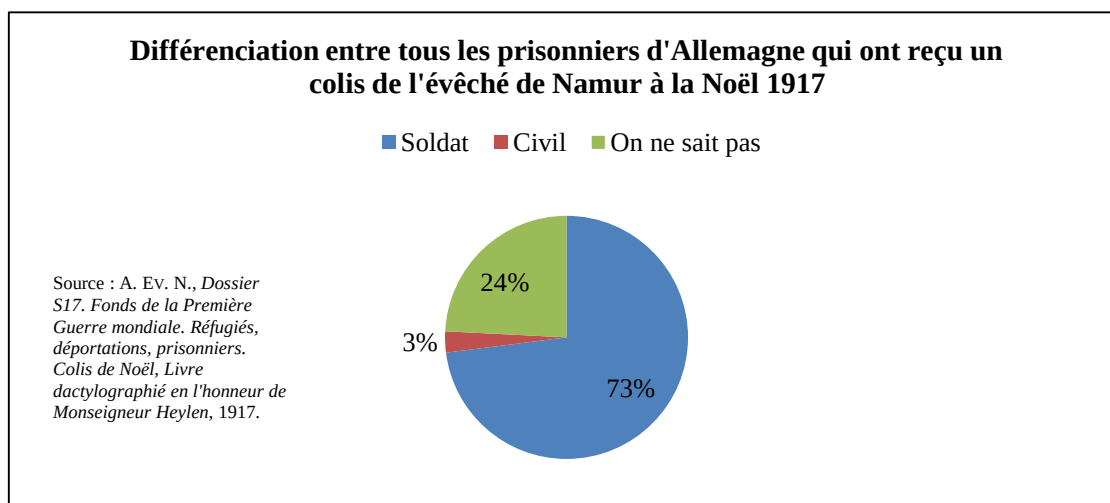
⁶²⁰ A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale. Dossier personnel de Bastin Ariste*, Lettre d'Ida Bauraing sollicitant la rente prévue en faveur des veuves de déportés de la guerre 1914-1918, Ciney, 30 septembre 1975.

⁶²¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Namur, *op.cit.*, p. 2

⁶²² A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale. Dossier personnel d'Abras Auguste*, Jugement du Tribunal de guerre de Namur, Namur, 1923 ; A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale. Dossier personnel d'Abras Léon*, Tableau d'identité et d'informations, Flawinne, 16 mars 1972.

⁶²³ A.G.R., *Archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes*, Dossier 1322 sur la province de Luxembourg : liste des déportés d'Arlon, s.l.n.d.

ayant commis un petit délit... ? Malheureusement, rien ne nous permet d'affirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre hypothèse.



Pour l'année 1918, comme précisé *supra*, nous n'avons pas d'autre source que la feuille récapitulative des envois de colis qui se trouve dans les correspondances de l'évêque. Par conséquent, il ne sera pas possible d'indiquer une fourchette de prisonniers. En 1918, l'évêché avait envoyé 3.755 colis⁶²⁴. Au total, sur les quatre années de la guerre, l'évêque de Namur – avec l'aide de ses paroisses et de l'Agence belge de renseignements et de secours – a réussi à secourir entre 25.572 et 36.939 prisonniers qui se trouvaient en Allemagne⁶²⁵.

4. Les différentes aides fournies par l'évêché aux prisonniers de guerre

4.1. Une aide morale et spirituelle

Lors des fêtes chrétiennes telles que Noël et Pâques, l'évêque Heylen envoyait une lettre aux prisonniers belges par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre. C'est le cas par exemple de la lettre envoyée le 15 décembre 1915 :

⁶²⁴ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation), *op.cit.*, t. IX, p. 153.

⁶²⁵ *Idem.*

« Cher amis,

Vous recevrez incessamment un petit colis de douceurs, que je vous fais envoyer à l'occasion des fêtes de la Noël.

Il vous dira que Nous n'oublions pas nos chers diocésains, captifs et exilés.

Que le Roi de la Paix, dont Noël nous rappelle la naissance, vous rende bientôt à vos familles !

En attendant ce jour béni, Nous demandons à Dieu qu'Il continue à soutenir votre courage, à vous préserver, malgré la longueur et la dureté de l'épreuve, de toute défaillance.

Tels sont les souhaits de nouvel an que je vous adresse, avec affectueux souvenir,

Votre bien dévoué, en N.S. »⁶²⁶.

Nous n'avons aucune preuve que ces lettres aient eu un quelconque effet sur le moral des prisonniers. Elles ont certainement eu un impact, étant donné que les prisonniers n'avaient aucun contact avec l'extérieur si ce n'est avec leur famille et que le nombre de lettres qu'ils recevaient était limité. De plus, n'oublions pas que la plupart des soldats belges étaient encore majoritairement catholiques pratiquants. Il est donc certain que le fait de recevoir des nouvelles du diocèse, en plus de celles de sa famille, constituait un réconfort certain en temps de guerre. Par ailleurs, cette lettre prouvait que le diocèse de Namur priait avec ferveur pour les absents, pour que cette guerre se termine et pour que tous les soldats puissent enfin revenir dans leurs foyers.

En plus de cette lettre, Monseigneur Heylen avait envoyé des étuis à cigarettes. Sur chaque face était imprimée une image. La première représentant l'écusson de la Papauté, et plus précisément celui de Benoît XV. Sur le chef de celui-ci, nous trouvons la tiare papale avec juste en dessous et caché derrière l'écusson, les deux clés de Saint Pierre (l'une est en or et l'autre en argent), reliées l'une et l'autre par un cordon de gueule⁶²⁷. Le cœur de l'écusson, quant à lui, est « tranché d'azur et d'or à l'église d'argent couverte de gueules brochant sur le tout, au chef d'or à l'aigle issant de

⁶²⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Carte du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre, 15 décembre 1915.

⁶²⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Porte-paquet à cigarettes, 1916.

sable »⁶²⁸. Sur l'autre face, nous avons d'une part, un portrait de l'évêque dessiné dans le coin supérieur droit et, d'autre part, nous avons dans le coin inférieur gauche, l'écusson de ce dernier avec sa devise en latin « *Prudenter et Simpliciter* ». Entre les deux dessins se trouve une branche en fleurs avec des glands. Sur la tranche de l'étui, on pouvait lire ces quelques phrases de réconfort : « À mes chers fils, prisonniers de guerre, mon affectueux souvenir et ma vive sympathie. Que Dieu les garde vaillants, et nous les ramène bientôt »⁶²⁹.



Porte-paquet à cigarettes (A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, 1916).

Un autre élément a joué un rôle important pour le moral des prisonniers : l'envoi des colis directement par l'évêché. Dans le dossier S.19 intitulé *Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâque 1916*, conservés aux archives de l'évêché, nous pouvons trouver de nombreuses cartes provenant de soldats ou encore de familles de soldats. Dans celles-ci, ils notent le réconfort que ces colis leur procuraient. Prenons le cas de la lettre que le père du soldat Ernest Meurant avait envoyée à l'évêque. Dans celle-ci, Élie Meurant témoigne que : « [son] fils Ernest Meurant soldat prisonnier en Allemagne, nous écrit qu'il a reçu de votre Grandeur, un colis de choses très utiles qui lui adoucissent la tristesse de l'exil »⁶³⁰.

⁶²⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Armoiries_papales (vu le 10/04/2019 à 17h28)

⁶²⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Porte-paquet, op.cit.

⁶³⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre d'Élie Meurant, 22 février, 1917.

4.2. Une aide matérielle

Ceci dit, le principal rôle joué par l'évêché – et qui demanda d'énorme investissement et trésors d'organisation – fut l'aide humanitaire et matérielle. Dans le dossier S.17 *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, se trouve une liste des dons que Monseigneur Heylen avait envoyés pour soutenir les soldats de la province de Namur, qui étaient pour lui les enfants de son diocèse. La grande majorité de ces dons étaient envoyés dans le cadre de fêtes chrétiennes comme Noël et Pâques.

Dans ce dossier, on trouve une liste dans laquelle étaient résumés les dons envoyés par Heylen, aux soldats prisonniers en Allemagne pour la Pâques de l'année 1916. S'y trouvent également des papiers provenant du Comité national de renseignements pour les familles des prisonniers de guerre dans lesquels étaient notés tous les types de colis de vivres et de vêtements qui avaient été expédiés aux prisonniers nécessiteux des paroisses du diocèse de Namur⁶³¹. Il existait trois catégories de colis :

Tout d'abord, ceux qui contenaient des vivres ; pâtisseries, confitures, fromages, chocolats, biscuits, viandes, poissons, fruits, bonbons, boîtes de conserves, sucre, galettes, etc...⁶³²

Ensuite, les colis contenant des vêtements, c'est-à-dire ; chemises, paires de chaussettes, mouchoirs, vestes, pantalons, caleçons, foulards, gilets, chaussures, casquettes, etc...⁶³³.

Enfin, l'évêché n'oubliait pas les fournitures d'agrément ; tabac, cigarettes, cigares, essuie-mains, savons, paquets de feuille, jeux de cartes, livres de lecture et de prière, chapelets, pipes, fils et aiguilles, boutons, etc...⁶³⁴.

4.3. Le transfert des soldats belges

Dans le dossier S.5 *Fonds de la Première Guerre mondiale : Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, conservé dans les archives de l'évêché de Namur, on peut trouver plusieurs exemplaires de lettres demandant le transfert en Belgique de plusieurs prisonniers de guerre détenus

⁶³¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Liste reprenant le contenu des différents colis, 1916.

⁶³² *Idem.*

⁶³³ *Idem.*

⁶³⁴ *Idem.*

en Allemagne. Elles ont été écrites par deux types de personnes, mais la deuxième catégorie est certainement la plus importante. Il s'agit de lettres écrites par la mère, le père ou la femme du prisonnier. La majorité de ces lettres ont été écrites en 1917 et concernent des Belges qui furent arrêtés durant la guerre sur le territoire lors des diverses déportations. Cela fut le cas du mari d'Élisa Tonneau qui avait été « enlevé à la réquisition à Éghezée le 30 novembre 1916 »⁶³⁵. Cependant, nous pouvons trouver aussi quelques lettres concernant la demande de rapatriement d'un soldat belge détenu en Allemagne pour divers motifs.

Ces demandes avaient été envoyées à l'évêché pour que Monseigneur Heylen, les envoie au gouverneur général de Belgique, le baron von Falkenhausen à partir de 1917. Les demandeurs espéraient qu'en envoyant cette lettre à cette autorité catholique belge reconnue, celle-ci puisse avoir une influence sur le gouverneur allemand pour appuyer leurs requêtes⁶³⁶.

De manière générale, les motifs les plus utilisés dans le but d'obtenir un rapatriement, étaient les maladies qui s'aggravaient, le fait que le père était veuf et qu'il devait s'occuper de ses enfants, ou encore que le soldat devait s'occuper d'un membre de sa famille souffrant.

C'est le cas, par exemple, de la lettre de H. Lasoux concernant son fils Léopold. Il ou elle fait état de la maladie d'estomac de son fils qu'il avait avant la guerre et qui s'était aggravée depuis. Il demande s'il serait possible de transférer son fils en Suisse dans le but de le soigner⁶³⁷.

Nous avons aussi celle d'Eugénie Goffart, concernant son fils, Eugène Goffart « soldat au 13^e de Ligne, matricule 19309, prisonnier à Soltau Z 3036, province de Hanovre, Deutschland depuis les hostilités »⁶³⁸. Elle demande son rapatriement en Belgique, pour à la fois subvenir au besoin de sa fille car elle était grand-mère et que depuis « plusieurs années, [elle est] souffrante et incapable de travailler » et parce que, depuis trois ans, la santé de son fils dans les camps n'a cessé de décliner⁶³⁹.

Nous n'avons aucune information concernant ces deux soldats prisonniers et sur la suite de ces demandes. Nous pouvons supposer que Monseigneur Heylen en a fait la

⁶³⁵ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre d'Elisa Tonneau, *op.cit.*

⁶³⁶ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op.cit.*, p. 215.

⁶³⁷ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre de H. Lasoux, s.d.

⁶³⁸ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre d'Eugénie Goffart, 17 juin 1917.

⁶³⁹ *Idem.*

commission au gouverneur, mais aucune archive n'atteste de cela. Par ailleurs, sur le site du CICR dans lequel il est possible de retrouver le nom des prisonniers de guerre qui ont été transférés, nous n'avons aucune trace de ces prisonniers. Par conséquent, malgré la possible intervention de Monseigneur Heylen, ces deux prisonniers n'ont pas eu la possibilité de quitter leur *stalag* pour être envoyés en Suisse.

Ces demandes pouvaient se comprendre puisque le rapatriement des prisonniers de guerre avait été réglé lors de la Conférence de La Haye. Dans sa réglementation, il était prévu que les prisonniers se fassent rapatrier dès la fin du conflit. Mais le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) avec l'aide de certains pays neutres et de la Papauté avaient forcé les belligérants à lâcher du lest sur cette règle, déjà dès 1914. Par ailleurs, l'article deux de la Conférence de Genève exigeait le retour des prisonniers les plus gravement blessés et malades, et le CICR faisait en sorte de respecter cette exigence⁶⁴⁰.

Nous avons toutefois la preuve que cet article ne fut guère respecté, car dans la lettre de H. Lasoux, il nous parlait de la maladie de son fils qui s'était aggravée et qui avait été mis sur surveillance par les médecins du camp à l'hôpital⁶⁴¹. Or l'administration carcérale allemande n'avait fait aucune démarche pour le faire rapatrier en Belgique...

Au fur et à mesure que la guerre continuait, la Croix-Rouge avait bien essayé de faire rapatrier aussi bien les invalides que des personnes en bonne santé. Pour que l'administration allemande approuve cette démarche, la Croix-Rouge avait pris en compte certains arguments tels que : les pères de famille, l'âge avancé, la durée de la captivité, etc... Pour ce dernier argument, il avait été décrété qu'après 18 mois de captivité, le prisonnier avait des difficultés pour survivre et qu'il risquait de tomber dans ce que la Croix-Rouge appelait « la psychose du barbelé » et que cela devenait une raison médicale importante pour exiger un transfert vers la Belgique⁶⁴². À cette époque, plusieurs noms étaient utilisés par les psychiatres pour ce syndrome, la maladie du fil barbelé ou encore en allemand, la *Stacheldrahtkrankheit*⁶⁴³. Celle-ci commençait par une irritabilité du sujet et à une perte de mémoire sévère pouvant aller jusqu'à la perte

⁶⁴⁰ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 200-201.

⁶⁴¹ A. ÉV. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale : Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre de H. Lasoux, op.cit.

⁶⁴² A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 201.

⁶⁴³ K. COOL, *Het leven van de Vlaamse*, op.cit., p. 119.

de ses origines tel que son lieu de naissance⁶⁴⁴. Mais cela ne s'arrêtait pas là. Selon Karolien Cool, les prisonniers pouvaient aussi :

« [Souffrir] d'insomnie, de perte du visage, de poursuites, de pessimisme non accompagné et d'impuissance sexuelle. Leur vue diminuait surtout quand ils étaient constamment dans un environnement avec de la lumière artificielle. Parfois, ils ne pouvaient sortir un mot de leur bouche pendant trois ou quatre jours. [...] En bref, ils devenaient fous. Cela pouvait se manifester de plusieurs façons : refus de manger, mouvements incontrôlés, babillage de paroles incohérentes, marche en chemise sur le terrain, [...] lancer de l'argent et de la nourriture par les fenêtres. Dans certains cas, les Allemands les mettaient sous surveillance spéciale, mais beaucoup ont continué à marcher autour du camp. Les autres prisonniers de guerre les voyaient avec peur et horreur »⁶⁴⁵.

Annette Becker raconte les origines des transferts de prisonniers, « le rapatriement ne pouvait passer que par un territoire neutre. [...] les premiers organisés, le furent sous les auspices de la Confédération helvétique dès mars 1915, les échanges [...] suivirent en décembre via les Pays-Bas »⁶⁴⁶. Par après, ils étaient soit rapatriés dans leur pays d'origine ou internés en Suisse. Cette situation a été vécue par la majorité des prisonniers belges transférés en Suisse. Mais, il n'y a pas eu que la Suisse : ce fut le cas aussi des Pays-Bas, du Danemark, de la Suède et de la Norvège⁶⁴⁷.

5. Les résultats de cette aide humanitaire

Cette aide humanitaire fournie par l'évêché de Namur et par tous les doyennés namurois et luxembourgeois a eu un résultat bénéfique pour les prisonniers de guerre. Pour preuve, l'évêché de Namur a conservé certains documents qui nous offrent de manière implicite des détails sur la réaction des prisonniers de guerre face aux colis de l'évêché.

Le premier résultat a bien évidemment été la survie d'un grand nombre de prisonniers qui sont revenus dans leur pays d'origine. Car au fur-et-à-mesure que la

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 119-120.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 120.

⁶⁴⁶ A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, op.cit., p. 202.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 208.

guerre se poursuivait, l'approvisionnement et les rations des prisonniers étaient tellement minimes, que « les Belges [vivaient] pour l'essentiel de leur colis »⁶⁴⁸. Il est donc évident que les colis de l'évêché ont été primordiaux.

Ensuite, nous avons une lettre de Monseigneur Heylen, écrite en réponse à celle que Joseph Haynault lui avait adressée le 1^{er} janvier 1916 au sujet du détail des collectes de 1915. Dans sa lettre, Monseigneur Heylen confie à ce dernier : « Il m'est parvenu, depuis un mois, des centaines de lettres, un millier de cartes que m'envoient mes pauvres concitoyens, pour me dire leur reconnaissance, leur affection. [...], en les lisant, j'ai eu les larmes dans les yeux, parce que je comprenais toute l'étendue du bien matériel, moral et religieux, que leur fait notre charité »⁶⁴⁹. Après, toujours dans cette correspondance, nous trouvons une autre lettre envoyée à l'évêché le 3 février 1917 par Joseph Haynault au sujet du résultat des colis de Noël en 1916.

« Il commence à nous revenir des échos et des témoignages dont plusieurs pleins de candeur et de simplicité – de l'émotion très vive, de réconfort indicible qu'à produit, en la terre d'exil l'envoi de Noël fait au Nom de Votre Grandeur [Monseigneur Heylen] aux chers fils de son diocèse. Vos enfants, malheureux à tant de titres, ont accueilli, avec une touchante reconnaissance, les dons de votre charité, et ils ont béni le prélat vénéré qui étend vers eux sa tendresse. Ils garderont avec une affectueuse piété l'étui où se trouvent imprimés vos traits aimés ; ils reliront les lignes d'encouragement tracées de votre main. Ce souvenir, nos chers absents le rapporteront au foyer quand des jours meilleurs les ramèneront parmi nous. Et avec leur famille, ils parleront souvent de l'évêque qui voulut rester en contact avec les prisonniers de guerre et qui, durant leur longue et pénible détention eut à leur égard des attentions si délicates et si consolantes »⁶⁵⁰.

Monseigneur Heylen recevra aussi en 1917 de la part du même Joseph Haynault – en récompense de sa bonne collecte – un portrait de lui-même réalisé à la plume par l'artiste Edgar Jozs résident à Bruxelles sur le Boulevard Belgica⁶⁵¹.

⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 100.

⁶⁴⁹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Réponse de Mgr Heylen à la lettre de remerciement de Joseph Haynault pour les colis de Noël 1915, 1 janvier 1916.

⁶⁵⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916, t. VII, 3 février 1917, p. 32.

⁶⁵¹ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916 à Monsieur le président du Comité national de secours et de renseignement, t. VII, 4 février 1917, p. 33-34 ; A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916 à Monsieur Edgar Jozs, t. VII, 13 février 1917, p. 34.

Pour terminer, dans les archives de l'évêché de Namur, les dossiers S.17, S.18 et S.19 intitulés *Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël ; Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918 ; et Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916* contiennent un nombre important de lettres et de cartes de remerciements à destination de Monseigneur Heylen.

Dans ce dossier, nous sommes en présence de trois catégories de remerciements. La première catégorie a été écrite par les parents, les sœurs, les frères ou les épouses des soldats prisonniers en Allemagne. Étant donné que les prisonniers de guerre devaient envoyer un nombre limité de cartes et de lettres durant leur captivité, et que leur contenu était très restreint, il est évident que les expéditeurs de cette correspondance devaient être leurs proches. Mais grâce à cette documentation contemporaine conservée dans les archives de l'évêché, nous pouvons affirmer que les prisonniers et leurs familles étaient – forcément – reconnaissants des colis et de l'aide morale que Monseigneur Heylen leur fournissait.

Prenons la lettre de Maria Dhanis, sœur du prisonnier Ernest Dhanis. Dans celle-ci, elle affirmait que : « [Son] frère, Ernest Dhanis, prisonnier militaire, à Wahn, ne pouvant écrire comme il le désire, [lui] fait savoir dans une lettre datée du 1^{er} février, qu'un colis envoyé par Monseigneur lui est parvenu. [...] J'ai donc l'honneur, de pouvoir vous adresser ses vifs sentiments de reconnaissance »⁶⁵².

La deuxième catégorie a été écrite personnellement par les soldats prisonniers. C'est le cas du captif Joseph Chapelle qui écrivait : « À Sa Grandeur Monseigneur. Je viens de recevoir votre bon gros colis avec grand plaisir, je vous remercie beaucoup, ces quelques choses qui aident beaucoup ici »⁶⁵³. Certains prisonniers, pour remercier l'évêque, avaient même envoyé des cartes-photos. Il s'agit de cartes postales avec au recto de ceux-ci la photo d'un soldat ou d'un groupe de soldats. C'est le cas avec la lettre des prisonniers jambois⁶⁵⁴. Mais aussi de l'infirmier sanitaire du 45^e Territorial Louis Félicien Peltier⁶⁵⁵ ; du soldat Fernand Minette (du 2^e Lanciers)⁶⁵⁶ ; de Pierre

⁶⁵² A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Maria Dhanis, 4 avril 1916.

⁶⁵³ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Joseph Chapelle, 10 juin 1917.

⁶⁵⁴ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Carte des prisonniers jambois, 8 mars 1916.

⁶⁵⁵ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Louis Félicien Peltier, s.d.

Arthur Traipout de l'A.F.N.⁶⁵⁷; ou encore du caporal Joseph Duteille du 8^e de Ligne⁶⁵⁸. Ce ne fut qu'à partir du printemps 1915 que les prisonniers eurent l'autorisation d'envoyer une carte-photo à leurs familles, pour leur prouver qu'ils étaient bien en vie et en bonne santé. Cependant, étant donné que l'administration carcérale allemande connaissait parfaitement les rudes conditions de vie des prisonniers, elle demandait de manière générale à ceux-ci de prendre la pose vêtus d'une tenue présentable afin d'une part, de ne pas inquiéter les familles et, d'autre part, pour répliquer aux attaques qui étaient véhiculées par les gouvernements et la presse alliés⁶⁵⁹.



Carte des prisonniers jambois (dans . Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 8 mars 1916).



Carte d'Hector Boulanger (. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 15 août 1917).

Mais de manière générale, tous les colis que l'évêché avait envoyés durant la guerre, ont constitué une aide inestimable. Par ailleurs, les prisonniers et leur famille ne le faisaient pas savoir uniquement par des remerciements. Dans la grande majorité des lettres, les auteurs témoignent de leur affection, de l'amour, du respect et de la reconnaissance qu'ils ont envers Monseigneur Heylen : « Mille remerciements de celui

⁶⁵⁶ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Fernand Minette, 1918.

⁶⁵⁷ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Pierre Arthur Traipout, s.d.

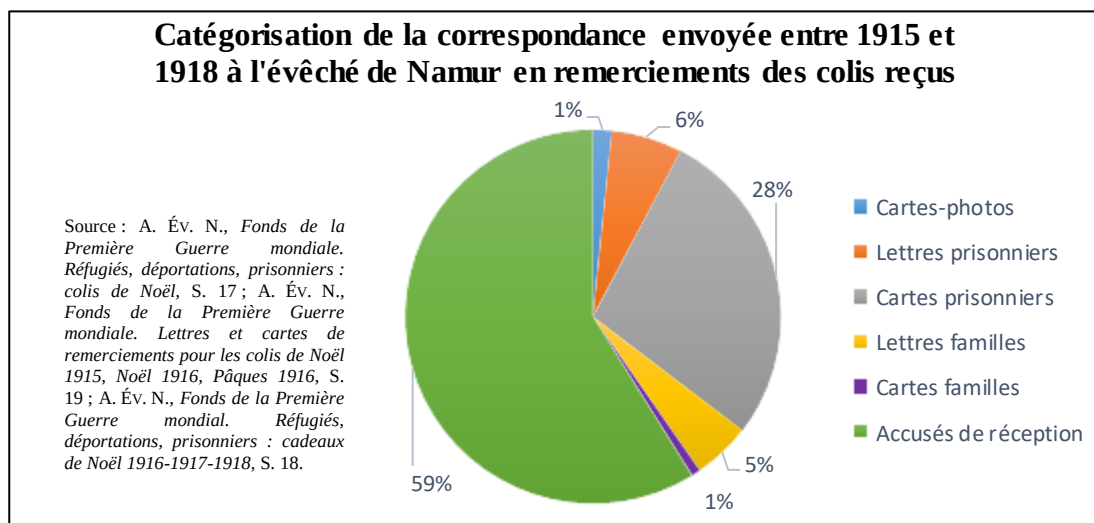
⁶⁵⁸ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Joseph Duteille, s.d.

⁶⁵⁹ J.-P. BRIASTRE, *Prisonniers 1914-1918*, op.cit., p. 40.

qui vous aime »⁶⁶⁰. Ou encore dans la lettre de Martin Désirée, du 4 mars 1917 : « Daignez, Monseigneur, avoir la bonté de me bénir et agréer mes respectueux hommages. Veuillez croire à mes sentiments de vive et sincère gratitude »⁶⁶¹.

La troisième et dernière catégorie est plus particulière. Contrairement aux deux précédentes, il ne s'agissait ni de lettres ni de cartes, mais d'accusés de réception. À chaque fois qu'un colis était envoyé par Monseigneur Heylen à un prisonnier, il lui était demandé de renvoyer à l'évêché une carte sur laquelle le prisonnier notait – avec un crayon à l'aniline – la bonne réception du colis.

Cependant, lorsque l'on comptabilise le nombre d'accusés de réception, de lettres et de cartes par rapport au nombre de colis envoyés et le nombre de prisonniers secourus, on remarque que l'évêché de Namur n'a pas eu tellement de remerciements de la part des prisonniers. Au final, sur les quatre années de guerre, l'évêché a reçu en tout et pour tout 18 demandes de soutien aux prisonniers (quatre provenant de la famille et 14 des prisonniers mêmes) et 1503 lettres et cartes de remerciements (24 cartes-photos ; 416 cartes et 92 lettres de prisonniers ; 12 cartes et 75 lettres des familles ; et 884 accusés de réception)⁶⁶².



Ce nombre restreint n'est cependant pas étonnant lorsque l'on connaît les conditions de vie des prisonniers de guerre. Pour rappel, les prisonniers de guerre n'étaient autorisés à envoyer que deux lettres et cartes postales par mois, et un accusé de réception était comptabilisé comme courrier. Par conséquent, les prisonniers

⁶⁶⁰ A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Martin Désirée, 4 mars 1917.

⁶⁶¹ *Idem*.

⁶⁶² Bien évidemment, pour chacun de ces chiffres une marge d'erreur est tout à fait possible.

s'abstenaient d'envoyer des accusés de réception et privilégiaient la correspondance familiale. Quant aux cartes-photos, beaucoup de prisonniers savaient qu'elles servaient pour la propagande allemande, et nous pouvons donc supposer qu'ils ne désiraient pas en envoyer à leur famille et à l'évêché de Namur pour ne pas donner une fausse image de la captivité dans les *stalags*. Maintenant, nous ne connaissons pas les raisons qui auraient poussé les familles à ne pas écrire à l'évêché de Namur, surtout que nous avons la preuve écrite que les prisonniers mettaient au courant leur famille des colis qu'ils recevaient de la part de l'évêque. N'oublions cependant pas que l'analphabétisme était encore très fréquent dans nos régions à l'époque.

6. Conclusion

Grâce au croisement d'informations émanant de diverses sources, nous pouvons affirmer au terme de ce chapitre que l'évêché de Namur a pris une part active dans l'envoi des colis à destination des prisonniers de guerre. Même si le projet avait été à l'origine initié par un comité luxembourgeois, Monseigneur Heylen réussit à généraliser et à formaliser le processus pour venir en aide aux prisonniers des provinces de Namur et de Luxembourg. Afin d'accomplir au mieux cette tâche, les Namurois et les Luxembourgeois, en collaboration avec leurs autorités religieuses ont fourni à l'évêché – au cours des quatre années de guerre – les moyens nécessaires à adoucir les conditions de vie précaires de leurs chers exilés. N'ayant pas la possibilité d'agir seul face à l'autorité allemande, Monseigneur Heylen eut recours aux différents services de l'Agence belge de renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés, dont l'une des succursales se trouvait à Namur sous la direction de Joseph Haynault. En mettant en place cette procédure, l'évêque de Namur réussit à obtenir la garantie, que les colis étaient bien envoyés à chaque nécessaire, lui procurant ainsi un réconfort matériel, moral et spirituel.

Au final, malgré les nombreux obstacles et contraintes imposés par l'occupant, l'action humanitaire organisée par Monseigneur Heylen permit à de nombreux prisonniers de supporter leur longue captivité. Ce qui se traduit par l'envoi d'une multitude de lettres de remerciements, de reconnaissance et d'affection qui sont toujours – à l'heure actuelle – conservées dans les archives de l'évêché de Namur.

Conclusion

Durant les quatre années de guerre, l'évêché de Namur a fourni une aide primordiale aux soldats belges prisonniers en Allemagne, à l'aide des quelques collectes mise sur pied avec l'aide de ses ecclésiastiques, de ses paroissiens et du président de la succursale de Namur de l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés, Joseph Haynault.

Tout au long de ce travail, nous avons abordé différentes thématiques entourant la captivité des soldats belges en Allemagne durant la Première Guerre mondiale. Selon la Convention de La Haye de 1907, les prisonniers de guerre étaient censés bénéficier de conditions de détention décentes. Il n'en fut rien. Le nombre inattendu de prisonniers capturés dès les premiers jours – dans une guerre qui ne fut ni courte ni « joyeuse » (contrairement aux prévisions) – mit subitement les autorités militaires face à des responsabilités pour lesquelles elles ne s'étaient nullement préparées. Le traitement improvisé de ces masses d'hommes conduisit à des conditions de détention le plus souvent déplorables. Soumis à la promiscuité, à la malnutrition, aux conditions d'hygiène déplorables, au désespoir de revoir un jour la liberté et aux punitions excessives et souvent gratuites, les prisonniers de guerre guettaient le moindre signe d'humanité qui pouvait un tant soit peu leur apporter un certain réconfort et une amélioration de leurs conditions de vie derrière les barbelés. C'est pour cette raison que certaines associations et œuvres de charité belges virent le jour et entrèrent en action.

L'attitude charitable et dévouée de Monseigneur Heylen envers les prisonniers de guerre ne s'est pas faite sur un coup de tête. Son action s'inscrit dans un contexte très particulier et dans les nombreux faits de résistance – non armées – qu'il a mis en place au cours de la Grande Guerre. Grâce aux nombreuses monographies employées pour ce travail, nous avons découvert une Belgique à la fois meurtrie par les massacres allemands – dont la population et les ecclésiastiques auraient été rendus responsables par l'occupant – et saignée à blanc par les trop nombreuses réquisitions imposées. Après analyse de la correspondance de l'évêque, on se rend compte que les Allemands ne se sont pas limités à la domination de la vie sociale, politique, judiciaire et administrative de la Belgique. Ils essayèrent également d'imposer leurs règles, leurs réquisitions et leur vision des choses à l'Eglise belge, notamment dans le diocèse de Namur.

Mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté et la résistance à la fois pacifique et intelligente de Monseigneur Heylen. Alors qu'au départ, celui-ci prônait une relation

correcte avec l'occupant dans le but de reconstruire son diocèse dévasté par l'invasion, l'évêque modifia son comportement pour s'opposer – sans armes – à l'envahisseur. Désirant restaurer le prestige et l'honneur de ses paroissiens face au scandaleux Livre Blanc, défendre ses ecclésiastiques face à la justice allemande, empêcher la réquisition des cloches et des bâtiments religieux, empêcher la cohabitation banalisée de la religion catholique et protestante et empêcher les déportations civiles, Monseigneur Heylen démontra à l'autorité allemande toute sa ténacité et sa volonté de venir en aide aux malheureux fidèles de son diocèse. Durant toute la guerre, et face à toutes les difficultés, il gardera en tête et appliquera à la perfection sa devise : « *Prudenter et Simpliciter* ».

Seulement, une partie de ses ouailles manquaient à l'appel car ils étaient emprisonnés dans les *stalags* en Allemagne. Connaissant les conditions de vie exécrables qu'ils subissaient là-bas, Monseigneur Heylen décida d'intervenir en leur faveur pour leur procurer un réconfort à la fois moral et matériel. Prenant l'exemple d'une méthode déjà employée en province de Luxembourg, l'évêque allait à la fois généraliser et formaliser une procédure qui allait procurer à sept reprises de l'espoir aux prisonniers de guerre. Durant le conflit, il organisera sept importantes collectes pour lesquelles les Namurois et les Luxembourgeois feront preuve d'une véritable générosité malgré leurs propres difficultés. Sans eux rien n'aurait été possible. Cette action révéla une solidarité remarquable des paroissiens envers les soldats exilés de force.

La procédure qui allait être mise en œuvre se déroulait en quatre étapes et nécessitait la collaboration de plusieurs acteurs. Au départ, l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés informait – à leur demande – les familles sur la localisation de leur parent prisonnier. Ensuite, l'évêque demandait dans un premier temps à ses doyens de mettre en place une collecte dans chaque paroisse et, dans un deuxième temps, aux prêtres de collecter les noms et les localisations des prisonniers auprès des familles ainsi que des vivres, des vêtements et de l'argent qui allaient servir à la confection des colis. Le résultat de ces collectes était envoyé à l'évêché de Namur, chez Monseigneur Heylen pour que celui-ci puisse le transmettre à Joseph Haynault. Ce dernier faisait alors le nécessaire pour que le produit de la collecte parvienne intact aux bureaux de l'agence à Berne, un des organismes officiels reconnus par les belligérants pour l'acheminement des colis vers les prisonniers de guerre en Allemagne.

Ces collectes furent organisées dès le 9 avril 1915 et se poursuivirent jusqu'à la fin de la guerre, en 1918. Désirant fournir un maximum d'aide aux prisonniers tout en évitant d'aggraver la précarité de ses paroissiens, Monseigneur Heylen voulut au départ

organiser annuellement trois collectes entre les fêtes de Pâques et de Noël. Cependant, à cause des aléas de la guerre et de la misère grandissante des populations occupées, ce nombre diminua drastiquement, la situation financière et alimentaire des familles ne pouvant plus supporter autant de collectes. Monseigneur Heylen dut bien se résoudre à réduire son ambitieux projet pour au final dès 1917, en arriver à une seule collecte par an pour les fêtes de Noël. Grâce aux différentes archives qu'il a été possible d'analyser, il est manifeste que Monseigneur Heylen a réalisé un véritable tour de force en parvenant à collecter des sommes extraordinaires malgré les nombreuses abstentions de paroisses et, surtout la réticence allemande. En effet, l'occupant en plus de considérer les collectes comme autant de ressources non disponibles pour ses propres réquisitions, ralentissait l'acheminement des colis, préférant mobiliser ses moyens de transport pour ses troupes plutôt que pour aider les prisonniers de ses ennemis. L'évêque fut alors obligé de dépendre de l'Agence belge pour les prisonniers de guerre et les internés, subissant les nombreuses contraintes imposées par les Allemands. Par ailleurs, le ralentissement dans l'acheminement des colis s'explique aussi par la censure avec, par exemple, l'étui à cigarettes refusé plusieurs fois pour des brouilles.

La provenance des fonds récoltés par Monseigneur Heylen s'explique de diverses manières : par les collectes organisées au sein des paroisses (à l'église ou au domicile des paroissiens), par les dons extérieurs « anonymes » et, enfin, par un don unique remis par le Saint Père. Cependant, lorsque l'on examine de plus près les archives de l'évêché, on constate que certains documents rapportent des sommes différentes pour la même année. Et que les sommes rassemblées par les trois moyens cités ci-dessus – notamment en 1917 – ne suffisaient pas à atteindre les sommes inscrites sur certains documents. Par conséquent, nous pouvons supposer que Monseigneur Heylen a dû faire appel à d'autres donateurs. L'hypothèse la plus probable semble être le secteur bancaire. Finalement, grâce aux sept collectes diocésaines et à tous les dons extérieurs, l'évêché a réuni la somme de plus de 575.000 francs de l'époque ce qui permit la confection de près de 37.000 colis.

Par ailleurs, 1917 apparaît comme l'année la plus exceptionnelle en matière de sommes collectées. En effet, l'évêché récolta la somme de plus de 314.000 francs belges qui permit d'envoyer près de 13.000 colis. C'est aussi l'année où Monseigneur Heylen décida d'aider les soldats français de Givet et de Fumay qui étaient sous sa protection – *durende bello* – mais aussi certains civils qui furent les malheureuses victimes des déportations allemandes des années 1916 et 1917.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, même si les colis apportaient un énorme réconfort aux prisonniers qui en bénéficiaient, la majorité de ceux-ci n'ont pas manifesté de reconnaissance directe envers l'évêché. Certains, par contre, n'ont pas hésité à sacrifier une possibilité d'écrire à leur famille afin de montrer toute leur reconnaissance à Monseigneur Heylen qui voyait ainsi son œuvre appréciée à sa juste valeur.

En conclusion, ce mémoire a permis de mettre en évidence l'action d'un homme d'église hors du commun voulant à tout prix aider et réconforter ses paroissiens exilés loin de leur famille et de leur patrie. Malgré les tentatives de l'autorité allemande de saper son autorité et son pouvoir, cet évêque aura montré qu'avec de la détermination, de la patience et de l'intelligence, on pouvait faire de grandes choses et vaincre un ennemi sans pour autant prendre les armes. Il a aussi montré qu'en temps de guerre, l'unité des Belges, la générosité et le patriotisme n'étaient pas de vains mots et pouvaient prendre plusieurs formes, comme des collectes. Et que la collaboration entre l'Eglise et les organismes de secours pouvait surmonter tous les obstacles pour parvenir à soulager quelque peu les souffrances des prisonniers de guerre.

L'étude de cette problématique a suscité beaucoup d'autres questions qui mériteraient réflexion. Nous avons mis en évidence au cours de ce travail quelques obstacles qui avaient été mis en place par les Allemands pour retarder les collectes. Il serait judicieux de consulter les archives militaires allemandes – pour autant qu'elles aient survécu – pour analyser la position des Allemands et des dirigeants à l'égard de l'évêché de Namur et sur les mesures prises en accord avec cette institution religieuse. On pourrait également élargir cette thématique à tous les évêchés de Belgique afin de faire un comparatif de l'aide apportée à l'ensemble des prisonniers militaires belges. Pour terminer, pourquoi ne pas envisager une collaboration internationale pour réaliser une étude beaucoup plus large portant sur l'aide apportée aux prisonniers de guerre dans tous les pays belligérants, catholiques ou non ?

Par ailleurs, cette thématique a permis d'identifier l'un des plus grands problèmes dans le métier d'historiens. À savoir, l'adaptation aux sources disponibles. L'historien – lorsqu'il est confronté à peu de documentation – doit savoir s'adapter à toutes les situations et réussir à développer un fil rouge cohérent pour lui permettre d'aborder son sujet. Quitte à déséquilibrer son travail entre ses chapitres.

Bibliographie et sources

1. Sources

1.1. Les Archives de l'évêché de Namur

1.1.1. La correspondance de Mgr Heylen (par tomaiison)

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Faire-part de Sœur Marie Laurence, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affaire des prêtres assassinés : lettre de M. le gouverneur militaire, t. I, 7 février 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affaire des prêtres fusillés, t. I, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Affectation au culte protestant de la chapelle de la prison de Namur, t. I, 25 mai 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé d'Andoy, t. I, 5 février 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Chant de l'hymne national dans les églises, t. I, 20 mars 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Circonscription du diocèse, t. I, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Clergé sinistré, t. I, 7 février 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S.1, Collecte dans le diocèse en faveur des prisonniers de guerre, t. I, 9 avril 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La 1^{re} visite des régions sinistrées après les désastres, t. I, 7 septembre 1914.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Pouvoirs accordés aux doyennés de la France occupée, t. I, 7 mai 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réponse de Mgr l'évêque, t. I, 11 janvier 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réponse de Mgr l'évêque : notes, t. I, 11 janvier 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réquisition de vins, t. 1, 26 octobre 1914.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Spy, t. I, 2 mai 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Spy : utilisation de la tour comme de poste d'observation militaire, t. I, 9 avril 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation de M. Bille, curé de Waulsort, t. II, 4 octobre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation du curé de Waulsort (suite) : drapeau national dans les églises, chant de cantiques patriotiques, cérémonies religieuses, etc., t. II, 13 août 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Réquisition par l'armée allemande du bronze des cloches des églises, t. II, Novembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Sonnerie des cloches, t. II, 5 décembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc, t. III, 6 et 8 novembre 1915 et février 1916.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : note, t. III, 31 octobre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. I : efforts individuels, t. III, 31 octobre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, La réponse de Mgr l'évêque de Namur au Livre Blanc : notes. II : le Livre Blanc, t. III, 31 octobre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Lettre d'envoi de la réponse au Livre Blanc à Son Excellence le baron von Bissing, t. III, 6 novembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Arrestation de M. l'abbé Becker, aumônier des Maristes d'Arlon. Instances pour obtenir la libération des autres prisonniers : M. l'abbé Pierlot, directeur des Œuvres sociales, M. l'abbé Nicolas, chapelain de Forcée, M. l'abbé Roussenfeld, vicaire de St. Loup, t. V, 11 janvier 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Collecte en faveur de nos frères éprouvés de la Pologne, t. V, 29 avril 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Condamnation à mort de M. Fernand Golenvaux, bourgmestre de la ville de Namur, t. V, 18 septembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Diocèses de la France occupée : transmission de pouvoirs au clergé, t. V, 15 février 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Emprisonnement de M. l'abbé Hesbois, vicaire de St. Loup, t. V, 11 septembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Emprisonnement de M. l'abbé Hesbois (suite), t. V, 21 septembre 1916.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Œuvre des prisonniers à Namur, t. V, 1^{er} janvier 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Œuvre des prisonniers à Namur : réponse de Mgr Heylen, t. V, 4 mars 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Pour les prisonniers du diocèse, t. V, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Tableau récapitulatif des envois aux prisonniers de la province de Namur et de la dépense qu'ils ont occasionnée, t. V, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 1, Voyage de Mgr Heylen *ad limina*, t. V, 29-30 décembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Colis de Noël, t. VI, 18 décembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Colis de Noël avant-projet de décoration de l'étui-souvenir, t. VI, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les victimes de la réquisition d'hommes de Namur, t. VI, 1 décembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation de M. l'abbé Rommes, t. VI, 12 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation du frère Maubert, directeur de l'école de St. Luc à Namur, t. VI, 16 octobre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation du frère Maubert, directeur de l'école de St. Luc à Namur : copie dispositif, t. VI, 27 octobre 1916.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des chômeurs : protestation épiscopale, t. VI, 13 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des hommes : réponse de M. le gouverneur général à la protestation de Mgr l'évêque, t. VI, 23 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Déportation des hommes : requête en faveur de Tamines, t. VI, 22 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi d'un colis de Noël 1916 aux prisonniers, t. VI, 2 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël aux prisonniers du diocèse, t. VI, 17 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Épreuve de la composition décorative de l'étui à cigarettes qui entrera dans le colis de Noël, t. VI, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Nouvelle lettre de Mgr l'évêque, t. VI, 11 décembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Pour sauver un condamné à mort, t. VI, 10 décembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Pour obtenir la grâce de trois condamnés à mort : réponse du gouverneur général, t. VI, 2 décembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Réponse de Mrg l'évêque, t. VI, 25 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes à Gembloux, t. VI, 11 décembre 1916.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes d'Arlon, t. VI, 10 janvier 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes de Houyet, t. VI, 10 janvier 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Séance d'enlèvement des hommes de Marbehan, t. VI, 14 janvier 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour la Lithuanie 1917, t. VII, 11 juillet 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les envois collectifs de vivres aux déportés, t. VII, 1 mars 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement d'une cloche à Magoster (Befte), t. VII, 16 août 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement de la cloche de Magoster (suite) : réponse de Mgr l'évêque, t. VII, 14 septembre 1917, p. 316-317.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : lettre collective au gouverneur général, t. VII, Septembre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : lettre du gouverneur général, t. VII, 29 septembre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches : notes, t. VII, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches dans le 3^e commandant d'armée, t. VII, 5 septembre 1917.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Enlèvement des cloches de Fépin : opposition, t. VII, août 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916, t. VII, 3 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916 à Monsieur Edgar Jozz, t. VII, 13 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envois de Noël 1916 à Monsieur le président du Comité national de secours et de renseignement, t. VII, 4 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël, t. VII, 6 janvier 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. I : exposé des faits par M. le doyen de Virton, t. VII, mars 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. V : l'interdit, t. VII, 11 mars 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : usurpation des églises catholiques pour le culte protestant. VI : lettre au Saint-Père, t. VII, 16 mars 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Réponse de Mgr Heylen au président du Comité national de secours et de renseignement pour les envois de Noël 1916, t. VII, 4 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Assistance des prisonniers de guerre : colis du S. Père, t. VIII, s.d.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Compositions des colis expédiés par Sa Grandeur Monseigneur Heylen, Révérendissime évêque de Namur à tous les prisonniers de son diocèse (provinces de Namur et de Luxembourg) à l'occasion des fêtes de Noël 1917, t. VIII, 30 décembre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort, t. VIII, 2 janvier 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort de Henri Siquet, hôtelier à Verviers, t. VIII, 15 mars 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation de M. l'abbé Maldague, doyen de Laroche, t. VIII, 2-3 octobre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnations à mort, t. VIII, 11 juillet 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Doische : usurpation de l'église catholique pour le culte protestant, t. VIII, 21 février 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Étape d'Arlon-Virton : entrevue. Chapelle de l'hôpital militaire, couvent de Dampicourt, Dominicaines et Maristes de Habay, poste d'observation militaire de St. Donat, t. VIII, 7 février 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Envoi du colis de Noël 1918 aux prisonniers, t. VIII, 12 janvier 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Nouveau refus d'un adoucissement au sort de M. l'abbé Nicolas, forçat, t. VIII, 6 octobre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Protestation contre le culte simultané dans l'étape d'Arlon-Virton, t. VIII, 29 août 1918.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Recours en grâce : en faveur de M. Valère Mainil de Flawinne, contre qui le tribunal d'Anvers a requis la peine de mort, t. VIII, 25 février 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Recours en grâce : en faveur de M. Gustave Dubart, Mme Émilie Dubart, M. Léon Guérin et M. Émile Dor, t. VIII, 16 février 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Rejet du recours en grâce de M. le doyen Maldague, t. VIII, 12 novembre 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Usurpation de la chapelle de l'institut St. Louis à Namur pour le culte protestant, t. VIII, 28 septembre 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Collecte pour les prisonniers destinée à couvrir les frais du colis de Noël 1917, t. IX, s.d.,
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort d'Ernest Félix de Saint-Hubert : lettre à madame la Comtesse, t. IX, 24 septembre 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Condamnation à mort d'Ernest Félix de Saint-Hubert : lettre au gouverneur général, t. IX, 24 septembre 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, En faveur de Joseph Servais condamné à mort, t. VIII, 9 septembre 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, L'armée s'empare de presque tous les couvents de la ville, t. IX, 8 octobre 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Occupation du couvent des Sœurs de la Providence de Vielsalm, t. IX, 23 octobre 1918.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Correspondance de Mgr Heylen et du secrétariat de l'évêché*, S. 2, Œuvre des prisonniers (récapitulation) : Comité national de renseignements et de secours, t. IX, s.d.

1.1.2. En rapport avec les prisonniers de guerre (par toison)

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre d'Eugénie Goffart, 17 juin 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre d'Élisa Tonneau, 13 avril 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Demande d'appuis à l'évêché pour le rapatriement de prisonniers, de déportés et de quelques militaires*, S. 5, Lettre de H. Lasoux, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Le clergé et le culte, organisation des ambulances, Croix-Rouge, aumônerie militaire, intervention de Mgr Heylen dans les affaires judiciaires (1915-1918)*, S. 8, Demande d'informations du Comité de Bouillon de la Croix-Rouge sur des prisonniers de guerre, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Avis pour la province de Namur sur la collecte pour le soulagement des prisonniers, 31 mars 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Couverture du livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 à Pâques 1916, par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur), s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du

Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Couvin Noël 1915, s.d.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Couvin Pâques 1915, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Dinant Noël 1915, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Dinant Pâques 1915, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de Fosses Noël 1915, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale, Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Farde des envois de Mgr Heylen aux prisonniers du diocèse de Noël 1915 et Pâques 1916 par l'intermédiaire du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre (bureau de Namur) : doyenné de fosses Pâques 1915, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Fernand Minette, 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Joseph Duteille, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Louis Félicien Peltier, s.d.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers. Colis de Noël*, S. 17, Lettre de M. Dallemagne à propos de l'envoi des *Hosannas* aux prisonniers de guerre, 15 décembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Lettre de Pierre Arthur Traipout, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Liste reprenant le contenu des différents colis, 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Luxembourg, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen : liste des prisonniers de la province de Namur, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Livre dactylographié en l'honneur de Monseigneur Heylen, Liste des prisonniers des sections françaises de Givet-Fumay, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Porte-paquet de cigarette, 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Charles Laperches, Février 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Joseph Goffinet, 15 avril 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre de remerciement de Joseph Haynault pour la collecte de Noël 1915, 1^{er} janvier 1916.

- A.Év.N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Lettre du doyen de Havelange à propos du retour des déportés, 13 mars 1918.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Réponse de Mgr Heylen à la lettre de remerciement de Joseph Haynault pour les colis de Noël 1915, 1^{er} janvier 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Télégramme du colonel commandant baron von Lersner interdisant les collectes pour les prisonniers de guerre, 28 mars 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : cadeaux de Noël 1916-1917-1918*, S. 18, Télégramme du Hauptmann u. Pressedelegierter approuvant l'étui-souvenir, 2 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Carte des prisonniers jambois, 8 mars 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Carte du Comité national de renseignements et de secours pour les prisonniers de guerre, 15 décembre 1915.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Deuxième lettre de remerciement d'Emile Wilmotte, 30 avril 1916.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre d'Élie Meurant, 22 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Joseph Chapelle, 10 juin 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Maria Dhanis, 4 avril 1916.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de Martin Désiré, 4 mars 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, Lettre de remerciement d'Ernest Bouchat, 24 février 1917.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Dinant : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Rivière, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Fosses : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Bois-de-Villers, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Fosses : liste des prisonniers de guerre de la Paroisse de Sart-Saint-Laurent, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Gembloux : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Beuzet, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Gembloux : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Lonzée, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de A à L*, S. 21, Pochette Rochefort : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Bure, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Archiprêtré de Namur : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Beez, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Archiprêtré de Namur, liste des prisonniers de guerre de la paroisse Saint-Marc, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Florennes : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Romedenne, s.d.

- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette Philippeville : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Matagne-la-Petite, s.d.
- A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Prisonniers militaires : liste par doyennés, Namur, de M à W*, S. 21 bis, Pochette de Walcourt : liste des prisonniers de guerre de la paroisse de Hanzinelle, s.d.

1.1.3. Fonds chanoine J. Schmitz

- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1914. 24 août 1914.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1914. 25 août 1914.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1914. 27 août 1914.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1915. 8 avril 1915.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1915. 11 mai 1915.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 11 janvier 1916.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 27 août-3 septembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 14 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds chanoine J. Schmitz*, S. 186, Journaux personnels (1914-1919), Année 1916. 21 au 29 novembre 1916.
- A. Év. N., *Fonds Schmitz*, S. 1-18, Lettre de l'Agence belge de renseignements pour les prisonniers de guerre et les internés pour le remboursement du bureau de Berne, 30 avril 1918.

1.2. Les Archives générales du Royaume

- A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale. Dossier personnel d'Abras Auguste*, Jugement du tribunal de guerre de Namur, Namur, 1923.
- A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale, Dossier personnel d'Abras Léon*, Tableau d'identité et d'informations, Flawinne, 16 mars 1972.
- A.G.R., *Dossiers des victimes civiles de la Première Guerre mondiale. Dossier personnel de Bastin Ariste*, Lettre d'Ida Bauraing sollicitant la rente prévue en faveur des veuves de déportés de la guerre 1914-1918, Ciney, 30 septembre 1975.
- A.G.R., *Archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes*, Dossier 1322 sur la province de Luxembourg : liste des déportés d'Arlon, s.l.n.d.

1.3. Journaux de captivité et archives en rapport avec les prisonniers de guerre

- AGENCE BELGE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE ET LES INTERNÉS, *La Caissette du Soldat belge : rapport sur l'activité de l'œuvre pendant les trois premiers mois de son existence (avril-mai-juin 1915)*, Bruxelles, Cote Libre, 1915.
- *Aus deutschen Kriegsgefangenenlagern. Les Prisonniers de Guerre en Allemagne. Herausgegeben vom, Ausschuss für Rat und Hilfe, Abteilung : Vermissten-Suche in Frankfurt am Main*, Frankfurt, Rütten & Loening, 1915.
- COLLECTION PRIVÉE D'HENRI GAIGNAGE, *Journal d'Henri Gaignage*, s.d.
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES VIOLATIONS DES RÈGLES DU DROIT DES GENS, DES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE, *Rapports sur les déportations des ouvriers belges et sur les traitements infligés aux prisonniers de guerre et aux prisonniers civils belges*, Bruxelles, De Wit, 1923.
- DESFLANDRES, J., *Rennbahn : trente-deux mois de captivité en Allemagne (1914-1917) : souvenir d'un soldat belge, étudiant à l'université libre de Bruxelles*, t. I, Paris, Plon, 1920.

- JANSEN, E.-J., *Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur. Son action et ses lettres pendant la guerre de 1914-1918*, Namur, 1919.
- LECLUSELLE, J., *Au camp de Soltau*, Bruxelles, La Semeuse, 1919.
- MECHELYNK, A., *La Convention de La Haye : concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*, Gand, Ad. Hoste, 1915.
- MONTVERT, J., *En captivité ! La vie que nous y menons. Lettres et récits de soldats français, belges et anglais, prisonniers en Allemagne*, Paris, Payot & Cie, 1915.
- PAQUET, A., *En détachement de travail*, Francfort, Rütten & Loening, 1917.
- VAN CAUTEREN, W., *La guerre et la captivité : journal d'un prisonnier de guerre en Allemagne*, Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1919.

2. Travaux-source

- BAUDRILLART, A. (dir.), DE MEYER, A. et VAN CAUWENBERGH, E., *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. VIII, Paris, Letouzey et Ané, 1935.
- C.N.S.A., *Heures de détresse : l'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation et de la Commission for relief in Belgium*, Bruxelles, Goossens, 1915.
- HOEFER, D. (dir.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, t. XLII, Paris, Didot, 1863.

3. Instruments de travail

- AUBERT, R., *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. XIV, Paris, Letouzey et Ané, 1960.
- COCHET, F. et PORTE, R., *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914 -1918*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- *Constitution de la Belgique du 7 février 1831*, Bruxelles, 1980.
- DEMANGE, J.-F., *Glossaire historique et héraldique : l'archéologie des mots : dictionnaire héraldique, symbolique, militaire, nobiliaire, maritime, rural, artisanal et fiscal*, Anglet, Atlantica, 2005.

- DUMONT, G.-H., *Chronologie de la Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Le Cri, 2005.
- DUMOULIN, M., GÉRARD, E., VAN DEN WIJNGAERT, M. et DUJARDIN, V., *Nieuwe geschiedenis van België*, t. II, Bruxelles, Tielt Lannoo, 2005.
- GAMBIEZ, F. et SUIRE, M., *Histoire de la Première Guerre*, t. II, Paris, Fayard, 1968.
- GRANT, R.G., *1914-1918 : encyclopédie de la Grande Guerre*, s.l., Flammarion, 2013.
- HINZ, U., 2004, « Prisonniers », dans AUDOUIN-ROUZEAU, S. et BECKER, J.-J. (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, Bayard.
- JACQUET-LADRIER, F. (dir.), 1999, *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, Société royale Sambre et Meuse, Le guetteur wallon, n° 3-4.
- LE NAOUR, J.-Y., *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2008.
- PORTE, R., *Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale*, Paris, France Loisir, 2011.
- REYNEBLEAU, M. et DELSART, S., *Histoire belge 1830-2005*, Bruxelles, Racine, 2005.
- THIÉBAUD, J.-M., *Dictionnaire des termes du blason*, Besançon, Cêtre, 1994.
- TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. I, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005.
- TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. II, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005.
- TUCKER, S.C., *The encyclopedia of World War I*, t. III, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2005.
- VANNERUS, J. et TALLIER, P.-A., *Inventaire des archives de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre, 1914-1918*, Bruxelles, A.G.R., 2001.

4. Monographies

- AMARA, M. et DE SCHAEPDRIJVER, S., *Des Belges à l'épreuve de l'exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale : France, Grande-Bretagne, Pays-Bas 1914-1918*, Bruxelles, ULB, 2008.
- AMARA, M., ROLAND, H., DUMOULIN, M., GOTOVITCH, J. et VON DER LANCKEN-WAKENITZ, O., *Gouverner en Belgique occupée : Oscar von der Lancken-Wakenitz – Rapport d'activité 1915-1918*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.
- BECKER, A., *Les cicatrices rouges 14-18: France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010.
- BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre (1914-1918) : population occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998.
- BELLIN, F., *Mémoire de la Grande Guerre à Durbuy*, Durbuy, 100^e Anniversaire de la Première Guerre, mondiale, 2014.
- BERNARD, H., *L'an 14 et la campagne des illusions*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1983.
- BERNARDO Y GARCIA, L.A., *Le ventre des Belges : une histoire alimentaire des temps d'occupations et de sortie de guerre (1914-1921 & 1939-1945)*, Bruxelles, A.G.R., 2017.
- BODART, E., CLAES, M.-C. et TIXHON, A. (dir.), *Namur à l'heure allemande, 1914-1918 : la vie quotidienne des Namurois sous l'occupation*, Namur, Presse universitaire de Namur, 2010.
- BOURLET, M., *La Belgique et la Grande Guerre*, Paris, Soteca, 2012.
- BUYST, E., MAES, I. et PLUYM W., *La Banque nationale de Belgique, du franc belge à l'euro : un siècle et demi d'histoire*, Bruxelles, Racine, 2005.
- BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013.
- COCHET, F., *Soldats sans armes : la captivité de guerre : une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998.
- COLLARD, A., *1914-1918 : l'entité de Ciney il y a 100 ans*, Ciney, Publication spéciale du Royal Cercle Historique de Ciney, Cahier n° 132, 2016.
- COOL, K., *Het leven van de Vlaamse krijgsgevangenen in Duitsland in de Eerste Wereldoorlog*, Bruxelles, A.G.R., 2002.

- DE SCHAEPDRIJVER, S., *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives et musée de la littérature, 2004.
- DE VOS, L., SIMOENS, T., WARNIER, D. et BOSTYN, F., *14-18 : oorlog in België*, Leuven, Davidsfonds, 2014.
- DUMONT, G.-H., *Histoire de la Belgique*, Paris, Hachette, 1977.
- DUMOULIN, M., *L'entrée dans le XXe siècle*, Bruxelles, Le Cri, 2010.
- GEVAERT, M., *Slagveld van Europa, duizend jaar oorlog in de Zuidelijke Nederlanden*, Brussel, Roularta books, 2007.
- HORNE, J. et KRAMER, A., *1914 : les atrocités allemandes : la vérité sur les crimes de guerre en France et en Belgique*, Paris, Tallandier, 2012.
- JAUMAIN, S., AMARA, M., MAJERUS, B. et VRINTS, A. (dir), *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, A.G.R., 2005.
- KEEGAN, J., CERVESI, P.-O. et BOURGUILLEAU, A., *La Première Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2003.
- LEGROS, H., VAN EYCK, E. et VAN LIPPEVELDE, E., *Gembloux dans la tourmente de la Première Guerre mondiale*, Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux, 2014.
- MAJERUS, B., *Occupations et logiques policières : la police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2007.
- MÉDARD, F. (dir.) et COCHET, F., *Les prisonniers en 1914-1918 : acteurs méconnus de la Grande Guerre*, Paris, Soteca, 2010.
- MEYNEN, D., *Les évêques de Namur et leurs armoiries*, Lille, Sources du Nil, 2014.
- POPE, S. et WHEAL, E.-A., *The First World War*, s.l., Harcover, 1996.
- RAWE, K., « Working in the Coal Mine : Belgians in the German War Industry of the Rhur area during World War I » dans MAJERUS, B., AMARA, M., VRINTS, A. et JAUMAIN, S., *Une guerre totale ? La Belgique dans la Première Guerre mondiale : nouvelles tendances de la recherche historique : actes du colloque international organisé à l'ULB du 15 au 17 janvier 2003*, Bruxelles, A.G.R., 2005.

- ROSAS, A., *The legal status of prisoners of war : a study in international humanitarian law applicable in armed conflicts*, Helsinki, Suomalainen tiedeakatemia, 1976.
- TIXON, A., 2005, « Les évêques de Namur », dans *La croix et la bannière. Les catholiques en Luxembourg de Rerum Novarum à Vatican II*, Bastogne, Musée en Piconrue.
- TIXON, A., 2013, « L'évêque de Namur et son diocèse dans la Grande Guerre », dans AMEZ, B., PIERRE, S. et TIXON, A., *1914-1918 : le Dieu de la guerre : religion et patriotisme en Luxembourg belge*, Bastogne, Musée en Piconrue.
- TIXON, A., ROCHET, B. et LACROIX, L., *Souvenir de ma captivité en Allemagne, 1914-1918 : carnet de dessins de Maxime Bourrée*, t. 1, Namur, Presses universitaires de Namur, 2017.
- VAN YPERSELE, L., DEBRUYNE, E., CLAISSE, S. et DE SCHAEPDRIJVER, S., *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre : l'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918 : histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004.
- WINTER, J.M. et BECKER, A., *La Première Guerre mondiale : états*, Paris, Fayard, 2013.

5. Articles de revues ou périodiques

- DELENTE, R., 2003, « De Caen à Montreux : itinéraire d'un prisonnier de la Première Guerre mondiale », dans *Annales de Normandie*, n° 2, Caen, Association Les Annales de Normandie.
- JONES, H., 2014, « Prisoners of War », dans *1914-1918 online. International encyclopedia of the First World War*, Berlin, Freie universität Berlin.
- LATOUR, F., 2014, « L'action du Saint-Siège en faveur des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 253, Paris, Presses universitaires de France.
- MEYNEN, D., 2 août 2017, « La Grande Guerre des namurois au jour le jour suivant les carnets du chanoine Schmitz : Tharcisius, le bras droit de Mgr Heylen », dans le journal *L'AVENIR, la province de Namur*, Namur.

- SCHREVEL, M., 2014, « Être prisonnier de guerre français en Allemagne de 1914 à 1918 : une étude de cas, Joseph Miquel », dans *Revue du Nord*, n° 404-405, Lille, Association Revue du Nord.
- TATE, H., 2014, « Hospitaliser, interner et rapatrier : la Suisse et les prisonniers de guerre », dans *Relations internationales*, n° 159, Paris, Presses universitaires de France.
- WALLE, M., 2014, « Les prisonniers de guerre français internés en Suisse (1916-1919) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 253, Paris, Presses universitaires de France.

6. Mémoires

- JACOT, A.-S., *Le Comité national de secours et d'alimentation à Namur durant la Première Guerre mondiale : analyse institutionnelle*, Mémoire de Master en Histoire, UCL, 2010-2011.
- MALFAIT, V., *Pro aris et focis : l'opposition du clergé namurois aux Allemands durant la Première occupation (1914-1918)*, Mémoire de Master en Histoire, UCL, 2011.

7. Sites internet

- A.G.R., *Les dossiers victimes civiles de la Première Guerre mondiale*, dans <http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2018-11-08-les-dossiers-des-victimes-civiles-de-la-premiere-guerre-mondiale-consultables-aux-archives-generales-du-royaume> (consulté le 30/07/2019 à 20h00).
- AU BLASON DES ARMOIRIES, *Chapeau* (dans <http://www.blason-armoiries.org/heraldique/c/chapeau2.htm> (consulté le 29/03/2019 à 13h30)).
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Armoiries_papales (vu le 10/04/2019 à 17h28).

8. Sources iconographiques

- Arrivée des prisonniers belges au camp de Münsterlager. (Collection C. Denis)
- Camp de prisonniers à Cassel – Reproduit d’après les « Nouvelles » de l’Agence internationale des prisonniers de guerre (Dans Montandon, R., 1919, La distribution géographique des prisonniers de guerre pendant le conflit mondial de 1914-1919, dans *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, t. XDVIII).
- Carte d’Hector Boulanger (. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 15 août 1917).
- Carte des prisonniers jambois (dans . Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 8 mars 1916).
- Chapelle du camp de Soltau Z (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, Carte-photo avec la chapelle du camp de Soltau Z, s.d.)
- Couverture du livre dactylographié en l’honneur de Mgr Heylen reprenant la liste de tous les prisonniers ayant reçu un colis à la Noël 1917 (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, s.d.)
- Distribution de la soupe dans un camp de prisonniers (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013).
- Intérieur d’un baraquement au camp de Cassel (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013).
- Intérieur d’une *kantine* (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013).
- Lettre de remerciement d’Edmond Delmotte pour les colis de Noël 1915 (dans A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Lettres et cartes de remerciements pour les colis de Noël 1915, Noël 1916, Pâques 1916*, S. 19, 12 février 1916).
- Mgr Heylen en compagnie du chanoine Schmitz (dans A. Év. N., *Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies)*, A. 58, Photo de Mgr Heylen en compagnie de Schmitz, Melchior, Laurent, Georges, Michel, Michaux et Reute, 17 juin 1920)

- Mgr Heylen en compagnie du chanoine Tharcisius (dans A. Év. N., *Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies)*, A. 56 + A. 50, s.d.)
- Porte-paquet à cigarettes (A. Év. N., *Fonds de la Première Guerre mondiale. Réfugiés, déportations, prisonniers : colis de Noël*, S. 17, 1916).
- Portrait-souvenir de l'évêque de Namur édité en 1919 à l'occasion de l'hommage rendu à Mgr Heylen pour son action patriotique et humanitaire durant la Grande Guerre (dans A. Év. N., *Mgr Heylen (1899-1941). Photos personnelles (congrès, cérémonies)*, A. 52, 1919).
- Vérification des colis dans un camp de prisonniers (dans BRIASTRE, J.-P., *Prisonniers 1914-1918*, Saint-Avertin, Sutton, 2013).

Table des matières

REMERCIEMENT	3
INTRODUCTION	5
1. Problématiques.....	5
2. État de la question.....	8
3. Définition de l’objet de recherche	14
PRESENTATION CRITIQUE DES SOURCES	17
CHAPITRE 1 : LES CONDITIONS DE VIE DES PRISONNIERS DE GUERRE BELGES DANS LES CAMPS ALLEMANDS DURANT LA GRANDE GUERRE	25
1. La conception du <i>lager</i>	25
2. Les différentes baraques qui composent les camps : l’image face à la réalité	31
2.1. Le logement	31
2.2. Les baraquements de « survie »	35
2.3. Les baraques allemandes	38
2.4. Les baraques de « loisirs »	38
2.5. Les installations sanitaires	39
2.6. Le cimetière	41
3. La discipline.....	41
4. La nourriture	44
5. Les <i>kommandos</i> de travail.....	49
6. La correspondance et les colis	54
6.1. La correspondance	54
6.2. Les colis	58
7. Conclusion	60
CHAPITRE 2 : LA RESISTANCE DE L’EVECHE DE NAMUR EN BELGIQUE.....	63
1. Namur dans la tourmente	63
2. <i>Durente bello</i> : le rattachement de certains doyennés français à l’évêché de Namur durant la Grande Guerre	64
3. L’évêché de Namur et ses héros durant la Grande Guerre	67
4. Les actions de l’évêché de Namur durant la Grande Guerre	70
4.1. La résistance en Belgique	71
4.1.1. Le Livre Blanc allemand.....	72

4.1.2. Empêcher les déportations civiles	76
4.1.3. Opposition à la justice allemande.....	81
4.1.4. Le défenseur des églises	88
4.2. L'aide à l'étranger	94
5. Conclusion.....	96
CHAPITRE 3 : LES AIDES FOURNIES PAR L'EVECHE DE NAMUR AUX SOLDATS	
BELGES PRISONNIERS EN ALLEMAGNE DURANT LA PREMIERE GUERRE	
MONDIALE	97
1. Retrouver les disparus : identifier les soldats et les localiser	97
2. Les paroisses et les doyennés de la province de Namur et de Luxembourg : une	
aide inestimable.....	103
2.1. La procédure à suivre	103
2.2. Les collectes organisées par Monseigneur Heylen	109
3. Comptabiliser les prisonniers qui ont été aidés.....	121
4. Les différentes aides fournies par l'évêché aux prisonniers de guerre	130
4.1. Une aide morale et spirituelle.....	130
4.2. Une aide matérielle.....	133
4.3. Le transfert des soldats belges.....	133
5. Les résultats de cette aide humanitaire.....	136
6. Conclusion.....	141
CONCLUSION.....	143
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	147
1. Sources.....	147
1.1. Les Archives de l'évêché de Namur	147
1.1.1 La correspondance de Mgr Heylen (par tomaisn).....	147
1.1.2. En rapport avec les prisonniers de guerre (par tomaisn).....	156
1.1.3. Fonds chanoine J. Schmitz	161
1.2. Les Archives générales du Royaume	162
1.3. Journaux de captivité et archives en rapport avec les prisonniers de	
guerre.....	162
2. Travaux-source.....	163
3. Instruments de travail	163
4. Monographies.....	165

5. Articles de revues ou périodiques	167
6. Mémoires	168
7. Sites internet	168
8. Sources iconographiques	169
TABLE DES MATIERES	171

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial